

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. Questions au Gouvernement (p. 3).

IMMIGRATION (p. 3)

MM. Jean-Claude Guibal, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

IMMIGRATION (p. 4)

M. Jacques Godfrain, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

EFFECTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE (p. 4)

MM. Patrick Ollier, Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

2. Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère (p. 5).

3. Questions au Gouvernement (suite) (p. 5).

AIDES AUX CHÔMEURS EN GRANDE DIFFICULTÉ (p. 6)

M. Claude Billard, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (p. 6)

M. Jacques Desallangre, Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

IMPOSSIBILITÉ DE L'APPLICATION DE LA LOI SAPIN EN MARTINIQUE ET EN GUADELOUPE (p. 7)

MM. Alfred Marie-Jeanne, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

APPLICATION DES TRENTE-CINQ HEURES (p. 8)

M. Pierre Lequiller, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

SITUATION DES HARKIS (p. 8)

M. Pierre Albertini, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

PRESTATION SPÉCIFIQUE DÉPENDANCE (p. 9)

Mmes Paulette Guinchard-Kunstler, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE D'ALSACE-MOSELLE (p. 10)

MM. Armand Jung, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT EN GUYANE (p. 11)

Mme Christiane Taubira-Delannon, M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

FORMATION EN ALTERNANCE (p. 12)

M. Jean-Claude Boulard, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

Suspension et reprise de la séance (p. 12)

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL PÉRICARD

4. Mesures urgentes à caractère fiscal et financier. – Discussion, en lecture définitive, d'un projet de loi (p. 12).

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget.

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 13)

MM. Gérard Charasse,
Gilles Carrez,
Aloÿse Warhouver.

M. le secrétaire d'Etat.

Clôture de la discussion générale.

DERNIER TEXTE VOTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE (p. 14)

Amendement n° 1 de la commission des finances : MM. le rapporteur général, le secrétaire d'Etat. – Adoption.

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 16)

Adoption de l'ensemble du projet de loi tel qu'il résulte du texte voté par l'Assemblée en nouvelle lecture, modifié.

5. Loi de finances pour 1998 (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 16).

COMMUNICATION (p. 16)

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Didier Mathus, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles.

MM. Christian Cuvilliez,
Laurent Dominati,
Michel Françaix,
Noël Mamère,
Louis de Broissia,
Christian Kert,
Georges Sarre,
Roger-Gérard Schwartzberg.

Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

Réponses de Mme le ministre aux **questions** de :
MM. Henri Plagnol, Ladislas Poniatowski, Jean-Pierre Baeumler, Mme Odette Grzegorzulka, MM. Didier Mathus, Patrick Bloche, Jean-Claude Guibal, François Baroin, Patrice Martin-Lalande.

Etat E

Lignes 46 et 47. – Adoption (p. 45)

Article 48 (p. 45)

Amendement de suppression n° 55 de M. Dominati :
M. Ladislas Poniatowski. – Retrait.

Mme le ministre.

Amendements n^{os} 57 et 56 de M. Dominati et 39 de la commission des finances : MM. Christian Kert, le rapporteur spécial, Mme le ministre, MM. Louis de Broissia, Michel Françaix, Noël Mamère. – Retrait de l'amendement n^o 39.

M. Christian Kert. – Retrait des amendements n^{os} 57 et 56.

Adoption de l'article 48.

Les crédits de la communication seront appelés après l'examen des crédits des services du Premier ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

6. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 48).
7. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 48).
8. **Ordre du jour** (p. 48).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

IMMIGRATION

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Guibal.

M. Jean-Claude Guibal. Monsieur le Premier ministre, en 1982, le gouvernement de l'époque, qui était un gouvernement socialiste, avait régularisé la situation de 131 360 immigrés.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Scandaleux !

M. Jean-Claude Guibal. Neuf ans plus tard, en 1991, un autre gouvernement socialiste régularisait celle de 15 000 immigrés.

Quant à votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, il a, dès son installation, décidé de récidiver en régularisant les immigrés vivant en situation irrégulière dans notre pays.

A la date du 1^{er} octobre 1997, 120 000 demandes de régularisation ont été déposées. A ce rythme, on peut s'attendre à ce que, au 1^{er} novembre, le nombre des demandes atteigne 150 000.

De ce fait, monsieur le Premier ministre, à l'issue de la procédure de régularisation, vous aurez très probablement régularisé environ 100 000 immigrés en situation irrégulière.

Ma question est simple : ces 100 000 régularisations ouvriront-elles droit au regroupement familial ?

Si tel était le cas, les Français ont le droit de le savoir. Monsieur le Premier ministre, vous avez le devoir de leur dire combien d'étrangers supplémentaires vont, grâce à vos régularisations, entrer dans notre pays et s'y installer. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Seront-ils 200 000, 300 000 ou plus nombreux encore ? (*Mêmes mouvements.*)

Monsieur le Premier ministre, vous devez nous dire la vérité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, votre intervention illustre par excellence, si je puis dire, la mauvaise manière de poser la question. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe communiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Ollier. C'était une bonne question !

M. le ministre de l'intérieur. Le 24 juin dernier, le Gouvernement a publié, sous ma signature, une circulaire définissant les critères retenus pour la régularisation – ce sont ceux de la Commission nationale des droits de l'homme – afin de permettre le réexamen de la situation d'un certain nombre d'étrangers en situation irrégulière, et dont beaucoup se trouvaient à la fois irrégularisables et inexpulsables du fait de lois précédentes.

Plusieurs critères ont été pris en compte. Le critère essentiel est celui de la famille. M. Jean-Louis Debré avait d'ailleurs lui-même signé une circulaire allant dans le même sens et qui tendait à la régularisation d'un certain nombre de parents d'enfants français ou de conjoints de Français.

Par conséquent, en effet, un certain nombre de régularisations interviendront. Vous avez cité un chiffre. Je vous en laisse l'entière responsabilité, mais il n'a aucune vraisemblance. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Le Gouvernement n'a avancé aucun chiffre de cet ordre. La régularisation se fait sur la base de critères donnés. Actuellement, j'évalue à 10 000 le nombre des réexamens qui feront l'objet d'une décision favorable d'ici à la fin du mois.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. menteur !

M. le ministre de l'intérieur. Il est donc tout à fait inutile d'essayer de réveiller les fantasmes malsains sur ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Pour ceux qui bénéficieront d'une régularisation au titre du droit de vivre en famille, on peut penser que le problème du regroupement sera résolu par là même.

Pour les autres, considérez-vous que la situation des étudiants poursuivant leurs études ne mérite pas d'être réexaminée favorablement alors que le nombre des étudiants d'origine africaine qui étudient dans nos universités a diminué de 20 000 depuis quatre ans ? Les plus hautes autorités de l'Etat ont été alertées sur ce sujet.

Pensez-vous que l'on doit séparer une mère de ses enfants, un vieil homme de sa famille ? (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du rassemblement pour la République.*) Tout cela est une question de bon sens.

N'êtes-vous pas soucieux du rayonnement de la France ? Voulez-vous empêcher des chercheurs étrangers de poursuivre leurs recherches en France ? Voulez-vous que nous nous replions frileusement à l'intérieur de nos frontières, alors que la France accueille chaque année 85 millions d'étrangers. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Je pense qu'il faut partir de quelques notions simples : le droit de vivre en famille, qui est formellement reconnu par la Convention des droits de l'homme et, tout simplement, l'intérêt national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert, et sur plusieurs bancs du groupe communiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

IMMIGRATION

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur, dont nous venons de constater qu'il pratiquait l'art de l'esquive,...

M. Jean Glavany. Parole d'expert !

M. Jacques Godfrain. ... car, à la question qui lui était posée et qui était de savoir si, oui ou non, les immigrés dont la situation allait être régularisée par le ministère de l'intérieur pourraient bénéficier du regroupement familial, il n'a pas donné de réponse ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean Glavany. Continuez à jouer avec le feu !

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre de l'intérieur, vous évoquez dans vos discours l'Etat de droit. M. le Premier ministre, hier, dans sa diatribe, a évoqué l'Etat de droit républicain. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est d'ailleurs au nom de ce droit républicain que la voix de la France est écoutée partout dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

M. Jacques Godfrain. Eh bien, votre attitude sur l'immigration clandestine et la régularisation des immigrés clandestins va à l'encontre du droit républicain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

La semaine dernière, vous avez osé nous dire qu'une simple lettre adressée au domicile – lequel d'ailleurs ? – d'un étranger non régularisé sera suffisante pour lui enjoindre de quitter le territoire national. Voulez-vous cesser ce double langage ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je vous invite aussi à regarder le budget du ministère de la coopération. Les Crédits concernant le développement dans les pays émetteurs diminue, ce qui veut dire que vous intervenez aux deux bouts de la chaîne : vous encouragez la misère là-bas et l'illégalité ici ! Quelle réponse pouvez-vous nous apporter ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, pour une courte réponse.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le droit de vivre en famille...

M. Christian Cabal. Chez eux !

M. le ministre de l'intérieur. ... est un des droits reconnus par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, que la France a signée. Le regroupement familial fait partie de diverses procédures légales qui doivent s'appliquer.

A partir du moment où des étrangers bénéficieront des mesures qui ont été annoncées, c'est-à-dire seront regroupés, le problème sera résolu de lui-même. Donc, j'ai répondu à la question.

M. Patrick Ollier. Non !

M. le ministre de l'intérieur. Je ne crois pas utile de développer davantage.

M. Jean-Michel Ferrand. Surtout, ne vous fatiguez pas !

M. le ministre de l'intérieur. Si, vraiment, votre position est que l'on peut séparer une femme de ses enfants (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*),...

M. Albert Facon. L'opposition n'aime ni la famille ni les enfants !

M. le ministre de l'intérieur. ... que l'on peut séparer des conjoints, je vous en laisse la responsabilité ! Au moins, le combat sera clair.

M. Lucien Degauchy. Vous faites le jeu du Front national !

M. le ministre de l'intérieur. Sachez que le but de la politique qu'impulse le Gouvernement, c'est de stabiliser les étrangers en situation régulière en France, de faire en sorte qu'ils puissent, s'ils le veulent, s'intégrer à la République. Nous tiendrons bon sur cette position. Naturellement, ils bénéficieront des droits sociaux accordés aux Français, comme c'est le cas actuellement pour tous ceux qui sont en situation régulière. D'un côté, il y a ceux qui, pour les raisons que j'ai indiquées, peuvent être régularisés et, de l'autre, ceux qui sont en situation régulière et qui ont vocation à être reconduits dans leurs pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Charles Cova. Vous laissez envahir la France !

EFFECTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre de l'intérieur (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste*), vos laborieuses explications n'ont constitué en rien une réponse à la question qui vous a été posée. Que toute l'Assemblée nationale en soit le témoin ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean Glavany. Vous jouez avec le feu !

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, quelles sont réellement les intentions du Gouvernement vis-à-vis de la fonction publique française ? Nous sommes inquiets pour nos administrations. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Nous sommes inquiets pour le service public français. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Un peu de silence, mes chers collègues !

M. Ollier va finir de poser sa question dans le silence, si vous le voulez bien.

Monsieur Ollier, poursuivez.

M. Jean-Yves Le Déaut. Ils ont tout oublié !

M. Patrick Ollier. Je comprends, monsieur le président, que ma question gêne la majorité (« Oh ! », *sur les bancs du groupe socialiste et du groupe radical, Citoyen et Vert.*), mais je vais la poser jusqu'au bout.

Nous sommes inquiets pour ces millions d'agents compétents et dévoués qui servent les administrations françaises.

M. Jean-Yves Le Déaut. Amnésique !

M. Patrick Ollier. Nous sommes inquiets à cause des interventions contradictoires du Gouvernement sur la fonction publique. Enfin, nous sommes inquiets de ce qui se trame à l'ombre de vos cabinets (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*), d'où quelques informations commencent à transpirer.

D'un côté, M. le Premier ministre défend le service public, défend l'administration ; de l'autre, monsieur le ministre, vous agissez à l'encontre des engagements pris.

D'un côté, M. Allègre veut « dégraisser le mammoth » ; de l'autre, des notes sont rédigées par des conseillers du pouvoir qui expliquent qu'il faut supprimer 500 000 postes de fonctionnaires en France. Vous n'avez pas démenti, monsieur le ministre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Quand dites-vous la vérité aux fonctionnaires français ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Pas vous, monsieur Ollier !

M. le président. Posez votre question, s'il vous plaît !

M. Patrick Ollier. Je termine, monsieur le président.

S'il y a 500 000 fonctionnaires de trop et si, comme la rumeur le dit, vous comptez ne remplacer que trois départs à la retraite sur quatre, comment allez-vous accepter l'arrivée des 350 000 emplois Aubry dans la fonction publique ? Vous n'avez pas répondu, monsieur le ministre.

M. Christian Bataille. Et la question ?

M. Patrick Ollier. Allez-vous, oui ou non, nous dire aujourd'hui si la réduction du temps de travail à trente-cinq heures va s'appliquer à la fonction publique ? Si oui, comment allez-vous financer cette mesure ? Les fonctionnaires qui vous écoutent, monsieur le ministre, attendent que vous ne vous dérobiez pas à cette question et que vous répondiez clairement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, pour une réponse très courte puisque le temps dévolu aux questions du groupe du Rassemblement pour la République est quasiment épuisé. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Emile Zuccarelli, *ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.* J'admire la manière avec laquelle M. le député Ollier rebondit sur une information parue dans un hebdomadaire satirique du mercredi et j'admire son sens de l'amalgame.

M. Patrick Ollier. C'est l'actualité !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Cette information, sur laquelle repose l'essentiel de votre propos, monsieur le député, appelle de ma part trois observations.

Premièrement, j'ai trop de respect pour la fonction publique pour contester à un fonctionnaire le droit d'avoir une opinion sur toute chose et, le cas échéant, de la faire connaître à son ministre.

Deuxièmement, j'ai trop de respect pour la fonction publique pour accorder un quelconque crédit aux éléments avancés...

M. André Santini. C'est tout de même une note de l'inspection générale des finances, monsieur le ministre !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. ... alors que l'on sait – et vous l'avez souligné vous-même – le dévouement de l'immense majorité des fonctionnaires à la chose publique.

Troisièmement, la politique du Gouvernement en la matière est claire. Elle prévoit – et le Premier ministre l'a précisé dans son discours d'investiture – que, contrairement à ce que vous avez fait et contrairement aux propos que vous avez tenus en parlant de la « mauvaise graisse » de la fonction publique (« Eh oui ! » *sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.* – *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*),...

M. Patrick Ollier. Et le « mammoth » !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. ... la politique de réduction des effectifs exposée comme une fin en soi était terminée. Cet engagement a été concrétisé de manière loyale dans le projet de loi de finances pour 1998. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

2

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Mes chers collègues, je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à Mme Rita Süssmuth, présidente du Bundestag, ainsi qu'aux vice-présidents du Bundestag, ici présents.

Ils sont ici les très bienvenus. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

Nous avons eu ce matin une séance de travail avec l'ensemble des vice-présidents du Bundestag, qui, je le crois, a été fort utile. Je suis heureux, mes chers collègues, que vous leur ayez rendu cet hommage.

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT (suite)

M. le président. Nous poursuivons les questions au Gouvernement, avec une question du groupe communiste.

AIDES AUX CHÔMEURS EN GRANDE DIFFICULTÉ

M. le président. La parole est à M. Claude Billard.

M. Claude Billard. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, depuis le 1^{er} octobre, une nouvelle réglementation du fonds social des ASSEDIC est entrée en vigueur. Jusqu'à présent, un chômeur ayant exercé une activité salariée durant les trois années précédant son chômage pouvait prétendre à l'attribution d'aides en provenance de ce fonds. Désormais, les nouvelles conditions très restrictives d'attribution excluent le chômeur de longue durée ou non indemnisé, c'est-à-dire, en clair, celles et ceux qui ont un besoin vital d'aides et de secours d'urgence.

Plusieurs centaines de milliers d'aides et de secours seront donc supprimés, et ce alors que l'UNEDIC dispose, nous le savons, d'une trésorerie particulièrement importante.

M. André Gerin. Très juste !

M. Claude Billard. A cette situation s'ajoute le fait que, depuis le 1^{er} juillet dernier, l'allocation de formation et de reclassement allouée par l'UNEDIC est passée de 148 francs à un montant pouvant être inférieur à 60 francs par jour.

Cette mesure est des plus préjudiciables à la formation des chômeurs en grande difficulté et elle vient d'ailleurs contredire les efforts annoncés en matière de lutte contre le chômage et pour une plus grande justice sociale.

Avez-vous l'intention, madame le ministre, de demander aux partenaires sociaux de rétablir l'attribution des fonds sociaux pour les plus démunis et de reconsidérer les modalités d'attribution de l'allocation de formation et de reclassement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, je suis, bien entendu, extrêmement sensible à la question des fonds destinés aux chômeurs de longue durée et aux plus défavorisés d'entre eux, que ces fonds proviennent de l'UNEDIC ou du budget de l'Etat.

Il est vrai que les partenaires sociaux ont récemment décidé deux réformes.

La première, qui a été votée à l'unanimité moins une organisation, concerne les fonds sociaux attribués aux chômeurs les plus en difficulté. Elle est entrée en application récemment et vise à mieux répartir les fonds sociaux entre les ASSEDIC en fonction de la durée de chômage et des difficultés effectives des chômeurs en question.

La seconde réforme consiste à passer des conventions avec des opérateurs, notamment des bailleurs de logements, ou des entreprises de transport, pour accorder aux chômeurs des avantages matériels et non plus seulement des aides financières.

Je ne suis pas sans savoir que cette réforme, dont je crois que l'objectif est bon, pose, dans sa période de mise en application, un certain nombre de difficultés. Nous nous en sommes entretenus avec les partenaires de l'UNEDIC.

Par ailleurs, en 1996, ces mêmes partenaires avaient pris conscience du fait que des chômeurs s'inscrivaient dans des stages de formation pour toucher la fameuse allocation formation-reclassement, l'AFR, non pour suivre

une formation mais pour bénéficier d'une rémunération complémentaire alors fixée à 4 070 francs. Aussi ont-ils décidé de proratiser l'allocation journalière de 148 francs en fonction de la durée de travail passée de ces chômeurs. Je reconnais que cette réforme pose des problèmes d'application, notamment parce qu'un certain nombre de jeunes qui ont très peu travaillé auparavant et qui se sont engagés dans des formations qu'ils ont commencées à la rentrée, se sont vu notifier la somme de 4 070 francs, ont pris des engagements de logement et de déménagement et n'ont droit maintenant qu'à la moitié de cette somme, ce qui leur crée des difficultés financières et risque de remettre en cause leur formation.

Je me suis entretenue de ce problème avec les partenaires de l'UNEDIC, qui l'ont d'ailleurs soulevé eux-mêmes. Il y a quelques jours, l'UNEDIC a fait savoir aux ASSEDIC qu'il fallait revenir, pour tous ceux qui avaient pris des décisions et s'étaient vu notifier la somme de 4 070 francs, à la somme fixée antérieurement. Les problèmes en cours vont donc être réglés. Je ferai en sorte qu'ils ne se reproduisent pas par la suite ; nous devons trouver avec les partenaires de l'UNEDIC des solutions appropriées afin d'éviter des difficultés supplémentaires aux chômeurs les plus en difficulté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Radical, Citoyen et Vert.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE

M. le président. La parole est à M. Jacques Desallangre.

M. Jacques Desallangre. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

En décembre prochain se tiendra, à Kyoto, la conférence internationale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. S'il y a consensus sur le but à atteindre, les avis divergent sur la méthode. La France a proposé des contingents différenciés afin de ne pas avantager les pays les plus pollués, et même de les contraindre.

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française. Ce sont des conneries ! (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. Jacques Desallangre. Les Etats-Unis, au contraire, proposent des permis d'émission sur une période de cinq ans, à distribuer à tous les pays, y compris les pays en voie de développement, avec un système d'échanges et de transferts. Echanges entre les Etats, transferts pour chaque Etat avec emprunts ou mises de côté des contingents non utilisés.

La méthode m'apparaît tout à fait inefficace et inéquitable. En effet, elle n'empêchera pas les achats sur un marché stratégique, où les Etats-Unis auront très rapidement une position prédominante, et il y aura toujours des pays pauvres pour vendre leurs droits.

Il n'y aura donc pas de surcoût important pour les pollueurs. En outre, la technique des emprunts s'apparente à une fuite en avant, elle ne permettra pas de contraindre les pays, les conseils seront ou ne seront pas respectés. Par ailleurs, la mesure sera insupportable pour les pays pauvres car les contraintes fortes qui leur seront imposées

contrarieront leurs prévisions de développement. Les marges de progression prévues ne serviront qu'à alimenter un marché sur lequel les pays riches seront uniquement acheteurs.

De plus, les permis seront accordés sur la base des émissions de 1990, ce qui sera défavorable pour les pays qui, comme la France, ont accompli des efforts. Bien entendu, le coût économique sera plus lourd pour les pays qui ont déjà consenti des efforts que pour les pays les plus pollués.

Les pays de l'OCDE et de l'Union européenne semblent se rallier à la position américaine. Comment, en décembre prochain, entendez-vous défendre les intérêts de notre pays ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, en 1992, lors du sommet de Rio, l'inquiétude était grande quant aux risques de réchauffement planétaire et de dégradation des climats. Cela a conduit cent cinquante pays à ratifier la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, convention qui a déjà donné lieu à deux réunions des parties, la troisième devant se tenir, comme vous l'avez dit, en décembre prochain à Kyoto. Ce sera l'occasion de mettre en œuvre de façon concrète les engagements qui ont été pris par les ministres concernés, de façon assez solennelle, lors de la seconde réunion des parties ; ceux-ci se sont engagés à aboutir à des objectifs quantifiés, juridiquement contraignants, avec des calendriers de mise en œuvre pour 2 005, 2 010 et 2 015.

L'Union européenne a souhaité adopter dans cette discussion une position commune extrêmement ferme et elle a d'ores et déjà pris l'engagement de limiter les émissions de gaz à effet de serre à moins 15 % par rapport au niveau de 1990, avec une répartition au sein de l'Union des efforts à consentir. A titre indicatif, l'effort serait de 0 % pour la France, soit une stabilisation des émissions au niveau de 1990.

Cette position a été adoptée en mars 1997 par le Conseil, réaffirmée en juin, réaffirmée enfin de la façon la plus ferme possible le 16 octobre sous la forme d'un mandat de négociation donné à la Communauté de négocier sur ces bases, et, partant, de ne pas s'engager dans la voie sur laquelle souhaiteraient nous entraîner certains de nos partenaires parmi les pays les plus développés avant d'avoir fait des propositions à la mesure des enjeux suite à l'interpellation solennelle que nous leur avons adressée. Il faut, en effet, savoir que certains des pays les plus pollués, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, et le Japon dans une moindre mesure, n'ont pas fait de proposition ou ont fait des propositions notoirement insuffisantes au regard de ce qui serait nécessaire.

M. Pierre Mazeaud. Votre réponse est un peu longue !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Notre position, à ce stade, consiste à avoir une attitude très critique, très réservée, à l'égard des permis négociables, terme très pudique pour parler en fait de droit à polluer. Tout le monde voit bien quel profit pourraient tirer les pays les plus développés de l'exploitation de la misère des pays du Sud. Comme vous l'avez dit, une telle mesure serait inefficace, inéquitable, et, au surplus, très difficile à mettre en œuvre puisqu'il faudrait mettre en place des marchés de permis, et peut-être envisager – qui sait ? – des emprunts de droits à polluer.

Nous avons souhaité crédibiliser la position européenne en adoptant, à côté d'un objectif quantifié, une liste de politiques et de mesures qui montrent que c'est possible, que c'est faisable, et que, par la voie réglementaire ou fiscale, l'Union européenne, la « bulle » européenne, comme on dit, est tout à fait capable de respecter ses engagements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

IMPOSSIBILITÉ DE L'APPLICATION DE LA LOI SAPIN EN MARTINIQUE ET EN GUADELOUPE

M. le président. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne, pour une question très courte – plus courte que votre papier, mon cher collègue.

M. Alfred Marie-Jeanne. Il ne faudrait pas ajouter à la discrimination que nous connaissons déjà...

Ma question s'adresse au ministre des transports.

La loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, plus communément appelée loi Sapin, se révèle, dans ses considérants sur les transports, totalement inadaptée au contexte de la Martinique et de la Guadeloupe.

En effet, chaque artisan ou commerçant est en fait propriétaire de sa licence d'exploitation, qu'il considère comme un fonds de commerce cessible et transmissible.

Ces entreprises artisanales dotées d'un seul véhicule conduit par le propriétaire lui-même n'ont aucune possibilité de remporter un appel d'offres face à des sociétés autrement structurées, disposant de moyens financiers qui ne sont pas comparables.

Dans ces conditions, l'application stricte de la loi mettrait au chômage forcé neuf cents artisans recensés en Martinique. Le Parlement avait donc envoyé en Martinique et à la Guadeloupe une mission. M. Yvon Jacob et M. Morellon ont déclaré sur place que, de fait, la loi Sapin était inapplicable.

Cela ne peut plus continuer.

M. le président. Posez votre question, s'il vous plaît.

M. Alfred Marie-Jeanne. Dans ces conditions, et en attendant la mise sur pied d'une agence régionale des transports, quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, contre ce qui apparaît aux yeux de tous comme une erreur, sinon une injustice ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement, pour une réponse très courte.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, j'ai été, dès mon arrivée, sensibilisé au problème que vous évoquez. Comme vous le soulignez, ces professions s'exercent en fonction d'usages en vigueur depuis plusieurs décennies. Or ceux-ci rendent parfois difficile l'application de la loi d'orientation des transports intérieurs – la LOTI – et de la loi Sapin. Je ne saurais méconnaître ces difficultés.

Le précédent gouvernement avait confié à M. Yvon Jacob une mission d'expertise et de propositions. La recherche de solutions nécessite un travail sérieux, lourd, interministériel, associant M. Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, et M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances. La démarche est donc amorcée. Elle devrait déboucher sur des propositions pre-

nant en considération la situation spécifique des départements d'outre-mer. Ces propositions seront bien entendu soumises à une concertation avec les conseils généraux de ces départements, qui sont, comme vous le savez, compétents dans le domaine des transports urbains.

En tout état de cause, quel que soit le statut des artisans et des personnels concernés, les effectifs nécessaires à la profession resteront les mêmes ; ils ne diminueront pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

APPLICATION DES TRENTE-CINQ HEURES

M. le président. La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Monsieur le Premier ministre, lorsqu'on prend une décision aussi lourde de conséquences que les trente-cinq heures pour l'an 2000,...

M. Henri Emmanuelli. Vive les trente-cinq heures !

M. Pierre Lequiller. ... le pays a le droit d'en connaître toutes les implications, sans aucune zone d'ombre.

M. André Santini. Absolument !

M. Pierre Lequiller. Aussi vous poserez-vous trois questions précises.

Premièrement, les trente-cinq heures seront-elles appliquées à la fonction publique ? Vous ne nous avez pas répondu tout à l'heure.

M. André Santini. Bonne question !

M. Pierre Lequiller. Dans l'affirmative, combien de fonctionnaires supplémentaires allez-vous recruter, alors qu'une note de l'inspection générale des finances rédigée par l'ancien directeur du budget du premier septennat de M. Mitterrand évalue les sureffectifs à 500 000.

Deuxième question : avez-vous évalué le coût des primes aux entreprises ? Comment les financerez-vous, sinon par l'impôt ?

Troisièmement, vous avez parlé de modération salariale. S'agira-t-il pour les salariés d'une feuille de paie gelée pour une feuille d'impôt en augmentation, en un mot d'une baisse du pouvoir d'achat ? Et tout cela pourquoi ? Vous êtes les derniers, en Europe, avec les communistes italiens,...

M. Jean-Claude Lefort. Le gouvernement italien !

M. Pierre Lequiller. ... à croire qu'une réduction autoritaire et planifiée du temps de travail réduira le chômage. Le précédent de 1981 ne vous a rien appris. Vous leurrez les salariés, vous leurrez les chômeurs, vous leurrez les Français.

J'attends une réponse claire sur les fonctionnaires, le financement des primes et le pouvoir d'achat des salariés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française. Rendez-nous le père !

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, je m'efforcerai de répondre précisément aux trois questions que vous avez posées, et d'abord à celle concernant l'application des trente-cinq heures à la fonction publique.

Il serait intéressant de demander à l'OCDE de comparer ce qui est comparable. En Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, l'éducation nationale et la santé sont privées. Très récemment, Claude Allègre vous a dit qu'aux Etats-Unis le nombre d'enseignants par habitant était plus important qu'en France. On ne peut pas continuer à raconter n'importe quoi, il faut comparer ce qui est comparable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

En ce qui concerne la durée du travail, nous ferons pour la fonction publique comme nous avons fait pendant tout l'été avec le Premier ministre. Nous travaillons actuellement avec les organisations syndicales pour dresser l'état de la situation.

Il y a en effet la fonction publique, les établissements publics, les collectivités locales, et vous savez très bien que la diversité de la durée du travail est très importante, notamment au sein des collectivités locales ; c'est seulement ensuite que nous prendrons des mesures qui auront été concertées et négociées. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Pour le secteur privé, je l'ai dit déjà devant la commission, nous avons considéré qu'il était nécessaire d'inscrire, dès 1998, trois milliards de francs au budget pour mettre en place le dispositif de négociation de la réduction de la durée du travail à trente-cinq heures, qui doit concerner environ 1,5 million de salariés.

J'ajoute que ces crédits s'accompagnent des 2,1 milliards de francs entraînés par l'application de la loi Robien. Comparez les créations d'emplois dans les deux cas : vous verrez quel dispositif est le plus coûteux, quel dispositif est le plus incitatif pour les créations d'emploi.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. On verra !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous vous donnons rendez-vous dans un an.

En ce qui concerne la modération salariale, je crois que le Premier ministre a été très clair : l'emploi viendra d'abord d'un redémarrage de la croissance s'appuyant sur la consommation. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'augmenter le SMIC, comme nous l'avions déjà fait au 1^{er} juillet, de quadrupler l'allocation de rentrée scolaire, de transférer les cotisations maladie vers la CSG, ce qui procure 1,1 % à tous les salariés et un gain de pouvoir d'achat à plus de 80 % des actifs.

Pour le reste, nous faisons confiance aux organisations patronales et syndicales. Nous croyons dans la négociation. Nous savons que, entreprise par entreprise, en fonction du nombre d'emplois créés et de l'innovation dans l'organisation du travail, ce sont les syndicats en tant que représentants des salariés qui détermineront les efforts que chacun doit consentir, aux côtés de l'Etat et des entreprises, pour faire en sorte que la réduction de la durée du travail soit la plus créatrice d'emplois possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

SITUATION DES HARKIS

M. le président. La parole est à M. Pierre Albertini.

M. Pierre Albertini. Monsieur le président, mes chers collègues, à quelques centaines de mètres de notre hémicycle, sur l'esplanade des Invalides, qui est un haut lieu,

un lieu symbolique de notre histoire militaire, des représentants de la communauté harkie poursuivent depuis deux mois une grève de la faim.

Je veux attirer l'attention de la représentation nationale et, naturellement, celle du Gouvernement sur le sens de leur action.

Depuis trente-cinq ans, les harkis souffrent et, comme tous ceux qui ont eu à choisir en 1962 entre la valise et le cercueil, ils attendent un geste de reconnaissance de notre pays.

Pour avoir fait partie de cette communauté déracinée, je comprends parfaitement l'arrachement, le désespoir qu'ils éprouvent parfois.

A l'égard des harkis, notre responsabilité collective est engagée. Aussi, en posant cette question aujourd'hui, je ne souhaite instruire le procès de personne. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Cette communauté, qui souffre depuis trente-cinq ans, attend un geste de reconnaissance de notre pays.

M. Jean-Claude Lefort. Qu'est-ce que vous avez fait ?

M. Pierre Albertini. Elle attend aussi une réparation du préjudice qu'elle a subi dans ses biens. Elle attend enfin une perspective d'insertion professionnelle et sociale pour les enfants de la deuxième et de la troisième génération.

Aussi, madame le ministre, au moment où l'on ouvre, je le crains, de manière un peu sélective certaines pages de notre histoire récente, au moment où l'on s'apprête à discuter de la politique d'immigration, le premier devoir de la France est de s'occuper de ses propres enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Hervé de Charette. Vous avez raison !

M. Pierre Albertini. Vous avez rendu visite aux grévistes de la faim mais on ne peut pas en dire autant du nouveau délégué aux rapatriés. Que comptez-vous faire pour répondre aux attentes et à l'espoir de nos compatriotes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, croyez bien que je ne me suis pas contentée de rendre visite aux harkis qui font la grève de la faim, du moins pour une première équipe depuis le mois d'août. Ceux-ci l'ont arrêtée. Nous leur avons d'ailleurs trouvé à chacun un travail et nous sommes en train de régler avec eux les problèmes de leurs familles.

Mais la communauté harkie attend plus que des réponses individuelles. Sachez que j'en suis pleinement convaincue.

Les mouvements qui ont lieu actuellement sont aussi largement dus, je tiens à le dire, au fait que la loi qui a été votée ici même à l'unanimité en 1994 n'a pas été appliquée avec tout l'intérêt qu'aurait souhaité la communauté harkie. (« *C'est vrai !* » sur les bancs du groupe socialiste), qui, je le rappelle, compte aujourd'hui 150 000 personnes, si l'on englobe les enfants et les petits-enfants.

Rappelons-nous que nombre de ces jeunes ont vécu dans des camps, et certains y vivent encore. Je vais la semaine prochaine en visiter un. Ils n'ont souvent pas été scolarisés, et beaucoup de ceux qui ont entre trente et trente-cinq ne parlent pas le français et ont donc du mal à s'insérer dans le monde du travail.

J'ai envoyé aujourd'hui une circulaire aux préfets pour leur demander de faire le bilan de l'application de la loi de 1994.

Des problèmes d'endettement et de favoritisme à l'égard de certaines familles alors que d'autres ont été oubliées se posent. Il y a aussi le problème des camps, qui est inacceptable et qui n'est pas à la hauteur de la reconnaissance que nous devons tous aux harkis, à leurs familles et à leurs descendants.

J'ai également demandé aux préfets de faire en sorte que le programme emplois-jeunes et les programmes spécifiques de formation mis en place pour les jeunes et les adultes laissent une place particulière aux enfants et aux petits-enfants de harkis, qui ont aujourd'hui l'impression de n'être acceptés ni par les uns ni par les autres.

Enfin, s'il y a eu un changement à la tête de la délégation aux rapatriés, c'est parce que, et je ne parlerai que de cet aspect du dossier, la Cour des comptes a récemment relevé que, les deux dernières années, les fonds réservés aux harkis ne leur avaient pas été versés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le préfet Monchovet, qui vient d'être désigné, fait, à partir du rapport de la Cour des comptes, le point.

J'ai désigné par ailleurs un inspecteur général des affaires sociales, M. Lagarrigue, qui fait le tour des camps et essaye de trouver des solutions de logement et d'emploi pour toutes ces familles à qui nous devons tous une profonde reconnaissance. Je pense que nous pouvons nous retrouver au moins sur ce point. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

PRESTATION SPÉCIFIQUE DÉPENDANCE

M. le président. La parole est à Mme Paulette Guinchard-Kunstler.

Mme Paulette Guinchard-Kunstler. Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, au-delà de ma question, il y a la souffrance et l'attente des personnes âgées, des familles et des soignants.

Alors que se déroule la semaine bleue pour les personnes âgées et que bénévoles et professionnels sont mobilisés, alors que, par un certain nombre de mesures courageuses, fondées sur la solidarité, est redéfinie une politique familiale, nombre d'interrogations et de satisfactions s'expriment.

Des interrogations, d'abord.

Lancées à grand renfort de publicité avant les élections législatives, la loi sur la prestation spécifique dépendance est loin de répondre aux besoins des personnes âgées. (« *C'est vrai !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Des satisfactions, ensuite.

Votre budget prévoit effectivement le financement, qui était très attendu, de la création de lits en section de cure médicale et l'augmentation du nombre des postes infirmiers pour les soins à domicile.

M. Jean-Luc Préel. Comme l'année dernière !

Mme Paulette Guinchard-Kunstler. Ma question sera simple, madame le ministre : de quelle manière et dans quel délai comptez-vous faire en sorte que la situation des

personnes âgées dépendantes prennent pleinement sa place dans les impératifs de solidarité nationale qui sont les vôtres ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Madame la députée...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Madame « le » député !

M. Pierre Albertini. Parlez français !

M. Jean-Pierre Brard. Machos ! Réacs !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Ce sera comme vous le souhaitez, mais c'est à Mme Guinchard-Kunstler de décider...

M. le président. Un texte précis, datant d'il y a quelques années, précise que l'on doit dire : madame « la » députée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je dirai donc : madame la députée.

M. Robert Pandraud. Quelles sont les références du texte, monsieur le président ?

M. Pascal Clément. C'est le dictionnaire de l'Académie qui fait foi !

M. le président. Madame la ministre, ne vous laissez pas intimider – je sais que ce ne sera pas le cas ! Veuillez poursuivre !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Le problème de la dépendance des personnes âgées est connu depuis longtemps dans notre pays, notamment depuis l'année 1991, où votre collègue Jean-Claude Boulard a déposé un rapport remarquable, qui reste d'actualité, tout comme M. Schopflin au nom du Commissariat général du plan.

L'« allocation dépendance » – à l'époque, nous l'appelions ainsi – a donné lieu à de nombreux projets, expériences, propositions de loi et promesses, pour aboutir à une proposition de loi sénatoriale dont a résulté la loi du 24 janvier 1997 créant la « prestation spécifique dépendance ».

Je crois pouvoir dire, à peine six mois après le début de l'application de cette loi, que celle-ci ne répond ni aux attentes des intéressés ni aux attentes des professionnels, dont j'ai rencontré les associations. En effet, d'un conseil général à l'autre, les montants alloués aux organismes qui reçoivent les personnes âgées concernées sont extrêmement différents. On peut donc dire qu'il y a rupture d'égalité.

M. Jean Glavany. Exact !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. J'ai demandé un rapport qui vient de m'être remis. Mais il est partiel, car nous ne disposons pas encore de toutes les données.

Je pourrai réunir le comité national de coordination gérontologique prévu par la loi du 24 juin 1997 à la mi-novembre pour faire le point sur la pratique, département par département. Nous verrons alors si nous devons modifier certains éléments du dispositif par la voie réglementaire ou aller plus loin en modifiant, avant même que la première année d'application de la loi ne soit écoulée, certaines dispositions législatives.

J'ajoute que nous devons travailler parallèlement sur l'ensemble des aides octroyées pour l'aide à domicile aux personnes âgées. Ces aides sont complexes et elles donnent lieu à de nombreuses disparités.

Nous devons travailler, ce que je fais, sur la tarification des établissements sanitaires et sociaux, c'est-à-dire sur la fameuse réforme de la loi de 1975, que beaucoup attendent.

Je n'oublierai pas de rappeler que, dans le budget de 1998, nous avons donné une priorité particulière aux personnes âgées, puisque 7 000 lits de cure médicale sont prévus.

Nous sommes dans la semaine où nous devons fêter les personnes isolées, pour les personnes âgées. A cette occasion, nous pouvons tous avoir d'abord une pensée pour les personnes qui vivent seules. Nous pouvons aussi rappeler, alors que nous allons essayer de définir une politique générale de la vieillesse, et non plus simplement de collectionner des mesures les unes après les autres, que la solidarité intergénérationnelle est une des solidarités les plus fortes qui doit exister dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE D'ALSACE-MOSELLE

M. le président. La parole est à M. Armand Jung.

M. Armand Jung. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. (« *Encore !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour démocratie française.)

Le régime local d'assurance maladie d'Alsace et de Moselle est un régime territorial actuellement réservé aux seuls assurés sociaux qui résident ou qui travaillent dans l'un des trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin ou de la Moselle, en contrepartie d'une cotisation supplémentaire prélevée sur leurs salaires ou sur leurs retraites.

Depuis des années, les députés et sénateurs alsaciens tentent de faire réparer l'injustice que subissent certains retraités alsaciens et mosellans, qui se voient privés du bénéfice du régime local après y avoir pourtant cotisé, pour certains durant toute leur vie professionnelle, sous le prétexte qu'ils résident désormais hors de la région.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité de mettre fin à cette injustice.

Après une concertation exemplaire entre vos services, le conseil d'administration de l'instance locale de gestion, les associations et les députés concernés, un texte vient d'être adopté à l'unanimité au Sénat dans la foulée d'une proposition de loi déposée par les députés socialistes d'Alsace et de Moselle.

M. Jean-Jacques Weber. Ah !

M. Armand Jung. Il convient donc à présent d'aller vite, afin que les nouvelles dispositions soient applicables dès le début de l'année prochaine.

Je suggère donc que ce texte, après avoir été examiné par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, soit inscrit à l'ordre du jour dans le cadre de la séance publique mensuelle réservée à l'initiative parlementaire. (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Luc Reitzer. C'est de la récupération !

M. Armand Jung. S'il est possible d'obtenir un vote conforme de notre assemblée, j'en serai ravi, car, par les temps qui courent, il est rare de voir une assemblée parlementaire adopter un texte à l'unanimité.

Madame la ministre, ...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Madame « le » ministre !

M. Armand Jung. ... l'Alsace n'est pas seulement une terre riche de ses particularismes : c'est également une région où le mot « solidarité » a un sens et se traduit par des réalisations concrètes.

Le Gouvernement peut désormais, par votre intermédiaire, après avoir étudié nos propositions sans *a priori* et avec sérieux, mettre la touche finale à ce dossier qui n'a que trop traîné.

Pouvez-vous me confirmer, madame la ministre, que les derniers obstacles à l'adoption de ces nouvelles mesures sont levés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Gilbert Meyer et M. Jean-Luc Reitzer. C'est déjà fait !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Monsieur le député, votre demande venant après celles d'un certain nombre de vos collègues et d'autres membres du Parlement, en particulier au Sénat, a été entendue, puisque la proposition de loi des sénateurs a été reprise dans l'ordre du jour élaboré par le Gouvernement. Elle sera donc examinée dans les délais que vous souhaitez.

Les désavantages de la situation étaient tels qu'un nombre important d'habitants ou de non-résidents des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle se voyaient écartés du régime d'assurance maladie spécifique, mais des chômeurs, des mères de famille et de nombreux retraités et titulaires de pension n'en bénéficiaient pas non plus alors que ce régime fait l'admiration de tous.

On s'est demandé à un moment donné si l'ensemble des autres départements ne devait pas le prendre pour modèle.

Quoi qu'il en soit, la proposition de loi sera, cette session, inscrite à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée. Vous aurez donc satisfaction.

Je rappelle que le Sénat a adopté hier ce texte à l'unanimité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT EN GUYANE

M. le président. La parole est à Mme Christiane Taubira-Delannon.

Mme Christiane Taubira-Delannon. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, le bilan de rentrée est un exercice convenu qui donne lieu à des déclarations et à des communiqués de satisfecit de la part de l'administration, de réserve ou d'alerte sérieuse de la part des syndicats, et de vigilance critique de la part des parents d'élèves.

Chacun a probablement un peu raison, à cette nuance près que cette année a été marquée par la mise en place du rectorat en Guyane, par les premiers effets du plan de

rattrapage en deux ans, par les efforts que votre ministère a consentis pour les personnels enseignant, médical et ATOSS, mais également aussi par des rentrées scolaires différées dans des communes rurales et dans des établissements urbains.

Vous avez probablement été informés des remous qui secouent actuellement le collège de Kourou et de la situation alarmante de Maripasoula. Ils prouvent que, lorsque l'école se défait, c'est le tissu social qui se démaille.

La situation est aggravée par la très forte pression d'une population scolaire, que personne ne sait encore évaluer.

Mais plutôt que de détailler les efforts de votre ministère et les carences qui restent encore à combler, je vous propose de nous attacher aux urgences.

La première a trait à la méthode : il faudrait cesser de travailler et de réagir dans l'urgence.

La seconde concerne le fond : il faudrait assurer l'accès égalitaire à l'enseignement sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, on peut emprunter un certain nombre de pistes.

Il conviendrait d'abord de dresser un état des lieux humain et logistique ; ensuite, de régler les questions en suspens relatives au statut de l'IUFM et de l'université, et de stimuler les conceptions de méthodes pédagogiques adaptées à la situation de multiculturalité et de plurilinguisme ; enfin, de réorienter les filières d'enseignement scolaire, supérieur et secondaire.

Je suggère, monsieur le ministre, que l'on prenne en considération le fait que, sur le terrain, les conditions sont réunies pour mettre en place un pôle d'excellence.

Le réseau de recherche qui accumule du savoir, peut-être trop orienté vers l'ingénierie internationale, le réseau de grands établissements technologiques qui accumulent des savoir-faire, tels que EDF et le centre spatial guyanais, sont des conditions de mise en place de ce pôle d'excellence. La transversalité de votre ministère ne peut que constituer une garantie à cet égard.

Mais il faut évidemment une politique volontariste, c'est-à-dire à la fois des perspectives et de la durée.

Pourriez-vous accueillir favorablement l'idée d'un engagement pluriannuel de l'Etat concernant l'éducation en Guyane ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur de nombreux bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Madame la députée, il est parfaitement exact que la scolarisation en Guyane et, plus généralement, dans les départements et territoires d'outre-mer, appelle un effort particulier de rattrapage.

A la suite des événements qui se sont produits en Guyane, le précédent gouvernement avait déjà prévu un plan, que nous avons poursuivi et même amplifié. Cela s'est traduit par la création de 110 classes nouvelles et de 50 logements de professeurs, par un effort budgétaire de 66 millions de francs pour l'enseignement primaire et de près de 200 millions pour l'enseignement secondaire. Nous avons modifié par ailleurs les conditions d'aide de l'Etat aux constructions puisque, par exception à la loi normale, si je puis dire, l'Etat peut participer à hauteur de 80 % et même de 100 % à la construction des écoles dans les communes rurales.

Nous comptons proposer d'ici à quelques semaines un plan pluriannuel de développement spécifique aux départements d'outre-mer. Ce plan prévoira un certain nombre d'efforts au niveau quantitatif. Il comportera également des mesures tendant à ce que la citoyenneté puisse se développer en tenant compte des spécificités culturelles de chaque département d'outre-mer.

J'ai donc bien reçu votre message.

Quant à la recherche, il est parfaitement exact, eu égard notamment à la présence du centre spatial de Kourou, que nous étudions la possibilité de développer une formation technologique en Guyane, qui soit associée à l'activité spatiale.

Soyez donc assurée, madame la députée, que nous portons toute l'attention qui est nécessaire aux départements d'outre-mer. Il faut reconnaître que cette attention n'a pas toujours été du niveau qui s'imposait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

FORMATION EN ALTERNANCE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Boulard.

M. Jean-Claude Boulard. Monsieur le président, ma question, qui s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité, concerne les jeunes qui sont actuellement, dans le cadre d'une formation en alternance, à la recherche de contrats de qualification et qui risquent de perdre leurs droits s'il n'en trouvent pas d'ici au 1^{er} novembre.

Quelles sont les mesures que le Gouvernement envisage pour permettre à ces jeunes de poursuivre la formation en alternance à laquelle ils ont droit? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, votre question se situe dans un contexte qui n'est pas très favorable : il y a eu à peine 100 000 contrats de qualification cette année, alors qu'on en avait passé entre 130 000 et 150 000 les années précédentes.

Aujourd'hui, deux types de problèmes se posent aux jeunes.

D'abord, un certain nombre d'entre eux ne trouvent pas d'entreprise pour accomplir leur stage, alors qu'ils se sont inscrits auprès d'un organisme pour suivre une formation. J'espère, d'autant plus que le patronat s'y est engagé, que la réunion du 10 octobre dernier permettra, grâce aux négociations de branche qui vont avoir lieu, d'augmenter le nombre de places de formation en alternance et donc d'offrir des stages aux jeunes.

Ensuite, dans la mesure où les jeunes ont la possibilité d'entrer en contrat de qualification tout au long de l'année, un certain nombre d'entre eux n'ont pas terminé leur stage au moment où l'éducation nationale fait passer les diplômés, c'est-à-dire aux mois d'octobre et de novembre.

A la suite d'une question que vous m'aviez déjà posée, j'ai pris contact avec le ministre de l'éducation nationale. L'objectif n'est pas de retarder les examens, ce qui n'au-

rait pas grand sens, mais plutôt d'organiser des examens complémentaires dans les régions où de nombreux jeunes doivent passer les mêmes examens à une autre période de l'année. C'est ce que nous sommes en train d'étudier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures quinze, sous la présidence de M. Michel Péricard.*)

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL PÉRICARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

MESURES URGENTES À CARACTÈRE FISCAL ET FINANCIER

Discussion, en lecture définitive, d'un projet de loi

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 16 octobre 1997

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture dans sa séance du 9 octobre 1997 et modifié par le Sénat dans sa séance du 16 octobre 1997.

« Conformément aux dispositions de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, je demande à l'Assemblée nationale de bien vouloir statuer définitivement.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion, en lecture définitive, de ce projet de loi (n^{os} 334, 342).

La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, pour cette ultime lecture du projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier, le Gouvernement vous invite à rétablir le texte adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture dans sa séance du 9 octobre 1997, y compris l'article 8 nouveau relatif aux élections dans les caisses d'épargne.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, lors de sa séance du 16 octobre 1997, le Sénat a modifié, en nouvelle lecture, le projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier.

Conformément aux dispositions du quatrième alinéa de l'article 45 de la Constitution, l'Assemblée nationale est saisie par le Gouvernement d'une demande tendant à ce qu'elle statue définitivement.

La commission mixte paritaire n'ayant pu parvenir à l'adoption d'un texte commun, l'Assemblée nationale est appelée à se prononcer sur le texte qu'elle a voté en nouvelle lecture, qu'elle peut modifier par un ou plusieurs amendements adoptés par le Sénat. Celui-ci a adopté quatre amendements au texte qui lui a été transmis par l'Assemblée nationale.

D'une part, il a de nouveau supprimé les articles 1^{er} à 3 concernant l'impôt sur les sociétés.

D'autre part, il a adopté un amendement rétablissant l'article 5 *bis*, qui impose au Gouvernement la présentation d'un rapport évaluant l'utilisation par les collectivités locales des prêts sur ressources CODEVI. Cependant, tenant compte des arguments développés à l'Assemblée lors de la nouvelle lecture, il a modifié sa rédaction de telle sorte que ce rapport ne soit plus un document annuel, mais un rapport unique devant être déposé avant le 31 mars 1999.

Dans ces conditions et en application du troisième alinéa de l'article 114 du règlement, je vous propose, au nom de la commission, d'adopter définitivement le texte voté par l'Assemblée en nouvelle lecture, c'est-à-dire de revenir sur la suppression des articles 1^{er} à 3 décidée par le Sénat concernant l'impôt sur les sociétés, mais d'accepter l'amendement proposé par le Sénat concernant le rapport évaluant l'utilisation des prêts sur ressources CODEVI.

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Gérard Charasse.

M. Gérard Charasse. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous avons à nous déterminer à nouveau sur les mesures urgentes à caractère fiscal et financier dans le cadre du plan de redressement des finances publiques pour 1997.

Ce plan, nous le savons, comporte deux volets : d'une part, un volet fiscal avec une majoration temporaire de l'impôt sur les sociétés et la suppression de la taxation réduite des plus-values à long terme des sociétés, d'autre part, un cocktail d'économies budgétaires et de prélèvements divers sur des organismes publics.

Ce plan permettra de ramener les déficits publics à 3 % du PIB, contre 4,20 % en 1996, et alors que la tendance léguée par le gouvernement Juppé pour cette année s'inscrivait entre 3,5 % et 3,7 % du PIB selon l'audit sur les finances publiques réalisé par deux magistrats de la Cour des comptes. Du côté fiscal, c'est donc un effort mesuré pour les plus grandes entreprises qui est proposé par le Gouvernement. Il est notamment prévu de relever temporairement de 15 % l'impôt sur les sociétés et de porter son taux, en 1997 et 1998, de 36,6 % à 41,6 %.

De plus, il faut souligner que les PME réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 50 milliards de francs, c'est-à-dire 80 % des entreprises, seront exonérées de ce relèvement. Cela marque bien la volonté de préserver les gisements d'emplois que sont les PME-PMI.

Enfin, s'il a été décidé de supprimer la taxation réduite des plus-values à long terme des sociétés, les plus-values de cession de participations et de parts de sociétés de capital-risque restent soumises au taux réduit de 19 % et, par souci de soutien de l'effort de recherche-développement en France des entreprises, il est prévu que les résultats de concessions de brevets ou de droits de propriété industrielle demeurent soumis au taux réduit de l'impôt sur les sociétés.

On ne peut donc pas dire que l'emploi est pénalisé et la reprise compromise. Il faut, au contraire, saluer ces mesures qui inaugurent une politique fiscale nouvelle, poursuivie dans le projet de budget pour 1998, une politique fiscale soucieuse de justice sociale, qui taxe les profits plutôt que le travail. Le groupe RCV souhaite bien sûr la poursuite résolue de cette politique de rééquilibrage des prélèvements.

En ce qui concerne l'amendement qui se situe dans le cadre de la réforme projetée des caisses d'épargne, on ne peut qu'approuver la volonté du Gouvernement d'assurer à l'épargne populaire la sécurité et le rendement qu'elle mérite et de contribuer ainsi au financement du logement social neuf ou réhabilité, l'une des priorités du Gouvernement.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe Radical, Citoyen et Vert votera ce texte, comme il a voté la première partie de la loi de finances pour 1998, car il y a là l'expression d'un équilibre budgétaire retrouvé, d'une vraie justice fiscale et du respect des engagements européens de notre pays.

M. le président. La parole est à M. Gilles Carrez.

M. Gilles Carrez. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est la troisième fois que nous examinons ce texte et je serai donc très bref.

Je me contenterai d'en dire quelques mots à la lumière du projet de loi de finances pour 1998 dont nous avons examiné la première partie la semaine dernière. La démonstration est faite maintenant que le Gouvernement a délibérément choisi de ne pas maîtriser la dépense publique.

M. Gérard Bapt. M. Carrez est tout en nuances !

M. Gilles Carrez. Comme je l'ai expliqué au cours des lectures précédentes de ce texte, et comme cela ressortait clairement de l'audit de M. Bonnet et de M. Nasse, il eût été parfaitement possible d'éviter la hausse exceptionnelle de 15 % de l'impôt sur les sociétés. Il vous suffisait de trouver une quinzaine de milliards de francs. Je rappelle en effet que vous disposiez déjà de 10 milliards de francs que vous aviez généreusement laissés en héritage le précédent gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Cette somme avait été gelée dès le début de 1997 et avait vocation à être annulée. Puisque tel n'avait pas été le cas, vous pouviez l'utiliser.

Mais vous avez préféré suivre une autre démarche. Et c'est là qu'intervient le projet de budget pour 1998. En fait, vous aviez décidé, dès le mois de juin, de mettre un terme à la politique de maîtrise de la dépense publique des précédents gouvernements. Vous saviez bien que, si vous vous efforciez de réduire les dépenses dès l'exer-

cice 1997, vous n'auriez plus la possibilité d'y renoncer en 1998, alors que vous souhaitiez précisément faire reprendre aux dépenses de fonctionnement un rythme deux fois supérieur à celui de l'inflation, soit 3 % en 1998. Autrement dit, il n'était pas question pour vous de maîtriser les dépenses dès 1997 parce que vous saviez déjà que vous ne vouliez pas le faire en 1998.

Deuxième conclusion que l'on peut tirer du débat budgétaire de la semaine dernière : vous avez pris pour cible les entreprises. A côté des 22 milliards de francs prélevés au titre des mesures prises dans ce projet et reconduites en 1998, un afflux d'amendements est venu encore alourdir la facture pour les entreprises. Certes, je le reconnais, ces amendements n'émanaient pas du Gouvernement, mais ne vous ne vous y êtes pas opposé. Au bas mot, on en est maintenant à plus 35 milliards de francs au titre de la fiscalité des entreprises par rapport à ce qu'elle était en juin dernier, avant votre arrivée au pouvoir. Sans compter les mesures qui remettent en cause la parole de l'Etat, puisqu'il y a un caractère rétroactif.

Nous trouvons tout cela complètement incohérent avec une politique qui, par ailleurs, recherche le dialogue avec les entreprises, leur demande de relancer l'investissement – plus 4,1 % dans votre budget –, d'embaucher et de réduire le temps de travail.

M. Michel Meylan. Tout à fait !

M. Gilles Carrez. Comment voulez-vous obtenir d'un partenaire des avancées – pour reprendre votre vocabulaire – si, au même moment, vous l'accablez et vous l'étrillez ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Meylan. Très juste !

M. Gilles Carrez. Je suis extrêmement inquiet pour l'avenir, car les entreprises vont perdre confiance, alors même qu'elles pouvaient se lancer dans un processus de retour à la croissance.

Pour toutes ces raisons, illustrées par ce qu'on vient de vivre la semaine dernière, le groupe RPR votera contre ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Heuclin. Les entreprises ralentissent moins que M. Carrez !

M. le président. La parole est à M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Monsieur le secrétaire d'Etat, la prorogation des mandats des administrateurs et conseillers des caisses d'épargne ne pose pas de problème. Mais certains administrateurs risquent d'être touchés par la limite d'âge. Le Gouvernement permettra-t-il à ces personnes ayant atteint soixante-cinq ans de continuer à siéger jusqu'au 1^{er} janvier 1999 ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je ne vais pas rouvrir le débat que nous avons déjà eu. Je rends toutefois hommage à votre obstination tranquille, monsieur Carrez. Permettez-moi de vous faire observer qu'en matière de rigueur, le gouvernement que vous avez soutenu n'était pas tout à fait exemplaire. Je ne reviendrai pas sur toutes les mesures fiscales prises en 1995 et 1996 et à côté desquelles nos prélèvements sont d'une grande et heureuse timidité, car nous voulons, nous, que la croissance se poursuive.

Je citerai seulement un fait qui n'est pas anecdotique. Des discussions que nous avons avec de grands chefs d'entreprise – car cela nous arrive aussi – il ressort que la surtaxe de 10 % instituée par M. Juppé, sans délai, leur pose des problèmes de comptabilité très complexes...

M. Gérard Bapt. Eh oui !

M. le secrétaire d'Etat au budget. ... alors qu'ils considèrent que la surtaxe explicitement temporaire de 15 % dont nous parlons aujourd'hui est une sorte d'investissement qu'elles font pour l'euro et ne présente aucune difficulté comptable.

M. Gérard Bapt. Voilà toute la différence !

M. le secrétaire d'Etat au budget. En matière de dépenses, le Gouvernement n'a pas honte, c'est le moins que l'on puisse dire, d'avoir quadruplé l'allocation de rentree scolaire, d'avoir majoré l'aide personnalisée au logement, qui a été gelée à partir de 1994 – l'Etat a d'ailleurs été condamné sur ce point – ou encore d'avoir fait en sorte que les enfants mangent dans les cantines. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Michel Meylan. C'est Zola !

M. Louis de Broissia. On va être traités d'affameurs !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Nous mangeons tous à notre faim, je le sais ; je dis seulement que nous avons résolu un problème.

Enfin, les emplois-jeunes vont démarrer dès le début de cette semaine grâce aux sommes qui ont été investies. Non, nous n'avons pas honte de ces dépenses. Nous n'avons pas plaisir à dépenser, mais un certain nombre de dépenses utiles, voire vitales, étaient nécessaires.

Ce que vous avez dit, monsieur Carrez, sur la maîtrise de la dépense publique est illustré par le projet de loi de finances pour 1998 dont nous avons débattu : une progression des dépenses de 1,36 %, c'est-à-dire égale à l'inflation. Nous verrons dans un an que l'exécution des dépenses du budget pour 1998 ne sera pas éloignée de ce chiffre. On ne peut pas en dire autant de la loi de finances initiale de 1997.

M. Alain Barrau. Eh oui !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Quant à M. Warhouver, je le rassure pleinement : les administrateurs de caisses d'épargne qui ont le bonheur d'atteindre l'âge de soixante-cinq ans pourront continuer à siéger jusqu'aux prochaines élections.

M. le président. La discussion générale est close.

La commission mixte paritaire n'étant pas parvenue à l'adoption d'un texte commun, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur le dernier texte voté par elle.

Dernier texte voté par l'Assemblée nationale

M. le président. Je donne lecture du dernier texte voté par l'Assemblée nationale :

« Art. 1^{er}. – I. – Il est inséré, dans le code général des impôts, un article 235 *ter* ZB ainsi rédigé :

« Art. 235 *ter* ZB. – Les personnes morales sont assujetties, dans les conditions prévues aux II à V de l'article 235 *ter* ZA, à une contribution temporaire égale

à une fraction de l'impôt sur les sociétés calculé sur leurs résultats imposables aux taux mentionnés au I de l'article 219.

« Cette fraction est égale à 15 % pour les exercices clos ou la période d'imposition arrêtée conformément au deuxième alinéa de l'article 37, entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 1998 inclus. Elle est réduite à 10 % pour les exercices clos ou la période d'imposition arrêtée entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 décembre 1999 inclus.

« Sont exonérées les personnes morales ayant réalisé un chiffre d'affaires de moins de 50 millions de francs. Le chiffre d'affaires à prendre en compte s'entend du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise au cours de l'exercice ou la période d'imposition, ramené à douze mois le cas échéant, et, pour la société mère d'un groupe mentionné à l'article 223 A, de la somme des chiffres d'affaires de chacune des sociétés membres de ce groupe. Le capital des sociétés, entièrement libéré, doit être détenu de manière continue, pour 75 % au moins, par des personnes physiques ou par une société répondant aux mêmes conditions dont le capital est détenu, pour 75 % au moins, par des personnes physiques. Pour la détermination de ce pourcentage, les participations des sociétés de capital-risque, des fonds communs de placement à risques, des sociétés de développement régional et des sociétés financières d'innovation ne sont pas prises en compte à la condition qu'il n'existe pas de lien de dépendance au sens du 1^{er} *bis* de l'article 39 *terdecies* entre la société en cause et ces dernières sociétés ou ces fonds. »

« II. – Dans le premier alinéa de l'article 213 du code général des impôts, après les mots : "235 *ter* ZA", sont insérés les mots : " , la contribution temporaire mentionnée à l'article 235 *ter* ZB". »

« III. – Le 2^o du *f* du I de l'article 219 du code général des impôts est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Pour la détermination de ce pourcentage, les participations des sociétés de capital-risque, des fonds communs de placement à risques, des sociétés de développement régional et des sociétés financières d'innovation ne sont pas prises en compte à la condition qu'il n'existe pas de lien de dépendance au sens du 1^{er} *bis* de l'article 39 *terdecies* entre la société en cause et ces dernières sociétés ou ces fonds. »

« IV. – Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret. »

« Art. 2. – Après le *a ter* du I de l'article 219 du code général des impôts, il est inséré un *a quater* ainsi rédigé :

« *a quater*. Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 1997, le régime des plus et moins-values à long terme cesse de s'appliquer à la plus ou moins-value provenant de la cession des éléments d'actif, à l'exception des parts ou actions visées aux premier et troisième alinéas du *a ter*.

« Les moins-values à long terme afférentes à des éléments d'actif désormais exclus du régime des plus et moins-values à long terme en application de l'alinéa précédent, et restant à reporter à l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 1997, peuvent, après compensation avec les plus-values et les résultats nets de la concession de licences d'exploitation continuant à bénéficier de ce régime, s'imputer à raison des 19/33, 33^e de leur montant sur les bénéfices imposables. Cette imputation n'est possible que dans la limite des gains nets retirés de la cession des éléments d'actifs exclus du régime des plus et moins-values à long terme en application de l'alinéa précédent ; ».

« Art. 3. – I. – A. – L'article 1668 du code général des impôts est ainsi modifié :

« 1^o Le premier alinéa du 1 est complété par les mots : "et à 19 % du résultat net de la concession de licences d'exploitation des éléments mentionnés au 1 de l'article 39 *terdecies*. Le bénéfice de référence s'entend des bénéfices soumis aux taux fixés au deuxième alinéa et au *f* du I de l'article 219". »

« 2^o Le 4 *bis* est ainsi rédigé :

« 4 *bis*. L'entreprise qui estime que le montant des acomptes déjà versés au titre d'un exercice est égal ou supérieur à la cotisation totale d'impôt sur les sociétés dont elle serait redevable au titre de l'exercice concerné, déterminée selon les modalités prévues au premier alinéa du 1, prenant en compte l'impôt qui résulterait des cessions d'éléments d'actifs soumis au régime des plus-values et moins-values à long terme et avant imputation des crédits d'impôt et avoirs fiscaux, peut se dispenser de nouveaux versements d'acomptes en remettant au comptable du Trésor chargé du recouvrement des impôts directs, avant la date d'exigibilité du prochain versement à effectuer, une déclaration datée et signée. » ;

« 3^o Le 4 *ter* est abrogé.

« B. – Les dispositions du A sont applicables aux acomptes échus au cours d'exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 1998.

« II. – Il est inséré, dans le code général des impôts, un article 1668 C ainsi rédigé :

« Art. 1668 C. – Les dispositions des I à III de l'article 1668 B sont applicables à la contribution temporaire mentionnée à l'article 235 *ter* ZB.

« Toutefois, le versement anticipé prévu au III de l'article 1668 B est fixé à 15 % pour les exercices clos avant le 1^{er} janvier 1999 ou les périodes d'imposition arrêtées aux 31 décembre 1997 et 1998, et à 10 % pour les exercices clos ou la période d'imposition arrêtée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1999. »

« III. – A. – Si l'exercice ouvert en 1997 est clos à compter du 1^{er} septembre de la même année, l'entreprise est tenue d'acquitter, au plus tard le 15 décembre de cette année, un acompte complémentaire d'impôt sur les sociétés fixé à 33,1/3 % de la fraction du résultat de l'exercice précédent qui, réalisée au cours d'un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 1997, relèverait du taux mentionnée au deuxième alinéa du I de l'article 219 du code général des impôts, en application du *a quater* du I du même article, et à 19 % du résultat net de la concession de licences d'exploitation des éléments mentionnés au 1 de l'article 39 *terdecies* du même code, du dernier exercice dont les résultats ont été déclarés, le cas échéant ramené à douze mois.

« B. – Les dispositions du 1 de l'article 223 N et du 4 de l'article 1920 du code général des impôts s'appliquent à l'acompte complémentaire visé au A ; les dispositions du 4 *bis* de l'article 1668 du même code ne s'appliquent pas au même acompte.

« IV. – Si l'exercice ouvert en 1997 est clos à compter du 1^{er} septembre de la même année, le versement anticipé prévu au III de l'article 1668 B du code général des impôts est calculé en tenant compte d'une taxation au taux de 33,1/3 % de la fraction du résultat de l'exercice précédent qui, réalisée au cours d'un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 1997, relèverait du taux mentionné au deuxième alinéa du I de l'article 219 du même code, en application du *a quater* du I de cet article. Ces

dispositions ne sont pas applicables aux entreprises qui doivent s'acquitter du versement anticipé au plus tard le 15 septembre 1997.

« Les dispositions de l'alinéa précédent s'appliquent également pour le versement anticipé de la contribution mentionnée à l'article 235 *ter* ZB du code général des impôts.

« V. – Pour les entreprises dont l'exercice est clos avant le 1^{er} septembre 1997, la contribution temporaire prévue à l'article 235 *ter* ZB du code général des impôts est versée au plus tard le 15 décembre 1997.

« Pour celles dont l'exercice est clos entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 1997 inclus ou celles dont la période d'imposition est arrêtée au 31 décembre 1997, le versement anticipé de cette contribution prévu au II dû au titre de cet exercice ou de cette période est effectué au plus tard le 15 décembre 1997.

« VI. – Les entreprises ayant ouvert un exercice à compter du 1^{er} janvier 1997 qui a été clos avant le 1^{er} septembre, et pour lequel le délai de dépôt de la déclaration prévu au deuxième alinéa du 1 de l'article 223 du code général des impôts est expiré avant la publication de la présente loi, déposent au plus tard le 30 novembre 1997 une déclaration rectificative prenant en compte les dispositions du *a quater* du I de l'article 219 du même code et procèdent à une nouvelle liquidation de l'impôt sur les sociétés et de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZA dans les conditions du 2 de l'article 1668 et du I de l'article 1668 B de ce code. »

« Art. 4. – *Conforme.* »

« Art. 5 *bis.* – *Supprimé.* »

« Art. 7. – *Supprimé.* »

« Art. 8. – Par dérogation aux articles 10 et 11 de la loi n° 83-557 du 1^{er} juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance, les mandats des membres des conseils consultatifs et des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne, en fonction à la date de promulgation de la présente loi, sont prorogés jusqu'au 1^{er} mars 1999. »

Je vais appeler l'Assemblée à statuer d'abord sur l'amendement dont je suis saisi.

Cet amendement, conformément aux articles 45, aliéna 4, de la Constitution, et 114, alinéa 3, du règlement, reprend un amendement adopté par le Sénat au cours de la nouvelle lecture à laquelle il a procédé.

Cet amendement, n° 1, présenté par M. Migaud, est ainsi rédigé :

« Rétablir l'article 5 *bis* dans la rédaction suivante :

« Après le deuxième alinéa de l'article 7 de la loi n° 83-607 du 8 juillet 1983 portant diverses dispositions relatives à la fiscalité des entreprises et à l'épargne industrielle, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Avant le 31 mars 1999, le Gouvernement dépose au Parlement un rapport évaluant les conséquences économiques, sociales et financières pour le développement et l'implantation des petites et moyennes entreprises, de l'utilisation, par les collectivités locales et leurs groupements, des possibilités de prêts offertes par l'alinéa précédent. »

Monsieur le rapporteur général, vous avez déjà soutenu cet amendement. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. Non, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat au budget. Avis favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1. (*L'amendement est adopté.*)

Vote sur l'ensemble

M. le président. Je mets aux voix, conformément au troisième alinéa de l'article 114 du règlement, l'ensemble du projet de loi tel qu'il résulte du texte voté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifié par l'amendement qui vient d'être adopté.

(*L'ensemble du projet de loi est adopté.*)

(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

5

LOI DE FINANCES POUR 1998 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n°s 230, 305).

COMMUNICATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture et de la communication concernant la communication.

La parole est à M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, madame le ministre de la culture et de la communication, mes chers collègues, j'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter le rapport de la commission des finances sur le budget de la communication. C'est un rapport budgétaire un peu particulier puisque, comme vous le savez, il donne lieu à la publication non pas d'un « bleu » mais de ce que nous appelons un « jaune ». Nous ne voterons donc pas à proprement parler sur un budget.

J'aborderai successivement la répartition de la redevance, le remboursement des exonérations, l'aide directe à la presse écrite et les crédits inscrits dans le fascicule Poste.

Au début de cette nouvelle législature, je me demande si nous ne devrions pas réfléchir à une autre forme de présentation de ce budget. N'est-il pas temps, au regard de l'importance et de la complexité du sujet, de se doter

d'un bleu budgétaire et de disposer ainsi d'un budget structuré et plus transparent dans la discussion, et plus efficace au plan de l'action politique ?

Cette présentation budgétaire nouvelle pouvait aller de pair avec un renforcement de l'administration centrale. En effet, au-delà d'une capacité juridique, évidemment reconnue et à laquelle nous faisons appel, peut-être pourrions-nous évoluer – si vous le jugez nécessaire, madame la ministre – vers une direction authentifiée d'un ministère où l'aspect économique et prospectif des problèmes de la communication serait traité. Une réflexion pourrait donc être engagée à la fois sur les structures et la présentation budgétaire. L'Assemblée en conviendra avec moi : le sujet, la modernité et l'avenir fondamental au plan économique du sujet dont nous traitons aujourd'hui méritent ces évolutions.

Mes chers collègues, j'aborderai dans un premier temps le budget de l'audiovisuel public. Comme vous l'avez constaté dans les documents qui vous ont été remis, celui-ci est marqué par une progression notable – 3,3 % – et dépassera cette année 18 milliards de francs. Cette augmentation, je tiens à le souligner, s'explique par la progression des ressources publiques – redevance et dotations budgétaires – de 3,1 % qui montre l'effort particulier accompli globalement par votre ministère, madame la ministre.

Notons tout d'abord l'importante contribution de la redevance dont le taux est en hausse de 5 %. Cela renforce la part des fonds publics dans le budget de l'audiovisuel public. Un certain nombre d'entre vous, mes chers collègues, reviendront sans doute sur les difficultés qui ont existé, nombreuses par le passé, et qui perdurent malheureusement aujourd'hui encore un peu trop. Je considère, quant à moi, qu'il revient à la justice de mettre un coup d'arrêt à la dérive très marquée des années précédentes. Nous en sommes à un palier. Beaucoup d'entre nous peuvent juger encore insuffisant le recours à l'argent public par rapport à l'argent privé, mais il faut noter que nous assistons cette année à un changement d'orientation nettement marqué.

Soulignons tout d'abord que l'augmentation de 5 % du taux de la redevance est très structurante pour l'avenir de l'audiovisuel public. Elle va asseoir en quelque sorte son financement sur des recettes qui ont vocation à être pérennes. Précisons aussi que le niveau de redevance aujourd'hui atteint est encore très largement inférieur à celui de nombreux pays européens. Faisons encore observer que, grâce à cette taxe, les Françaises et les Français bénéficient d'une qualité de prestations, tant à la radio qu'à la télévision, d'un niveau très supérieur à ce qu'ils peuvent trouver lorsqu'ils s'adressent à des fournisseurs privés et payants de programmes. Toutes choses étant égales par ailleurs, on constate une rentabilité importante au plan économique et culturel de l'audiovisuel public et donc du système de la redevance.

M. Michel Françaix. Très bien !

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial. Par ailleurs, les exonérations budgétaires sont en baisse, ce qui montre que ce secteur de l'activité de l'Etat a largement participé à l'effort de limitation des dépenses budgétaires. Mais, peut-être que, fidèles aux nombreuses interventions qu'ils ont faites ces derniers jours à propos du budget de l'Etat, nos collègues de l'opposition auront à cœur de justifier ce qu'ils considéreront comme étant des efforts insuffisants.

M. Louis de Broissia. Nous le ferons sans problèmes et sans états d'âme !

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial. Pour notre part, attachés à la structure publique de ce financement, nous serons très attentifs à l'avenir, mais aussi dans l'exécution du budget, à l'évolution des crédits d'Etat, notamment au remboursement des exonérations.

Vous savez, madame le ministre, que la commission des finances a adopté un amendement visant à affecter à France Télévision une part du produit de la redevance plus importante qu'aujourd'hui et à réduire d'autant celle attribuée à RFI.

Deux raisons ont motivé son adoption.

Une raison de principe : nous avons voulu souligner la logique budgétaire selon laquelle la redevance doit bénéficier plus directement à l'audiovisuel public national, payé par le téléspectateur, alors qu'il revient à l'Etat de prendre en charge son action audiovisuelle extérieure plutôt qu'au redevable de la redevance.

Connaissant la complexité des méandres et des arbitrages budgétaires, l'autre raison qui nous a poussés à adopter cet amendement était, madame le ministre, de vous permettre de vous exprimer à ce sujet, à la suite des interrogations de responsables et de personnels de France Télévision sur l'exécution du budget au cours des dernières années. Ils seront attentifs aux précisions que vous pourrez nous apporter.

Le budget de l'audiovisuel représente plus de 300 millions de mesures nouvelles, qui s'articulent essentiellement autour de deux axes et qui traduisent votre volonté réelle de modernisation de votre budget : 161 millions de francs supplémentaires en direction des programmes, 100 millions en direction des nouvelles technologies dont je citerai trois exemples principaux.

L'Inathèque intéressera de très nombreux chercheurs dans notre pays par la mise à disposition des ressources de programmes centralisées par l'Institut national de l'audiovisuel.

La Banque de programmes et de services – BPS –, que nous serons invités à voir fonctionner dans les jours qui viennent à l'Assemblée nationale à l'initiative du président de cette assemblée, sera – ceux d'entre nous qui ont eu la chance de l'utiliser peuvent en témoigner – un outil extraordinaire de pédagogie dans les établissements scolaires.

Enfin, la radio numérique est dotée de moyens qui contribueront à son développement.

Je terminerai ce rapport par quelques réflexions rapides.

Il est évident que l'effort fait en faveur des moyens du service public doit s'accompagner en parallèle d'un effort de meilleure gestion. Certaines actions ont déjà été entreprises ; d'autres doivent être continuées.

S'agissant, par exemple, de la modernisation des structures, nous ne pouvons pas prétendre organiser rapidement l'audiovisuel comme une sorte de jardin à la française. Toutefois, avant d'arriver à une structure aussi rationnelle, il est utile, à mon avis, de commencer à mettre en œuvre plusieurs réformes qui s'imposent telles que la fusion d'Arte et de La Cinquième, la restructuration de notre audiovisuel extérieur, la présidence commune de France Télévision. On pourrait aussi, dès cette année, agir sur la nébuleuse que constitue la SOFI-RAD avec son étonnante myriade de participations de l'Etat. On pourrait encore s'interroger sur l'existence, eu égard aux missions de service public, de Radio Nostalgie et de Radio Montmartre dans le patrimoine public. On pourrait enfin poser le problème de Radio Monte-Carlo

sur lequel, madame le ministre, vous avez déjà eu l'occasion de vous exprimer, mais qui appelle assez rapidement des solutions restructurantes.

Un des sujets, à mon avis, les plus fondamentaux que devra affronter le service public est la renégociation de la convention collective. Elle est décisive pour l'avenir du service public. Elle est aussi importante que le sera votre future loi sur l'audiovisuel. Alors même que l'audiovisuel est soumis à une révolution technologique fondamentale, l'existence d'une convention collective adaptée à ces nouveaux métiers est très importante.

Le deuxième volet de l'action de l'Etat est évidemment l'aide à la presse. Moins que jamais on ne peut opposer aujourd'hui l'écrit à l'audiovisuel, bien au contraire. La révolution, notamment du multimédia, montre qu'il y a fusion des deux et donc nécessité de coexistence et de collaboration.

En ce qui concerne les aides directes, on constate dans votre budget, madame le ministre, un maintien de l'effort de l'Etat à hauteur de 246 millions. Il est prévu aussi certains redéploiements, que j'approuve, pour mieux cibler l'action de l'Etat, notamment une diminution des crédits SNCF, qui n'étaient pas véritablement très bien positionnés, et un renforcement notable de l'action du portage. Ces mesures vont tout à fait dans le sens que nous souhaitons.

De nombreux travaux parlementaires ont distingué différents types de presse : il y a une presse aujourd'hui économiquement stable, assise sur des groupes capitalisés qui ont des taux de profitabilité élevés, qui ont un grand recours à la publicité ; il y a une presse d'information générale et politique, notamment la presse quotidienne, qu'elle soit nationale ou régionale, qui connaît des difficultés économiques graves.

C'est pourquoi l'Assemblée, conformément au plan de modernisation que vous voulez mettre en œuvre pour la presse, a adopté ce fameux amendement 1 % sur le hors média ; j'imagine qu'il sera localisé dans un compte d'affectation spéciale à la suite de notre discussion budgétaire.

Je sens qu'il faut conclure...

M. le président. Eh oui ! (*Sourires.*)

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial. Je conclus, monsieur le président.

Nous approuvons les grandes orientations de votre plan de modernisation, dont je tiens à souligner quelques axes : la modernisation des relations sociales, avec notamment le problème des coûts de production ; les circuits de distribution, qu'il s'agisse du portage, de La Poste ou de la distribution par les NMPP, sur lesquels la commission veut se pencher pour vous aider, madame le ministre, à faire évoluer les choses, car il n'est que temps ; l'information *on line*, c'est-à-dire la capacité pour la presse écrite d'accéder à la révolution technologique du multimédia, d'Internet, donc à une nouvelle forme d'existence.

Au total, madame le ministre, il s'agit d'un budget qui est l'expression d'une politique active. Bien qu'il soit encore insuffisamment pris en compte dans nos règles administratives et budgétaires, comme je le soulignais en commençant mon intervention, et peut-être aussi par les responsables politiques, le secteur de la communication aujourd'hui et aura demain un rôle décisif dans notre société. Il n'est plus simplement un espace de loisirs, ni un aspect de notre politique culturelle. Il n'est pas seulement un fondement essentiel de la citoyenneté garantissant le pluralisme, la vigueur, l'indépendance de l'infor-

mation, il est aujourd'hui un outil décisif de l'éducation, un élément essentiel de l'apprentissage, de la connaissance. Il est enfin un enjeu fantastique sur le plan économique dans la valeur ajoutée que notre pays se doit de créer pour maintenir sa capacité économique mondiale.

Dans cette perspective, et face à cette dynamique, tous les secteurs ont vocation à se rapprocher et à converger vers une même action. De ce point de vue, votre budget a cette cohérence. C'est pourquoi, au nom de la commission des finances, madame le ministre, nous l'approuvons et nous serons intéressés par toutes les réponses que vous voudrez bien nous apporter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Mathus, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Didier Mathus, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Madame le ministre, mes chers collègues, nous sommes saisis d'un premier projet de budget dans le domaine de la communication, de l'audiovisuel, qui a pour mission de reprendre en main un certain nombre de dossiers lourdement pénalisés par l'action de la majorité précédente.

M. Louis de Broissia. Ça y est !

M. Michel Français. C'est la vérité !

M. Louis de Broissia. On verra !

M. Didier Mathus, rapporteur pour avis. Qu'il s'agisse des aides à la presse ou de l'audiovisuel public, le projet de budget pour 1998 doit donc être regardé comme un budget d'étape, un budget qui marque un coup d'arrêt à la dégradation des crédits qui avait prévalu les années précédentes, un budget qui s'attache, par les mesures nouvelles qu'il dégage, à préparer l'avenir sur des bases assainies.

Le budget des aides à la presse, s'il maintient globalement le montant des aides directes et des aides indirectes, fait cependant clairement, pour une fois, le choix du soutien à la presse quotidienne d'information politique et générale. Ce secteur, dont le rôle est essentiel pour le pluralisme et la démocratie, supporte aujourd'hui des charges particulières, et doit donc être accompagné dans son effort de modernisation.

Le projet de budget préfigure une des orientations du plan de réforme que vous avez annoncé et qui sera, dès le mois d'octobre, discuté avec les professionnels de ce secteur. L'amendement portant création d'une taxe parafiscale sur le hors média devrait faciliter cet effort de modernisation.

Par ailleurs, le budget de l'audiovisuel public exprime la volonté de restaurer la situation financière des entreprises publiques, qui avait été gravement entamée par le budget de 1997 faisant une part excessive à la ressource publicitaire. Il progressera donc de 3,3 %, soit 571 millions de plus que la loi de finances de 1997.

M. Louis de Broissia. Et vous avez augmenté de 5 % la redevance !

M. Didier Mathus, rapporteur pour avis. J'imagine que vous saluerez cet effort notable pour la télévision publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Par une augmentation de 5 %, augmentation courageuse, des taux de la redevance, le choix a été fait de garantir au service public les moyens nécessaires à son fonctionnement.

Au total, le financement public des organismes audiovisuels augmente de 3 % après avoir chuté de près de 4 % en 1997.

M. Louis de Broissia. Donc, vous avalez ce qui s'est passé ?

M. Didier Mathus, rapporteur pour avis. Les 303 millions de francs de mesures nouvelles permettront aux sociétés de remplir leur rôle de référence au sein du paysage audiovisuel français en ce qui concerne tant la qualité des programmes que l'innovation technologique.

Ce budget, s'il permet de pallier les atteintes des exercices précédents, n'exonère pas la nouvelle majorité d'une réflexion approfondie sur ce que doit être le service public de l'audiovisuel aujourd'hui, alors que le paysage audiovisuel a plus changé en dix ans que depuis l'invention de la télévision.

Quel rôle ? Quelles missions ? Quels financements ? Quel périmètre pour l'audiovisuel public ? Autant de questions qu'il faudra rapidement avoir le courage de poser, sans naïveté ni tabou, et qui devront trouver une réponse avant l'examen de la prochaine loi audiovisuelle qui ne pourra évidemment pas se contenter d'un ravalement de la loi de 1986.

Ce budget d'étape marque un frein à la dérive constatée depuis plusieurs années en matière d'audiovisuel public, en matière de service public de la télévision.

Je ne me livrerai pas, après mon collègue Le Guen, à un examen exhaustif des différentes lignes budgétaires. Je me contenterai de souligner trois situations particulières sur lesquelles je souhaite attirer votre attention, madame la ministre.

S'agissant des ressources publiques, la répartition entre redevance et crédits budgétaires mérite d'être examinée.

La redevance est un produit sûr, peu accessible aux vagues de régulations budgétaires. On sait, par contre, avec quelle facilité, non dénuée d'un certain mépris du Parlement, le ministère du budget peut parfois annuler en cours d'année des volumes très importants de crédits budgétaires.

La concentration des crédits budgétaires, au détriment de la redevance, sur France 2 et France 3, doit donc nous interpeller. Quelles assurances pouvons-nous avoir sur la solidité du budget de France Télévision ?

M. Laurent Dominati. Aucune !

M. Didier Mathus, rapporteur pour avis. C'est une des questions qui nous préoccupent après l'examen de ce projet de budget.

M. Louis de Broissia. Très bonne remarque !

M. Didier Mathus, rapporteur pour avis. Nous savons que des réponses peuvent être formulées et nous les attendons avec confiance.

La deuxième observation concerne le budget de Radio-France.

Chacun connaît ici les remous qui ont agité Radio-France et France-Inter en particulier. L'éviction d'un certain nombre de responsables, des réorganisations parfois malheureuses de l'antenne ont entraîné une érosion significative de l'audience. Le lancement, au même moment, d'une radio Jeunes, au coût mal défini, au profil incertain, a souvent été critiqué. Le projet de budget pour Radio-France ne fait pas apparaître de financement spécifique pour cette nouvelle radio. Peut-on en conclure que vous considérez d'ores et déjà que cette expérience a échoué ?

La troisième observation sur le plan budgétaire concerne les aides à la presse.

Nous aurons donc à discuter un amendement qui doit permettre le financement du plan de modernisation de la presse quotidienne et assimilée. A mon sens, il est indispensable que la création de ce nouveau fonds soit l'occasion de redéfinir les aides à la presse et ne soit pas une nouvelle rallonge de l'Etat pour diminuer les coûts d'exploitation de la presse écrite.

M. Michel Françaix. Très bien !

M. Didier Mathus, rapporteur pour avis. Je souhaite que nous réfléchissions à un soutien un peu plus substantiel à la presse hebdomadaire régionale. La ligne est actuellement de 8 millions de francs. En effet, on parle beaucoup de la PQR – la presse quotidienne régionale –, on oublie parfois de dire que, aujourd'hui, elle est devenue une juxtaposition de monopoles régionaux et que, face à ces monopoles, bien souvent, la presse hebdomadaire régionale est le seul élément d'un pluralisme trop fréquemment mis à mal.

Le budget pour 1998, au-delà de ces interrogations, n'est qu'un premier pas qui devra être prolongé par une réflexion de fond. Vous avez vous-même, madame la ministre, annoncé un projet de loi sur ce thème. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales entend également prendre l'initiative et son président nous le confirmera tout à l'heure. Elle organisera donc, dès le mois de décembre, en préalable au débat sur le projet de loi, une série d'auditions et de débats publics sur l'avenir du paysage audiovisuel français. Nous savons tous quels chantiers doivent déjà être ouverts pour la préparation du projet de loi. J'en citerai cinq : la télévision de service public, la création audiovisuelle, les nouvelles technologies, la maîtrise de la concentration – plutôt que des mesures anticoncentration –, l'organisation de la concurrence et l'audiovisuel extérieur.

La télévision de service public et son financement : ce thème doit permettre de réfléchir à la spécificité de l'audiovisuel public au sein d'un environnement de plus en plus diversifié et concurrentiel. Le périmètre, les missions et les modalités de financement doivent en effet être mis en perspective et redéfinis en regard de l'évolution du paysage audiovisuel et des perspectives de développement que l'actionnaire, qui est l'Etat, se doit de fixer avec clarté à ses différentes sociétés.

Nouveaux modes de diffusion, nouveaux métiers, coopération avec des sociétés privées : autant de points sur lesquels l'Etat doit préciser sa position et l'étayer ensuite par des financements adaptés et continus. Après trop d'années d'hésitations et d'indécisions camouflées par une multiplication de rapports, le Gouvernement et, avec lui, le Parlement doivent enfin faire le choix de la transparence et de la responsabilité pour les organismes du secteur public de l'audiovisuel. Cela appelle, entre autres, une réflexion approfondie sur l'avenir de la redevance. L'évolution de l'offre télévisuelle rendra sa légitimité de plus en plus fragile et donc sa perception de plus en plus difficile.

La taxation – qu'on y songe – de la détention d'un poste de télévision sera de plus en plus dépourvue de sens face aux évolutions technologiques et aux modifications des modalités de consommation de la télévision. Que fera-t-on le jour, maintenant proche, où l'ordinateur permettra de recevoir, via Internet, les chaînes que l'on souhaitera ? Quel sens aura l'acquittement d'une taxe pour la réception de trois chaînes lorsque les images qu'elles dif-

fusent seront librement accessibles grâce à un abonnement de *pay per view* auprès de détenteurs de catalogues de programmes ?

Je considère pour ma part que, l'existence d'un service public étant, ou devant être, un véritable choix politique, il n'est pas totalement iconoclaste d'envisager la suppression de la redevance et son remplacement par un financement budgétaire, organisé de façon pluriannuelle par les pouvoirs publics et rattaché à un budget de la communication, comme l'évoquait notre collègue Le Guen, identifié par un fascicule budgétaire.

Il faut aussi que l'Etat puisse assumer son rôle d'actionnaire auprès de ses entreprises publiques ; ce n'est pas le cas aujourd'hui. Force est de constater qu'aujourd'hui la dispersion des structures administratives, juridiques, financières ou politiques ne permet pas à l'Etat de mener cette mission à bien.

Deuxième grand chantier : la création audiovisuelle. Il s'agira ici d'aborder tout ce qui touche à l'industrie des programmes, c'est-à-dire la situation en France avec la fragilité, l'éparpillement de l'appareil de production, le rôle du compte de soutien, l'évolution de la réglementation en matière d'achats de droits, l'opportunité des quotas de production et de diffusion, les perspectives de coopération internationale, la politique d'exportation, etc. C'est un enjeu essentiel.

Depuis longtemps la culture du colbertisme à la française a privilégié les aspects technologiques de la télévision. Elle nous a valu de retentissants échecs comme le plan câble ou le D2 Mac Paquet. Or toute l'histoire récente des nouvelles industries audiovisuelles démontre avec force que c'est la question des contenus qui doit être la préoccupation majeure. C'est avec une politique des contenus que nous pourrions combattre l'uniformisation de la pensée et tenter de résister à l'hégémonie anglo-saxonne. La collectivité, les pouvoirs publics ont une légitimité à intervenir dans ce domaine. Les autorités américaines nous ont, à cet égard, montré l'exemple.

Troisième grand chantier : les nouvelles technologies. Je veux, pour rester bref, parler essentiellement du satellite.

Quel est, dans ce paysage, l'avenir de la diffusion hertzienne et du câble ? L'offre des chaînes thématiques a déjà provoqué aux Etats-Unis un affaiblissement important des grandes chaînes hertziennes généralistes ; ce mouvement, à en juger par les taux d'audience, a commencé à se faire sentir en France dès cette rentrée.

Qu'en sera-t-il demain ? Quel place prendront les programmations à la demande ? Comment évoluera la frontière, encore floue, entre télévision, télécommunication et informatique ? Autant d'interrogations qui devront être prises en compte dans le prochain texte sur l'audiovisuel ; sinon, celui-ci sera obsolète avant même d'être publié.

Mais ce projet de loi devra aussi, dans un domaine spécifique, trancher précisément deux questions très et, tout d'abord, celle de la compatibilité des décodeurs. Nous ne pouvons plus longtemps accepter la situation absurde dans laquelle nous ont conduits les deux grands opérateurs de bouquets satellitaires.

M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Très bien !

M. Didier Mathus, rapporteur pour avis. Il faut qu'à très court terme les offres soient additionnelles et non pas exclusives les unes des autres. Il faut pour cela un décodeur unique, même si cela doit se faire sous la pression des pouvoirs publics.

Autre question qui nous a valu de nombreux débats dans cette assemblée : la place du service public sur le numérique satellitaire. Je dois répéter ici ce que nous n'avons cessé de dire depuis plus d'un an : il n'est pas acceptable que le service public soit lié par un accord d'exclusivité avec l'un des opérateurs, et quel que soit d'ailleurs cet opérateur.

M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles. Voilà un rapporteur qui a de la suite dans les idées !

M. Didier Mathus, rapporteur pour avis. La mission du service public, financé par l'impôt, c'est d'être vu et écouté par le plus grand nombre. Le principe même d'une exclusivité commerciale est incompatible avec la nature du service public. Il faut en finir au plus vite avec cette situation choquante.

Quatrième grand chantier : la maîtrise de la concentration et l'organisation de la concurrence.

Ce thème nous rapproche de l'objectif majeur annoncé de votre futur projet de loi, madame le ministre : l'organisation et la régulation du marché de l'audiovisuel en France.

Beaucoup de questions sont soulevées. Sur la nature des capitaux investis dans l'audiovisuel en France, notamment : doit-on envisager des règles anti-concentration horizontales ou verticales ? Doit-on se référer à des seuils capitalistiques ou bien à des seuils d'audience ? A qui doit revenir le contrôle de ce type de réglementation ? Aux pouvoirs publics, au conseil de la concurrence ou au CSA ? Et qu'en est-il de la garantie du pluralisme et de la déontologie de l'information audiovisuelle ? Doit-elle passer par des chartes déontologiques ou par une séparation encore plus forte entre les opérateurs et les rédactions ?

Ces questions sont complexes et appellent des réponses à plusieurs niveaux. Il n'en reste pas moins que nous devons y réfléchir, et assez vite. Vous connaissez, madame le ministre, mes convictions dans ce domaine.

Le fait que les principaux opérateurs privés de télévision dans notre pays soient d'abord des entreprises de la distribution d'eau ou du BTP tenant l'essentiel de leurs activités de la commande publique pose un problème majeur pour la démocratie. On ne peut se satisfaire de cette situation – unique au monde.

Elle est dommageable sur le plan économique, car il est singulier que, dans l'un des secteurs de l'économie mondiale en très fort développement, nous ne disposions d'aucune entreprise dont la communication soit l'activité centrale.

Elle est dommageable sur le plan démocratique, car la communication n'est pas un marché banal fait de produits ordinaires. Elle met en jeu un lien social, elle construit l'image qu'une nation ou une société se fait d'elle-même.

Alors que s'exprime dans plusieurs secteurs de la société un besoin irrépressible de transparence, de garanties démocratiques, d'exigences citoyennes, pourquoi faudrait-il que ce secteur, au cœur de ces enjeux, échappe à ce mouvement ?

Quelles garanties avons-nous que les conglomérats constitués autour de la Générale des Eaux, de la Lyonnaise des Eaux ou de Bouygues, forts du pouvoir qu'ils détiennent par le biais des télévisions privées, ne tenteront jamais de peser sur les règles de fonctionnement démocratique du pays ?

L'observation de ce qui se passe depuis quelques années ne nous incite pas spontanément à la confiance. La plupart des grands pays démocratiques, derrière un discours parfois très libéral en apparence, ont en fait fortement régulé ce marché, ne serait-ce qu'en veillant, par exemple, à organiser un pôle public puissant.

Cela pose bien sûr la question, là aussi, de l'instance de régulation. Deux éléments au moins méritent que l'on réfléchisse à l'évolution de cette instance. D'une part, la mise en place de l'ART fait apparaître une instance spécialisée dans les tuyaux dont la montée en puissance est inéluctable ; d'autre part, plusieurs décisions du CSA ont donné le sentiment que cette instance manquait parfois de fermeté face aux pressions de certains groupes. Il est donc nécessaire de redonner à l'instance de régulation des contenus, une force, une légitimité qui n'apparaissent pas manifestement dans le cadre actuel. Donner plus de pouvoirs au CSA ? Oui, mais encore devra-t-il démontrer sa capacité d'indépendance face à des pressions d'ordre plus souvent économique que politique.

Dernier grand chantier, sur lequel je ne m'attarderai pas : l'audiovisuel extérieur de la France. On sait le débat lancé sur ce thème depuis plusieurs mois. Il faudra le conclure à travers le projet de loi.

C'est donc, dans ce texte, tout l'ensemble du dispositif de la communication de l'audiovisuel dans ce pays qui devra être revu. La commission, son président le confirmera après moi, apportera sa pierre à l'édifice de la réflexion dès le mois de novembre. En attendant, ce projet de budget apparaît, dans les circonstances actuelles, le meilleur possible : il met un terme à une dérive que nous connaissons depuis plusieurs années et que nous avons dénoncée avec force, il permet à l'audiovisuel public de retrouver des bases assainies, il devra permettre bientôt à la nouvelle majorité et au Gouvernement d'inventer la télévision de demain. C'est pourquoi la commission l'a adopté et vous demande d'en faire autant au cours de cette séance publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Votre projet de budget pour la communication, madame la ministre, rompt fortement avec les budgets que nous avons eu à examiner au cours des années précédentes.

Rupture essentielle dans le refus de la fatalité de voir financer l'audiovisuel public d'abord par la publicité...

M. Laurent Dominati. Et pourquoi ses recettes augmentent-elles ?

M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles. L'augmentation de 5 % de la redevance audiovisuelle sonne comme une bonne nouvelle : celle d'une indépendance plus grande du service public.

Cet effort supplémentaire que nous demandons aux auditeurs et téléspectateurs doit pouvoir être ressenti par nos concitoyens. C'est la raison pour laquelle je voudrais m'arrêter sur le troisième objectif que vous avez défini : « améliorer le service rendu aux téléspectateurs ». Et je me permets d'ajouter également « aux auditeurs ». Je ne voudrais pas que l'on oublie la radio publique, traversée par des inquiétudes que je partage largement.

M. Laurent Dominati. Que vous avez créées !

M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles. La révolution technologique, que vous avez évoquée et dont nous devons débattre dans le cadre

du projet de loi que vous annoncez sur l'audiovisuel, tend à faire oublier une donnée déterminante devant structurer notre réflexion en matière audiovisuelle. La part des abonnés au câble et au satellite augmente, le marché est sans doute porteur, la concurrence y est donc vive. Mais si, dans cinq ans, 25 % des foyers français disposeront d'un abonnement au câble ou au satellite, 90 % de l'écoute demeurera focalisée sur les chaînes hertziennes généralistes. C'est tout l'enjeu de la participation des chaînes de service public aux bouquets numériques et de la décision annoncée – que je soutiens, et le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a dit ce qu'il fallait dire à ce sujet – de mettre fin à l'exclusivité de diffusion sur TPS. Cette réalité dominante des chaînes hertziennes généralistes crée une obligation forte pour le service public : assurer l'accès à la diversité culturelle et contribuer au pluralisme de l'information. C'est à cet enjeu que votre projet de budget doit permettre d'apporter des réponses. Il est cependant évident que votre politique ne sera complètement lisible que lorsqu'on connaîtra les orientations que vous proposerez au Parlement, à travers le projet de loi sur l'audiovisuel.

M. Louis de Broissia. Pourquoi ? Aujourd'hui, c'est illisible ?

M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles. Cela implique, je le crois, une véritable redéfinition des missions de service public. Ayons l'honnêteté de le dire : la distinction, en termes de programmes, entre certaines chaînes de service public et d'autres du secteur privé, est pour le moins malaisée aux téléspectateurs. La part du marché publicitaire prise sur les chaînes de service public a eu pour effet évident une course à l'audience qui, c'est une banalité de le constater, n'est pas un facteur déterminant de création ni de qualité.

Cela ne renvoie-t-il pas à un problème plus grave ? Le montant de la redevance permet-il véritablement de financer trois ou quatre chaînes de télévision de service public, en plus des radios ? Je souhaite qu'à cette question on apporte une réponse positive, mais il faudra très certainement, pour que ce soit le cas, redéfinir le périmètre et les missions du service public et répartir les différentes responsabilités – et partenariats – entre les chaînes.

Ces problématiques sont difficiles : à côté de chaînes publiques culturelles haut de gamme, la télévision généraliste hertzienne, directement confrontée à la concurrence du marché publicitaire, n'a-t-elle pas trop tendance à laisser de côté des missions qui devraient relever de sa grille de programmes ? Je prends un exemple parmi beaucoup d'autres : l'admirable émission de La Cinquième, « Arrêt sur image », n'aurait-elle pas dû trouver sa place dans la grille de France 2 ?

Cette observation vaut aussi pour la radio : la création de programmes en direction des jeunes nécessitait-elle la création d'une radio spécifique – Le Mouv' ? Comment regretter, après une telle décision, le vieillissement de l'audience de France-Inter ? Comment ne pas s'inquiéter de l'absence totale de moyens réservés à Radio Bleue ? Faut-il voir un lien de cause à effets entre ces deux événements ? En reviendrait-on à une opposition entre « vieux » et « jeunes », les seconds étant porteurs de publicité, les premiers moins ? Absurde ? Voilà en tout cas où peut mener la pure logique financière... Comment ne pas s'inquiéter également de voir quasiment disparaître la chanson française de la grille de la principale des radios

de service public ? Il ne suffit pas de respecter les quotas, ce qui est l'obligation minimum, mais il s'agit de valoriser un patrimoine culturel. Faut-il considérer que Le Mouv' remplit cette mission ? Je ne le crois évidemment pas.

J'évoque ces quelques aspects concrets avec prudence. Il n'est pas question de se substituer aux directeurs des chaînes et des radios – pour reprendre votre expression –, mais il faut reconnaître que le service rendu n'est pas exactement celui auquel les citoyens sont en droit de prétendre.

Il faut ouvrir le débat public et avoir le courage d'imaginer des solutions – en termes de financement, mais aussi d'organisation, de structure et de programmation – radicalement nouvelles, qui permettraient de redonner au service public de la télévision et de la radio ses lettres de noblesse en assurant un financement conséquent pour le dégager des contraintes du marché publicitaire. Je souhaiterais notamment que nous trouvions les moyens de sortir du sacro-saint principe de l'annualité budgétaire : il est temps d'offrir de réelles perspectives financières, sur trois ans, aux chaînes et radios publiques pour leur permettre d'avoir enfin de véritables stratégies d'entreprise. On l'a bien fait pour les monuments historiques ou pour la défense nationale : pourquoi ne le ferait-on pas pour l'audiovisuel public, même si, pour la défense nationale, on sait les aléas que peuvent connaître les lois de programmation ?

Par ailleurs, comme il ne saurait être question d'augmenter chaque année la redevance télévisuelle au-delà de ce qui vient raisonnablement d'être décidé, des choix stratégiques doivent être opérés. La politique a une responsabilité forte à cet égard.

J'en reviens au service rendu. Votre projet de budget dégage réellement des moyens supplémentaires importants au profit de la Sept-Arte d'abord, scandaleusement pénalisée l'année dernière, de La Cinquième, de France 2-France 3. Je m'interroge seulement sur la façon de faire en sorte que cet argent supplémentaire contribue effectivement à une politique de programmes de qualité attendus par les auditeurs et téléspectateurs.

Madame la ministre, votre projet de budget propose également le financement d'innovations technologiques importantes. La Banque de programme et de services me semble particulièrement intéressante.

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial. Absolument !

M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles. Elle s'inscrit dans une démarche de mise à disposition, dans les meilleures conditions, de données audiovisuelles numérisées, devant notamment permettre une utilisation pédagogique. Ce projet – qui est déjà une réalité concrète – se situe à la confluence de l'audiovisuel et des techniques de l'information et de la communication. Il fait ainsi écho à la volonté du Premier ministre et du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, de développer les moyens en faveur d'une pédagogie active des techniques de l'information.

Enfin, l'« Inathèque » est un projet d'une ampleur remarquable : il donne les moyens d'accéder aux archives audiovisuelles grâce à leur numérisation et à l'ouverture du centre de consultation du dépôt légal des programmes audiovisuels à la Bibliothèque nationale François-Mitterrand.

Madame la ministre, vous avez voulu éviter à l'audiovisuel public d'être sous la seule coupe réglée de la publicité ; vous avez raison. Vous n'évitez cependant pas la réalité de la télévision d'aujourd'hui : un monde technologique en pleine évolution avec des intérêts économiques considérables. Assurer à notre audiovisuel public une place de premier rang dans un monde concurrentiel, où la recherche du profit devient la clé de compréhension des investissements qui y sont faits, plonge évidemment les responsables du service public dans une situation particulièrement difficile.

Le contexte commercial actuel est sans doute ce qui fait le plus peser de risques, la concurrence exacerbée entraînant souvent la « médiocratie ». La seule chance du service public est de relever ce défi sur le terrain de la qualité. Vous marquez aujourd'hui la volonté de lui en donner les moyens. Je m'en réjouis. Mais cet effort devra être poursuivi et, pour qu'il aboutisse à une amélioration du paysage audiovisuel directement ressentie par les auditeurs et les téléspectateurs, il faudra donner les moyens de définir de véritables stratégies d'entreprises aux acteurs du service public.

Avant de conclure, je voudrais, comme M. Didier Mathus, anticiper sur le prochain projet de loi et vous mettre en garde sur deux aspects que je considère importants.

Premièrement, il faut éviter toute construction de type Meccano pour aborder le problème des concentrations dans l'audiovisuel. La détention capitaliste n'est pas le seul élément susceptible de menacer l'indépendance et le pluralisme.

M. Laurent Dominati. Exact !

M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles. Deuxièmement, je ne suis pas convaincu de la nécessité d'une remise à plat des attributions du Conseil supérieur de l'audiovisuel. S'il faut adapter certaines missions aux évolutions technologiques, s'il faut très certainement ancrer la régulation comme mode de gestion de l'audiovisuel, il faut aussi assurer l'indépendance du CSA, notamment vis-à-vis des pouvoirs économiques. Avant d'avancer sur la voie tendant à définir de nouveaux pouvoirs, je crois pertinent de faire le bilan de ceux qui ont été utilisés, bien ou mal, et d'en tirer les conséquences.

L'audiovisuel et la radio constituent un ensemble mouvant. Le rôle de l'Etat est d'assurer au service public les moyens d'affronter l'avenir dans les meilleures conditions. En contrepartie, celui-ci doit accepter de jouer la charte de la qualité au service du plus grand nombre. Je le répète : cette dernière année, le service public de l'audiovisuel a donné l'impression de naviguer un peu trop à vue, de perdre le cap du public. Votre projet de budget donne un coup de barre en direction du bon cap...

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales lui apporte donc son soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. Je demande aux orateurs inscrits de bien vouloir respecter les temps qui leur sont impartis. Je serai attentif à ce qu'ils ne les dépassent pas.

La parole est à M. Christian Cuvilliez.

M. Christian Cuvilliez. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le secteur de la communication – tout le monde le dit, et c'est vrai – traverse aujourd'hui une profonde mutation.

Dans un contexte international marqué par la mondialisation économique et culturelle, la déréglementation et la libéralisation des marchés, c'est l'avenir même, dans le secteur de la communication comme dans celui de la culture, d'une expression française et francophone par les ondes ou l'image qui est en jeu. C'est l'avenir même d'une expression et notamment d'une information audiovisuelle ou écrite libre et pluraliste qui est en jeu sur le plan national.

Au-delà d'un enjeu politique, démocratique, culturel et de civilisation, cette question revêt également la dimension d'un enjeu économique, industriel – tout le monde s'est plu à le souligner – dans un marché considérable, générateur d'emplois et en croissance exponentielle.

L'intervention de l'Etat dans ce domaine foisonnant et irrépressible peut sembler dérisoire ou marginale. Elle est pourtant nécessaire et décisive. Elle l'est par le projet de loi global que nous aurons à examiner au mois de novembre prochain ; elle l'est également par le budget.

La lecture du projet de loi de finances pour 1998 fait apparaître une augmentation des ressources du secteur public de la communication audiovisuelle de 3,28 %, à mettre en regard des 1,2 % d'augmentation de la loi de finances initiale de 1997.

Cette augmentation est de 570 millions de francs et porte le budget de la communication audiovisuelle à plus de 18 milliards de francs. Elle repose cependant – tout le monde l'a dit, et je ne sais pas s'il faut s'en réjouir – essentiellement sur un accroissement de 5 % de la redevance.

En revanche – tout le monde l'a dit aussi et je me plais à le souligner – les dotations budgétaires proprement dites diminuent de 381 millions de francs soit de 34,1 %. Cette diminution présentée par vous, madame la ministre, comme une contribution à l'effort général de rationalisation et de maîtrise des dépenses publiques reflète une fois encore, cependant, un certain désengagement de l'Etat, les dotations budgétaires étant réduites pour la quatrième année consécutive. De 1991 à 1995, cette réduction a atteint 1,530 milliard de francs, alors que dans le même temps la redevance progressait de 1,442 milliard de francs et les ressources propres de 1,557 milliard de francs.

En 1996, le remboursement des exonérations de la redevance aux chaînes publiques s'élevait à 1,4 milliard de francs. En 1997, il était réduit à 697 millions de francs et en 1998, je le déplore, une nouvelle et très forte baisse de 57,5 % réduira à 286 millions de francs ce remboursement. Cette évolution négative prive l'ensemble des acteurs du service public de recettes attendues et accentue la tendance au désengagement de l'Etat.

Les ressources propres, quant à elles, sont affectées d'une prévision d'augmentation de 197 millions de francs, soit 3,7 %. Les progressions ainsi envisagées des recettes publicitaires, 4,6 %, et du parrainage, 9,1 %, le sont à un niveau supérieur à celui de l'ensemble des ressources du secteur de la communication audiovisuelle.

M. le Premier ministre, dans sa déclaration de politique générale, soulignait la nécessité de « rééquilibrer le partage actuel entre les ressources publiques et les recettes publicitaires », et ce afin « d'encourager et soutenir un service public fort et de qualité ».

Votre budget, madame la ministre, permet de dégager 309 millions de francs de mesures nouvelles consacrées à l'amélioration de la qualité des programmes, en particulier pour la Sept - Arte, dont le budget augmente de 7,3 %, pour de La Cinquième ou pour l'innovation à

l'INA dont le budget augmente de 6,3 % avec, tout le monde s'en réjouit, l'ouverture en juin 1998 de l'Inathèque dans les locaux de la Bibliothèque nationale de France et la numérotation des archives.

Bien sûr, il traduit un progrès quantitatif et qualitatif notoire par rapport aux orientations désastreuses du précédent gouvernement qui avait réduit les ressources publiques de l'audiovisuel de 3,95 % entre 1996 et 1997, de 5,35 % le budget de la Sept - Arte, de 8,77 % celui de La Cinquième. La seule réponse apportée alors aux besoins du service public de l'audiovisuel était le recours accru aux ressources publicitaires et de parrainages dont l'accroissement s'élevait à 25 %.

Toutefois, ce budget ne traduit pas l'ambition forte affichée par M. le Premier ministre ou par vous-même de redonner au service public toute la place qui lui revient dans le secteur de l'audiovisuel. Il n'est pas l'expression d'une réelle capacité de repositionnement du secteur public en matière de communication audiovisuelle au moment où les ressources des chaînes privées progressent régulièrement et où le développement des technologies nouvelles de la communication suscite une explosion de l'image et appelle une action forte pour préserver les identités nationales déstabilisées par l'envahissement, voire l'hégémonie, des produits culturels nord-américains ou autres.

La réduction des dotations budgétaires ne laisse, en effet, aux chaînes, que le choix de la course aux revenus publicitaires et à l'Audimat, sans que soient créées les conditions de la qualité, du respect des personnes et du développement du débat citoyen.

La question de l'avenir de la Société française de production revêt, de ce point de vue, une importance déterminante au regard de la volonté de mettre en œuvre une véritable politique nationale de création. Les salariés de la SFP ont, à de nombreuses reprises, fait part de leurs inquiétudes à l'endroit d'un éventuel désengagement des pouvoirs publics et de leur refus d'une privatisation inscrite dans la loi du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. Le syndicat des réalisateurs et créateurs du cinéma, de la télévision et de l'audiovisuel avait, par ailleurs, demandé que la SFP ait accès au produit de la redevance.

Nous souhaitons qu'une solution soit recherchée garantissant le maintien et le développement du service public de production audiovisuelle à côté du secteur de la production audiovisuelle privée dite « indépendante ». Si nous prenons acte, comme d'un fait positif, de l'arrêt du processus de privatisation, nous ne pouvons, à l'inverse, accepter comme seule alternative, madame la ministre, pour l'avenir de la SFP que la restructuration ou le dépôt de bilan, comme j'ai cru vous l'entendre dire en commission.

Votre budget devrait être accompagné en matière de production audiovisuelle d'une mesure forte : l'annulation des décrets dits Tasca, qui imposent un volume de commandes obligatoires des chaînes publiques, aux producteurs privés. Cette suppression créerait les conditions d'une concurrence loyale entre le secteur public et le secteur privé de la production.

Par ailleurs, le rétablissement des remboursements aux chaînes des exonérations de redevances télévision leur donnerait des moyens qui pourraient être utilisés pour augmenter leur volume de production. Et les personnels de la SFP et des chaînes publiques ont multiplié des propositions de développement et de relance qui ne sont pas

toutes budgétaires. En tenir compte serait en rupture avec les pratiques antérieures et en conformité avec les nouvelles pratiques annoncées.

Permettez-moi également d'exprimer mes réserves sur quelques autres éléments de la politique de communication que traduit ce budget. Il est demandé aux chaînes publiques de télévision des efforts de rigueur en matière de gestion, ces efforts étant destinés à dégager des économies afin de compenser les réductions des dotations de l'Etat. Cette logique purement budgétaire et comptable n'est pas la nôtre, ni la vôtre je crois, car elle entraînerait des réductions de personnel et l'externalisation d'un certain nombre d'activités, la création, la production étant sacrifiées à la diffusion.

Un mot sur l'avenir de France 3 dont le regroupement avec France 2 pourrait hypothéquer l'originalité et le dynamisme. Cette chaîne bénéficie, selon nous, d'un atout considérable qui fait son succès d'audience – voir le « 19-20 ». Elle est une chaîne de proximité. Elle a mission d'irriguer le territoire régional. Mais cette mission appelle une traduction budgétaire.

Un mot encore sur la situation de deux sociétés de radio de service public : Radio France internationale et Radio France outre-mer. RFI qui participe du rayonnement culturel de notre pays, de la présence de la France, de sa culture et d'une certaine vision française de ce qui se passe dans le monde et RFO, qui est l'expression par les ondes de l'appartenance et d'une volonté concrète d'intégration des régions et des habitants de l'outre-mer à la communauté nationale, mériteraient un effort tout particulier de l'Etat, leurs missions relevant expressément du service public.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. Christian Cuvilliez. Je me réjouis de la prorogation des dispositions du décret instituant un fonds de soutien à l'expression radiophonique destiné au financement des radios associatives réalisant moins de 20 % de produit publicitaire, pour laquelle j'étais intervenu et à laquelle vous avez consenti. Mais cette prorogation doit connaître de véritables prolongements inspirés ou soutenus par le Gouvernement pour protéger et promouvoir les radios associatives, éléments de différenciation du paysage audiovisuel français. Radios de proximité, elles contribuent en effet au pluralisme et au débat démocratique.

Dans sa déclaration de politique générale du 19 juin dernier, M. le Premier ministre soulignait qu'« agir pour le pluralisme de la presse implique d'adapter le régime des aides publiques en faveur de la presse d'information, la plus fragilisée par la dispersion de la publicité sur d'autres supports ». La loi de finances pour 1997 avait réduit par rapport à la loi de finances initiale de 1996 de 14 % les aides directes de l'Etat à la presse, de 24,9 % l'aide aux quotidiens nationaux, à faibles ressources publicitaires, de 50 % celle à l'expansion économique de la presse française à l'étranger et de 50,1 % le remboursement des charges téléphoniques.

M. le président. Monsieur Cuvilliez, veuillez conclure.

M. Christian Cuvilliez. Je vais vers ma conclusion, monsieur le président.

M. le président. Il ne suffit pas d'y aller, mon cher collègue !

M. Christian Cuvilliez. Je passerai donc sur le maintien des aides traditionnelles que vous avez inscrit dans votre budget, madame la ministre, sur les observations que je voulais faire à propos des tarifs postaux préférentiels, qui

sont encore insuffisants. Je passerai également sur l'augmentation des budgets consacrés au fonds d'aide aux quotidiens nationaux et sur l'amendement Le Guen – d'autres que moi en ont parlé. Je passerai également sur d'autres aspects de ce budget pour poser la question qu'il faut poser en conclusion.

Ce projet, malgré les réserves et les observations que j'ai formulées, et parce que ces réserves et observations peuvent être levées notamment au moment du projet de loi d'orientation générale, commence à réaffirmer le rôle de l'Etat à l'égard de la presse écrite et de l'audiovisuel. Il n'occulte pas la perspective d'assurer non pas l'exception culturelle française mais l'exceptionnelle fécondité de son mode de création et de récréation.

Nous en prenons acte et c'est pour cela que le groupe communiste votera ce budget. Il votera votre budget, madame la ministre, mais il attend les signes forts d'une politique dynamique et novatrice, d'une politique mettant en adéquation les ambitions et les actes à l'égard du service public et qui fasse que l'ambition de la nouvelle majorité plurielle soit, dans ce domaine-là comme dans d'autres, pleinement satisfaite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Madame le ministre, ce budget de la communication est important, car, enfin, nous allons entendre les orientations du Gouvernement en la matière.

En effet, jusqu'à présent, nous avons eu trois annonces : celle du report de la loi que le Parlement avait commencé d'examiner et de voter, celle du Premier ministre concernant les nouvelles technologies – qui est restée quasiment sans suite puisque votre budget ne consacre réellement que 15 millions aux nouvelles technologies – et l'annonce que vous avez faite il y a déjà deux mois de la hausse de la redevance. Vous conviendrez avec moi que ce n'est pas suffisant pour fixer un cap à la politique de communication du Gouvernement.

Mais, paradoxalement, dans ce domaine ô combien sensible et ô combien important pour l'avenir de notre pays, vous êtes capable de parvenir à un certain consensus, tant ce que j'ai entendu sur d'autres bancs rejoignait les observations que nous avons pu faire il y a quelques mois, voire plusieurs années, et tant, dans ce domaine d'intérêt général, nous pourrions trouver, à condition de travailler tous ensemble, des points d'accord. Encore faudrait-il reconnaître le travail accompli. Or la présentation faite de l'audiovisuel public dans vos notes budgétaires et dans vos interventions ne correspond pas à cette absence de polémique que vous devriez rechercher.

M. Louis de Broissia. Très bien !

M. Laurent Dominati. Il nous faudra donc répondre, et je le ferai.

Auparavant je vous ferai part des exigences du groupe UDF, que nous formulons d'ailleurs régulièrement.

D'abord, nous pensons que nous avons réellement besoin, dans ce domaine, d'une nouvelle législation, tant l'actuelle est inadaptée aux technologies nouvelles, aux télévisions de satellite, et tant la régulation mise en place il y a quelques années ne correspond plus aux besoins. Ce que je dis là, vous pourriez le dire tout aussi bien que moi. Mais le temps presse et je regrette que vous ayez reporté la loi concernant l'audiovisuel, car les nouvelles technologies n'attendent pas, les frontières sont totalement dépassées, le président du CSA l'a encore rappelé

récemment, ainsi qu'un de ses membres à propos des nouvelles technologies sur Internet. Notre législation et notre façon d'aborder les questions d'audiovisuel restent assez archaïques.

L'UDF est attachée à un principe qui garantit le pluralisme dans tous les médias : c'est le principe de la concurrence, auquel il faut veiller non seulement dans le domaine de la télévision mais également des réattributions de fréquences radio, pour lesquelles le Gouvernement pourrait donner au CSA, simplement par décret, une sorte de guide. Il faut y veiller aussi dans la presse, car, là aussi, il y a – la mission d'information dont le rapporteur était Ladislas Poniatowski avait commencé à le mettre en évidence – des situations de monopole qui sont préjudiciables au pluralisme et à l'économie de ce secteur.

On a parlé pour les années précédentes d'un budget calamiteux qui aurait mis en danger le service public. Eh bien ! mes chers collègues, regardons où en est le service public. Nous constatons, au contraire, qu'il se porte bien, que la télévision en France se porte mieux qu'il y a cinq ans. D'autres orateurs le préciseront, mais je tiens à rappeler ce qui se passe en ce qui concerne l'audiovisuel public.

L'amélioration des programmes est incontestable. Elle a été saluée par le public. L'augmentation de l'audience n'est pas due au hasard mais tout simplement au fait que les émissions sont de meilleure qualité.

M. Didier Mathus, rapporteur pour avis. Et les quotas !

M. Laurent Dominati. Et quelles émissions ? En premier lieu, la fiction française, qui a enfin trouvé son public grâce à un renforcement des investissements dans la production, grâce à des mesures prises notamment en fonction du chiffre d'affaires des chaînes publiques et à un accord passé en 1995 qui a permis de renforcer l'investissement dans la production, et qui, pour la première fois, dépasse la fiction américaine. C'est sous les précédents gouvernements que ce changement s'est opéré grâce à la politique mise en place.

Quant à prétendre qu'en limitant la progression de la redevance l'année passée, nous avons asséché financièrement le service public, ce n'est pas exact. Il n'est que de regarder le bilan du service public. Certes, celui de France 2 fait apparaître un déficit, mais il est tout à fait exceptionnel car il est dû à des montants de provisions que je qualifierai de comptables, au démenagement du siège de France-Télévision et à un amortissement des programmes tout à fait inhabituel. A considérer les ressources, on s'aperçoit que la télévision publique est recapitalisée et qu'elle est dans un état bien meilleur qu'il y a cinq ans.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Dominati.

M. Laurent Dominati. Je vais conclure, monsieur le président, sur la hausse de la redevance qui nous est proposée : 5 %. Nous avons prouvé qu'en ne l'augmentant pas, nous arrivons à avoir un service public en bon état. Vous avez justifié cette hausse par l'amélioration des programmes. Or on constate qu'elle n'ira pas aux programmes, ni à France 2, ni à France 3. Ainsi – c'est une première ! – France 2 aura moins de redevance que l'année précédente. En effet, vous faites apparaître une hausse des ressources publiques par un accroissement exagéré des dotations budgétaires, alors qu'on sait très bien que ces dotations sont à la discrétion du Gouvernement, qui ne manquera pas de les supprimer, comme d'ailleurs l'amendement du rapporteur le fait gentiment remarquer. Mais personne n'est aveugle ! Et l'on voit bien que les

200 millions de dotations ne sont qu'une carotte et que le Gouvernement les annulera ou non, à son gré. A mon avis, les contraintes budgétaires le conduiront à l'annulation.

J'ajoute que la part de la publicité augmente dans les ressources de la télévision publique, alors que vous dénonciez une telle tendance naguère.

Enfin, nous dénonçons la hausse de la redevance. D'ailleurs, nous commençons à ce sujet à recueillir un début de consensus, puisque le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles a remarqué, comme je l'ai fait l'année dernière, que la redevance était un impôt archaïque, injuste et qu'il fallait s'interroger sur sa capacité à financer l'audiovisuel, demain.

Pour nous, c'est bien un impôt dépassé. Il faut revoir tout cela de fond en comble. Au surplus, prétendre renforcer l'audiovisuel public en diminuant les ressources des chaînes publiques, les plus regardées par les Français, et en accroissant les impôts, ce n'est pas un bon début !

Voilà pourquoi le groupe UDF ne votera pas le budget que vous nous présentez, madame le ministre. (*Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Françaix.

M. Michel Françaix. En écoutant M. Dominati, je me rends compte qu'il nous faudra encore un petit peu de temps pour parvenir à un consensus total, mais nous sommes là pour cela !

M. Laurent Dominati. Ça viendra !

M. Michel Françaix. J'espère bien que vous rejoindrez nos positions un jour ou l'autre.

Madame la ministre, votre budget est en hausse de 3,3 %, pour atteindre 18 milliards de francs, et vos priorités apparaissent clairement : garantir les moyens du service public, donner la priorité aux programmes et à l'innovation, stopper l'inflation publicitaire, maîtriser la gestion, placer le cinéma au cœur de l'audiovisuel et faire un effort tout particulier pour aider la presse à se moderniser.

Voilà pourquoi, en dépit de quelques regrets que nous pouvons avoir sur tous les bancs de l'Assemblée, car il ne permet évidemment pas de répondre à l'ensemble des problèmes, c'est un budget d'étape, un bon budget.

Pour la presse, vous faites un effort considérable sur les aides directes, sauf peut-être – et j'espère qu'on pourra revoir la question l'année prochaine – sur l'aide à la presse à l'étranger.

Une civilisation qui ne serait fondée que sur le verbe, qui s'envole, ou sur l'image, si fugitive, serait vouée sans doute à une forme de décadence. C'est pourquoi les aides à la presse ou, plus exactement, les aides au lecteur sont indispensables. Oui, une fois de plus, l'intervention de l'Etat est nécessaire. Elle n'est pas un carcan, elle est une garantie.

Cependant, ces aides, unitaires dans leur inspiration, égalitaires dans leurs modalités, sont parfois disparates, vieillies et peu sélectives. Elles sont l'héritage constitué au fil du temps par sédimentations successives, reposant sur des dosages délicats mais ne répondant plus globalement aux objectifs de la profession.

A cause de sa non-sélectivité et de l'égalitarisme juridique, le régime actuel des aides favorise trop souvent la reproduction des inégalités...

M. Christian Cuvilliez. Tout à fait !

M. Michel Françaix. ... et ne contribue pas à la création de journaux d'opinion.

M. Christian Cuvilliez. Parfaitement !

M. Michel Françaix. Les aides de l'Etat ne devraient pas être les mêmes pour un quotidien d'inspiration générale et un hebdomadaire à sensation. Pour citer la plus importante, les tarifs postaux préférentiels devraient être modulés davantage en fonction de l'importance de la publicité collectée.

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial. Absolument !

M. Michel Françaix. L'amendement présenté par notre rapporteur spécial, M. Le Guen, va dans le bon sens. Permettant dans un premier temps de mettre à contribution une partie des ressources de hors-média au profit de la presse d'information générale, il nous permettra d'avancer. C'est une toute petite étape et nous savons bien que d'autres décisions devront être prises pour moderniser la presse, mais nous sommes sur le bon chemin.

Concernant la télévision, contrairement à ce que j'ai entendu, le relèvement de 5 % de la redevance est une mesure courageuse. A terme, ce n'est pas la panacée et il faudra trouver d'autres solutions, nous sommes d'accord, mais il fallait faire un budget et, pour cela, augmenter la redevance, d'autres ayant peut-être oublié de le faire. Cela dit, la diminution du montant du remboursement des exonérations nous donne parfois le sentiment que le Gouvernement reprend en partie d'une main ce qu'il accorde de l'autre.

Le niveau relatif de la publicité sur France 2 et France 3 – le Gouvernement ayant fait l'effort de ne plus augmenter cette publicité dans les proportions que nous connaissions avant, ce qui avait été à mon avis l'erreur principale du gouvernement précédent – ne devrait plus augmenter à nouveau en 1998.

Il reste indispensable d'inverser à terme la tendance, car le service public est là pour chercher des programmes pour son public, pas du public pour ses annonceurs. Comment s'étonner qu'un jour le niveau des programmes chute si le directeur de la publicité est assis sur les épaules du directeur des programmes,...

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial. Tout à fait !

M. Michel Françaix. ... même s'il ne s'agit pas pour moi de condamner les programmes que tout le monde regarde, pour plébisciter un univers dont personne ne voudrait ?

Un journal, une télévision, doit se vendre deux fois, à ses lecteurs ou à ses auditeurs, mais aussi à ses annonceurs. Or ce double marché est rarement en corrélation et il est souvent discriminant. C'est malheureusement trop souvent le marché des annonceurs qui impose sa loi. La mission du service public est de former des citoyens et non des acheteurs.

Madame la ministre, j'attends que la tutelle, par des contrats pluriannuels, explicite mieux ses objectifs par des contrats pluriannuels, pour France 2 et France 3 et notamment sur le projet de faire de France 3 la chaîne proche des régions.

De nombreuses chaînes privées viennent nous demander de changer les règles du jeu. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'il est forcément scandaleux de les modifier, à condition que les télévisions privées ne considèrent

pas non plus qu'il est scandaleux de les respecter. Pour ces chaînes qui crient « moins de réglementation, moins d'Etat » alors qu'elles doivent beaucoup à l'Etat, il ne peut y avoir de prime au viol.

Ce budget doit répondre à un certain nombre d'interrogations.

Je comprends bien que l'héritage était difficile, mais nous souhaitons que presse et audiovisuel répondent dans l'avenir à quatre enjeux : technologique, international, identitaire et déontologique.

Le secteur des enjeux technologiques est plus que d'autres marqué par l'irruption des nouvelles technologies, comme l'a expliqué excellentement notre rapporteur. Naguère, l'imprimerie a ouvert à la diffusion de la pensée scientifique, philosophique, littéraire, et, aujourd'hui, les satellites ignorent les frontières. Les moyens modernes de télécommunication se jouent du temps et de l'espace, et ne sont pas loin de nous faire accéder au vieux rêve de l'ubiquité.

Le numérique hertzien, après s'être imposé au niveau des moyens de production audiovisuels, touche maintenant l'ensemble des secteurs de transmission et de diffusion des images et des sons. Le consommateur peut accéder à une trentaine de chaînes sans avoir à acheter d'équipements nouveaux : pas d'antenne à modifier. De plus, seule la diffusion hertzienne numérique permettrait la portabilité et la mobilité, c'est-à-dire la télévision sans fil.

Nous sommes très en retard sur le Royaume-Uni, la Suède, voire l'Espagne, si l'on considère que la diffusion terrestre reste le vecteur majoritaire de distribution de programmes audiovisuels. Il n'est guère imaginable que la majorité des foyers ne puissent pas disposer dans quelques années de la principale évolution technologique depuis l'introduction de la couleur il y a trente ans.

L'enjeu international est, nous l'avons compris, d'assurer la présence française dans le monde. Or, depuis un certain nombre d'années, le budget de l'audiovisuel fait preuve d'une certaine frilosité.

L'action internationale n'est plus seulement une mission, elle est devenue un enjeu pour le service public audiovisuel. Le secteur public doit prendre conscience qu'une part déterminante de son avenir se joue sur la scène internationale.

L'atomisation d'un secteur conduit à disperser les efforts et, souvent, à dépenser les énergies dans de vaines rivalités. La multiplication des tutelles pour RFI, qui ne permettent pas d'aller aussi vite que nous le voudrions, le désintéret, souvent, des grandes sociétés du service public pour l'action extérieure, le fait que des missions ne soient pas clairement définies par les pouvoirs publics, rendent parfois difficile la réponse à ce défi. Vous vous êtes engagée à tenir compte d'un certain nombre de ces éléments dans le projet de loi que vous déposerez.

De votre volonté dépendra le succès de la mission internationale du service public, c'est-à-dire la place de la France dans le monde moderne, dont les sons, les images et les mots ne constituent plus seulement une représentation, mais, de plus en plus, la substance culturelle, sociale, politique et économique.

La puissance d'une nation moderne, son rayonnement, se mesurent aussi au volume et à la qualité de ses images, tant à l'intérieur de ses frontières qu'au-delà.

C'est pourquoi, s'il faut réfléchir à la façon d'aborder les problèmes de l'avenir autour de Radio-France Internationale, il apparaît important de ne pas amputer cette radio, même s'il faut lui demander sans doute, à elle aussi, de faire de nombreux efforts de modernisation.

Le troisième enjeu est l'enjeu identitaire par la production, l'enjeu culturel de la production et de la création. Produire n'est pas imiter. Il faut pouvoir exprimer son identité tout en restant ouvert à ce qui se passe dans le monde, élargir le rayonnement de la France à l'étranger, en se souvenant que nous sommes les petits-fils de Molière, et non les petits-enfants de Coca Cola.

Tout doit être fait pour renforcer les mécanismes à travers le compte de soutien aux industries de programme, qui sont, par le développement de la création et de la production audiovisuelles, un support irremplaçable.

Oui, il y a une ardente obligation de stimuler la création française et européenne. Oui, il faut éveiller les échanges entre télévisions européennes, freiner l'appel à des productions extra-européennes. Tels sont nos objectifs.

J'ai entendu tout à l'heure que c'étaient ceux de l'opposition. Je leur rappelle tout de même qu'il y a quelques années, quand il a fallu se battre sur les quotas – j'étais le rapporteur du texte –, je n'avais pas eu le sentiment qu'il était important pour l'UDF de se battre pour que la production européenne et la production française soient majoritaires.

La Sept ne doit pas être notre bonne conscience, mais un laboratoire et le musée imaginaire de la culture européenne.

Enfin, l'enjeu déontologique.

L'audiovisuel, la presse écrite se trouvent confrontés à des problèmes de déontologie : nombre de journalistes sont, bien sûr, conscients des dérapages que nous avons pu constater ces derniers temps et en sont préoccupés.

À la télévision, la mise en scène l'emporte souvent sur la mise en perspective, et c'est trop souvent le règne de « l'information émotion ». La presse écrite est également souvent victime d'une confusion entre l'information et la communication. N'est-il pas temps de réagir avant que l'excès de communication ne tue l'information ?

Mme Odette Grzegorzulka. Très bien !

M. Michel Français. Ce problème est bien sûr celui des journalistes, mais les entreprises de médias ne sauraient être les seules concernées par d'éventuelles dérives, car celles-ci affectent globalement la société, c'est-à-dire le fonctionnement de la démocratie.

Madame la ministre, nous sommes tous conscients qu'il appartient à la presse écrite et audiovisuelle de réfléchir aux problèmes de déontologie et de faire valoir ses analyses. S'il ne nous appartient pas de définir des règles, de nous prononcer sur un débat qui est celui de la profession, il est bon d'insister sur le fait que ce ne sont pas seulement les responsables de chaînes, les patrons, les directeurs de publication et les journalistes qui sont concernés, ce sont tous les auditeurs, tous les lecteurs, c'est-à-dire tous les citoyens.

Avant que vous ne présentiez un texte au Parlement, il faut bien prendre en compte toutes les données, y compris nos faiblesses chroniques : absence de groupes capables de rivaliser sur le plan international avec ceux qui dominent désormais le marché de l'audiovisuel et de la presse, secteur de la production encore en dépression même si la situation s'améliore, faiblesse de la présence française à l'étranger.

Nous aurons besoin de toutes les forces, y compris celles de l'opposition si elle veut travailler avec nous, pour essayer de présenter un texte de loi qui permette d'amener l'audiovisuel et la presse écrite dans le troisième millénaire.

Il s'agira d'avoir la volonté d'augmenter les images de proximité sur France 3, de renforcer Arte et La Cinquième, de faire de la télévision la deuxième école de la République, de reconnaître l'intérêt des téléspectateurs à agir, et de renforcer –, mais cela, vous l'avez bien compris –, les moyens du service public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme Odette Grzegorzulka. Très bon programme !

M. le président. La parole est à M. Noël Mamère.

M. Noël Mamère. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, mon intervention portera essentiellement sur l'audiovisuel public. Concernant les aides à la presse, je me bornerai à dire qu'au nom des députés écologistes, j'approuve sans réserve la proposition de Jean-Marie Le Guen de créer une taxe de 1 % sur la presse gratuite et le marketing direct pour financer un fonds de modernisation de la presse.

Le budget de l'audiovisuel public pour 1998 s'élèvera, si nous l'adoptons, à 18 milliards de francs, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 1997. Elle est nettement supérieure à celle du budget de l'Etat, mais il est vrai que l'année précédente avait été marquée par une forte baisse de l'ensemble des ressources publiques pour l'audiovisuel, de 3,9 %.

Nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement de cette inflexion. Elle exprime la volonté politique de notre majorité plurielle d'œuvrer pour le respect de la diversité dans l'audiovisuel. À partir du moment où elle domine sans partage le paysage audiovisuel français, la télévision commerciale uniformise les goûts des téléspectateurs. Par son existence même, le service public contribue à les diversifier. En ce sens, il est un facteur de pluralisme.

N'oublions pas que 95 % des Français regardent la télévision trois heures par jour en moyenne. Sur une année, les enfants consacrent plus de temps à la télévision qu'à l'école. Pour toutes ces raisons, la représentation nationale a le devoir d'examiner sérieusement les comptes de ce secteur.

Le budget du secteur public de l'audiovisuel traduit trois priorités.

La première, c'est l'amélioration de la qualité des programmes. La télévision évolue entre deux logiques, celle du flux et celle des stocks. Les séries, les téléfilms, les dessins animés, les programmes produits aujourd'hui grâce aux 161 millions de francs dégagés à cet effet constitueront le patrimoine audiovisuel de demain.

La deuxième priorité, c'est l'innovation technologique et l'adaptation du service public à la rapidité de cette évolution. Il faut, là aussi, féliciter le Gouvernement de ses choix d'avenir. L'investissement dans les programmes comme dans l'innovation technologique rompt avec une logique du court terme. Le numérique, le satellite, les chaînes thématiques constituent l'avenir de la télévision. Le développement de l'Inathèque, de la Banque de programmes et de services, la radio numérique, vont dans ce sens.

La troisième priorité, c'est le retour à une certaine normalisation des budgets de La Cinquième et d'Arte. Ils en ont besoin après les rudes coups portés l'année dernière à ces deux chaînes exemplaires, au nom de la réduction des déficits.

Avant d'entamer des réformes structurelles, il fallait réorienter rapidement le gouvernail du bateau télévisuel. Vous l'avez fait, madame la ministre. C'est une bonne chose.

Nous poserons néanmoins trois questions préalables sur ce budget.

Concernant la réalité du financement de France Télévision, y a-t-il baisse ou augmentation des ressources publicitaires ? Dans les deux chaînes publiques, la publicité augmentera de 4 %. Contrairement à l'objectif assigné par Lionel Jospin, les ressources publicitaires ne décroissent pas.

Dans sa déclaration de politique générale de juin 1997, le Premier ministre avait indiqué : « A la télévision, favoriser le pluralisme, c'est encourager et soutenir un service public fort et de qualité, ce qui impose de rééquilibrer le partage actuel entre les ressources publiques et les ressources publicitaires. » Il avait mille fois raison. La dictature de l'Audimat n'est que la conséquence de la course aux paires d'oreilles du téléspectateur, pour reprendre une expression chère aux publicitaires.

Rompre avec cette logique est un choix politique. Le budget de 1998 n'exprime pas une telle rupture. Nous le regrettons vivement. La crise du service public ne se résoudra pas par un changement d'hommes à sa tête mais par la volonté de rompre structurellement avec cette course folle à l'Audimat. A télévision privée, fonds privés ; à télévision publique, fonds publics.

Deuxième question : y a-t-il baisse ou augmentation des ressources publiques ? Nous sommes inquiets des conséquences de ce budget. Alors que la redevance a augmenté, les chaînes publiques, France 2 et France 3, vont voir leurs ressources issues de cette taxe diminuer respectivement de 17 et de 24 millions de francs. Les crédits budgétaires risquent donc d'apparaître comme un leurre. En effet, selon vos propres propos tenus devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, le 15 octobre dernier, ces crédits ne seraient qu'une virtualité comptable, moins fiable que la redevance.

Cette dernière est une ressource préaffectée, ce qui garantit l'audiovisuel public contre toute manipulation extérieure ou ultérieure des crédits affectés. Les crédits budgétaires, le ministère des finances s'attache à les réguler – c'est un singulier euphémisme – quand il n'a pu en obtenir une diminution suffisante en loi de finances initiale. Ainsi, 35 millions de francs ont été annulés en juillet 1997 au détriment de Radio-France et de l'INA, et il est aujourd'hui envisagé d'annuler en collectif 45 millions de francs supplémentaires, ce qui est inacceptable.

Nous sommes dans une année stratégique pour l'audiovisuel public, qui devra continuer ses investissements dans le numérique, participer à l'édition de nouvelles chaînes thématiques, changer de siège – et ce en dépit d'un sévère rapport de la Cour des comptes –, tout en continuant de résister à l'offensive permanente de la télévision commerciale.

C'est pourquoi les élus écologistes approuvent fortement l'adoption de l'amendement Le Guen par la commission des finances. En transférant à France Télévision un montant de 200 millions de francs de la

dotation de la redevance destinée initialement à RFI, il permettra de stabiliser le budget de France Télévision pour l'année 1998.

M. Ladislas Poniowski. Il ne le sera jamais !

M. Noël Mamère. On y reviendra. On pourra en discuter lors de l'examen des amendements !

Quels sont les choix de la tutelle en matière de numérique ?

Les enjeux de la révolution numérique sont considérables. La nouvelle télévision sera issue de la formidable bataille qui s'engage entre les différents acteurs du numérique. Pour les pouvoirs publics, il s'agit tout à la fois de favoriser les investissements et l'innovation dans les infrastructures, les systèmes techniques, les programmes et leurs applications, de faire en sorte que les contenus puissent toucher potentiellement le plus grand nombre possible de consommateurs, d'éviter les abus de position dominante, de favoriser un pluralisme de contenu exportable à l'étranger ou encore d'éviter une concurrence sauvage afin qu'elle ne fragilise pas les acteurs français, les marchés en jeu étant alors une cible facile pour tous les acteurs étrangers.

Il faut donc mesurer les conséquences des décisions hâtives prises dans ce domaine, comme quand le gouvernement de droite avait privatisé TF 1, par exemple. On a vu l'échec de la télévision haute définition et de la norme D 2 MAC. On a vu où pouvait mener l'entêtement technocratique. Nous avons peur que le suivi des objectifs précédemment décrits n'ait pas été respecté dans le cadre de l'accord d'exclusivité conclu entre l'opérateur TPS et France Télévision.

Madame la ministre, vous avez déclaré à Hourtin, à l'université de la communication, que vous feriez connaître votre position sur la façon dont le Gouvernement allait traiter la question de la diffusion des chaînes publiques sur les bouquets numériques, et ce dans un délai d'un mois. Deux mois se sont écoulés, et les décisions dans ce secteur sensible ne sont toujours pas prises.

Nous vous demandons de trancher sur l'accord d'exclusivité entre TPS et France Télévision et de ne pas retarder la montée d'Arte, de La Cinquième et de RFO sur Canal Sat, alors que cette diffusion est en clair, qu'elle est accessible gratuitement à tout foyer équipé d'un terminal numérique DVB. Ce choix élargira considérablement la réception et donc l'audience de ces trois chaînes publiques dans de nombreuses zones. Nous estimons par ailleurs qu'il est nécessaire de promouvoir le pluralisme dans ce domaine. Nous persistons à ne pas comprendre les raisons du choix qui a motivé la montée du service public sur TPS et la clause d'exclusivité qui en a résulté.

Selon les écologistes, et ils auront l'occasion d'y revenir dans le débat sur la loi, il est nécessaire, au moment où se profile une nouvelle explosion de la communication, de se prononcer pour une réforme structurelle en profondeur du paysage audiovisuel français. Elle repose sur quatre piliers.

Premier pilier : une loi de programmation pluriannuelle qui, au-delà des échéances électorales, stabilise le financement de l'audiovisuel public et le découple progressivement mais réellement de la logique de l'Audimat.

Deuxième pilier : la nécessaire réforme de la redevance. Nous nous réjouissons de l'augmentation de 5 % si la redevance était perçue par les téléspectateurs comme leur participation au développement d'un service public avec des missions clairement identifiées.

La redevance, nous le savons, est l'une des plus faibles d'Europe, nettement inférieure à celle de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, où, grâce à ce type de financement, les services publics sont à leur meilleur niveau. C'est la légitimité même de la redevance.

Une réforme de cette forme d'impôt s'impose et nous voudrions ici donner quelques pistes : une lutte contre la fraude par l'inscription de la redevance dans le cadre de la taxe d'habitation ; la transparence et l'information de tous les téléspectateurs sur l'utilisation de la redevance ; le remboursement des exonérations par l'Etat à l'audiovisuel public – c'est en effet un véritable hold-up que commet chaque année le ministère des finances sur la télévision publique.

M. Louis de Broissia et M. Ladislas Poniowski. C'est vrai !

M. Noël Mamère. Ces exonérations s'élèveront à 2 635 millions de francs pour l'année 1997. Or seuls 292 millions de francs seront rétrocédés au service public de l'audiovisuel. La télévision publique ne doit plus être la vache à lait chargée de combler les trous des finances publiques.

Troisième pilier, le respect du pluralisme.

Cela passe par deux conditions : d'une part, l'adoption de mesures anti-concentration dans le secteur privé et, d'autre part, la naissance d'un tiers secteur de l'audiovisuel qui, à côté des télévisions publiques et privées, autorise la création et le développement de télévisions citoyennes, régionales, locales ou thématiques – ainsi, la région Nord - Pas-de-Calais envisage-t-elle d'ores et déjà la création avec d'autres partenaires d'une télévision de ce type.

Dernier pilier : une profonde réforme du CSA.

Une telle réforme devrait renforcer, d'une part, ses pouvoirs de régulation et de sanction et, d'autre part, son indépendance vis-à-vis du gouvernement. Ce renforcement du CSA doit aller de pair avec l'attribution de droits nouveaux pour les usagers de la télévision, dont celui de la saisine judiciaire.

En conclusion, madame la ministre, les élus écologistes voteront le budget de la communication, tout en souhaitant préparer avec vous le débat sur le futur projet de loi, qui sera déposé au printemps prochain.

La télévision occupe une place trop importante dans la vie des Français pour qu'elle soit négligée et pour qu'on laisse au seul marché le soin de la réguler. La représentation nationale a son mot à dire et elle doit exercer son contrôle pour que la télévision, qui occupe maintenant de manière si exorbitante l'espace public, devienne non un agent de l'abrutissement des Français mais un moyen d'élargissement du champ de leurs connaissances. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Madame le ministre – tant que l'Académie française ne m'aura pas indiqué sa préférence je ne saurai dire « madame la ministre » ou encore « madame la maire » –, qui ne peut être d'accord avec vous sur les prémices de votre réflexion budgétaire sur la communication et la culture ? Le groupe du Rassemblement pour la République les fait siennes.

Oui, nous notons une continuité certaine dans le fait que vous vouliez rapprocher culture et communication. En effet, on doit d'abord communiquer sur une culture, sur l'image d'un peuple, sur l'image d'une société, sur ce qui fait le ciment même d'une nation.

Oui, nous estimons, nous aussi, que les mass media, comme on les appelle, les moyens de communication doivent être accessibles à tous et que, à ce titre, il y a lieu de favoriser tout ce qui concourt à l'accès au multimédia, à l'enrichissement culturel des médias, à la protection de toutes les formes de communication : télévision, radio, presse, cinéma, etc.

Oui, nous soutenons – et nous l'avons prouvé avec la majorité sortante – un audiovisuel public fort reposant sur des structures saines d'exploitation et remplissant des missions claires de service public. A cet égard, nous sommes fiers de l'œuvre accomplie depuis quatre ans – j'aurai l'occasion d'y revenir.

Nous devons enfin tous être d'accord pour permettre le bon fonctionnement d'industries de la communication sur la base d'une économie mixte où le privé peut prendre des initiatives – le numérique en reste un excellent exemple puisqu'il a été lancé par Canal Plus, TPS poursuivant dans cette voie –, où la publicité investit pour un consommateur averti, où la France sort de l'époque à propos de laquelle le président Santer écrivait : « La France produit plus vite une réglementation qu'une série audiovisuelle. »

A partir de ce credo qui devrait nous être commun, madame le ministre, comment analyser votre projet de budget ?

Vous vous contentez d'attaquer le gouvernement précédent – vous l'avez traité de calamiteux – alors que vous n'affichez qu'une hausse de 3 % pour appuyer vos dires selon lesquels tout ira mieux en 1998. J'estime que la polémique est lourde et les propositions faibles. D'ailleurs, le rapporteur pour avis, M. Mathus, est très circonspect dans ses propos. Je le cite : « Ce budget, s'il permet de pallier les atteintes des exercices précédents, n'exonère pas cependant la nouvelle majorité d'une réflexion approfondie sur ce que doit être le service public de l'audiovisuel... »

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial. C'est le parler vrai !

M. Louis de Broissia. Je poursuis : « Quel rôle, quelles missions, quels financements, quel périmètre pour l'audiovisuel public ? Autant de questions qu'il faudra rapidement avoir le courage de poser... »

M. Michel Françaix. Ce sont des questions que vous n'aviez pas posées !

M. Louis de Broissia. ...« sans naïveté ni tabous et qui devront trouver une réponse avant l'examen de la prochaine loi audiovisuelle... »

O qu'en termes galants ces choses-là sont dites ! Tout à l'heure, M. Cuvilliez, membre de la majorité plurielle, l'a dit en termes moins galants et plus comptables : la tendance au désengagement de l'Etat s'accroît.

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial. Que ne l'avez-vous dit l'année dernière, monsieur de Broissia !

M. Louis de Broissia. Ou alors, vous avez une logique purement budgétaire et comptable.

Mon intervention portera d'abord sur l'audiovisuel public, puis sur la presse.

S'agissant de l'audiovisuel public, nous ne nous contentons pas d'un leurre budgétaire – j'avais écrit le mot avant que M. Mamère ne le prononce – qui est la hausse affichée de 3,3 %. Par ce budget, madame le ministre, vous avez en fin de compte tout simplement approuvé celui du projet de loi de finances de 1997.

Vous partez d'une situation assainie. Souvenons-nous à cet égard des vieux combats, souvent courageux, de Robert-André Vivien et d'Alain Griotteray : ils ont permis de faire œuvre utile !

Vous proposez en effet de financer l'audiovisuel public avec le même concours : une augmentation de 5 % du taux de la redevance. C'est une mesure que j'approuve...

M. Michel Françaix. Ah ! tout de même !

M. Louis de Broissia. ... mais qui ne sera qu'un impôt de plus. Nous rattraperons ainsi le niveau européen, mais sans pour autant faire de proposition sur le système de récupération de redevance.

Bizarrement, nous constatons que cette redevance, point fort de l'augmentation budgétaire, ne bénéficiera pas aux chaînes publiques : moins 17 millions de francs pour France 2, moins 24 millions de francs pour France 3. Certes – je ne suis pas le premier à le dire, mais il est normal que je le répète – ces chaînes bénéficieront de crédits budgétaires en hausse, mais ce n'est pas suffisant pour les rassurer, car vous savez très bien, madame le ministre, que Bercy tarde toujours à exécuter les décisions budgétaires. C'est la raison pour laquelle M. Le Guen a déposé un amendement en toute hâte.

La deuxième source de financement, c'est la publicité diffusée dans l'audiovisuel public, ce qui est pour le moins étonnant car, je me souviens, pour avoir déjà été dans l'opposition, que vous ne manquiez pas de critiquer ce procédé. Vous proposez une hausse de 4 %, mais c'est en fait une hausse de 5 %, compte tenu de la non exécution de ce qui était prévu par la loi de finances de 1997.

Autrement dit, vous confirmez toutes les hausses antérieures et vous prévoyez que France 2 tirera 52,6 % de ses ressources de la publicité. Les chiffres figurent dans le bleu et le jaune budgétaires. Où est la cohérence ? Peut-on, à terme, être sûr que les missions de service public seront assumées, alors que l'audimat pèse tant ?

Après ces deux critiques sur le mode de financement, permettez-moi, madame le ministre, de vous reprocher de n'avoir vraiment pas d'ambition pour la gestion à venir de l'audiovisuel public. Je vais vous en donner quelques exemples.

Alors même qu'une loi adoptée par l'Assemblée nationale – j'étais à l'origine de ce texte – prévoit une programmation pluriannuelle d'objectifs et de moyens, vous avez, en commission des affaires culturelles, balayé cette programmation au prétexte que Bercy n'aime pas ce système et veut l'annualité budgétaire.

Alors même que vous connaissez les besoins du développement local de chaque chaîne de France 3, rien n'est prévu pour les satisfaire.

Alors qu'une chaîne multimédia thématique pourrait voir le jour, rien n'est prévu pour son développement.

Je vous ai, madame le ministre, posé la question en commission des affaires culturelles, et vous m'avez répondu très honnêtement.

Alors même que le déménagement de France Télévision est programmé, avez-vous chiffré les frais réels de cette opération destinée à renforcer le pôle de la télévision publique ?

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial. Parlons-en un peu !

M. Louis de Broissia. Oui, monsieur Le Guen, nous, nous avons bâti un audiovisuel public fort !

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial. Ah oui ! Parlez-nous donc de la SEMEA 15 !

M. Louis de Broissia. Rien n'est indiqué non plus sur l'application des trente-cinq heures. C'est, pour moi, grave et symptomatique d'une méthode de gouvernement, qui affiche une volonté sans donner les moyens. Des voix autorisées de France 3 m'ont laissé entendre que cela pourrait se chiffrer à quelques centaines de millions de francs par an.

M. Michel Françaix. Lesquelles ?

M. Louis de Broissia. Je m'étonne enfin que rien ne soit dit sur le numérique, grande avancée de la gestion précédente.

Je déplore l'absence de choix sur l'audiovisuel extérieur. Le CAÉF, le Conseil pour l'audiovisuel extérieur de la France, a fait des propositions depuis des années. Qu'attendez-vous pour les appliquer ?

M. Michel Françaix. C'est exact !

M. Louis de Broissia. Vous l'avez compris, madame le ministre : ce budget bien précautionneux ne me rassure pas sur le sort de l'audiovisuel public.

En ce qui concerne la presse, il s'agit pour vous comme pour nous de permettre à toutes les formes de presse de vivre dans une cohabitation harmonieuse.

Hormis un ou deux bons points dans votre budget sur le portage et sur le multimédia, je constate avec vous, madame le ministre, que les aides à la presse sont simplement maintenues, valorisées d'un chouïa : plus 1 %. Après avoir, l'année dernière, protesté très fort contre une enveloppe qualifiée d'inique, vous la maintenez en la valorisant d'un petit pour cent !

Pour financer cette augmentation, vous avez d'ailleurs recours à un artifice budgétaire : la création d'une taxe nouvelle. J'approuve cette création...

M. Michel Françaix. Ah, tout de même ! C'est bien !

M. Louis de Broissia. ... mais cela montre bien que les crédits sont insuffisants. Vous créez une taxe dont la base est incertaine, mouvante – et d'ailleurs, il faudra s'en expliquer rapidement –, taxe dont la création avait été écartée lors de l'examen de la loi Sapin.

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial. Non !

M. Louis de Broissia. J'avais à l'époque demandé cette création, mais ma proposition n'avait pas été retenue.

Pour ma part, je suis étonné que, pour aider la presse, vous n'ayez pas eu recours, madame le ministre, à une augmentation de la taxe sur la publicité à la télévision. C'est chose facile et la base est déjà connue.

Vous avez ignoré les conséquences de la loi Evin, dont je vous rappelle que le coût est estimé par le rapport Cluzel à 240 millions de francs.

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial. Et combien de cirrhoses ?

M. Louis de Broissia. Vous n'avez pas abordé la question de la publicité dans la presse captive, celle des journaux émanant des collectivités locales. A cet égard, encouragez-vous le dépôt de la proposition de loi de mon excellent ami Léon Deprez ?

Vous n'avez même pas annoncé, madame le ministre, ce qui sera fait sur le plan législatif pour permettre les lourdes restructurations nécessaires à cette forme de presse qui représente une industrie.

Vous ne dites rien non plus sur l'observatoire de la publicité, qui avait été fortement demandé au moment de l'examen la loi Sapin.

Vous avez interrompu la mission engagée à l'initiative du président Séguin, comme si la poursuite du dialogue devenait gênante. Ce n'est pas le rapporteur de cette mission, monsieur Poniatowski, qui dira le contraire.

Vous avez maintenu, en raison de la suppression de l'abattement fiscal supplémentaire dont bénéficient les journalistes, le système du fonds de compensation. Toutefois, vous ne nous avez pas expliqué comment il fonctionnerait et vous n'avez pas répondu non plus à l'interrogation des travailleurs de nuit de la presse, qui veulent savoir s'ils en bénéficieraient.

Notre discussion sur le budget de la communication est – et je ne suis pas le premier orateur à le dire – incomplète, voire ésotérique. En effet, madame le ministre, vous attendez, comme la majorité, une loi ultérieure, improbable, incertaine, propre à répondre aux préoccupations urgentes qui s'expriment dans ce secteur. M. Bartolone l'a dit de façon très claire : il faut plus de lisibilité et plus de courage. Pour autant, la majorité votera ce budget flou, sans consistance, sans ambition qui permettra seulement d'expédier les affaires courantes.

Le groupe du Rassemblement pour la République ne peut, lui, que refuser de voter un budget qui n'affirme aucune ambition pour notre pays.

N'oubliez pas, et ce seront mes derniers mots, madame le ministre,...

M. Michel Françaix. Tant mieux !

M. Louis de Broissia. Oui, mais j'ai gardé le meilleur pour la fin !

N'oubliez pas, madame le ministre, que vous incarnez une majorité qui a laissé naguère des chaînes de télévision naître et mourir, des radios se développer puis dépérir, des journaux survivre à grand peine.

M. Michel Françaix. C'est faux !

M. Louis de Broissia. Nous, nous avons créé la cinquième chaîne de télévision. Nous avons rapproché France 2 et France 3 en créant un grand pôle.

M. le président. Concluez, monsieur de Broissia !

M. Louis de Broissia. Ce sont mes derniers mots, monsieur le président !

Nous avons permis à La Cinq et à Arte de gérer une grille commune.

M. Michel Françaix. Vous avez presque empêché la naissance d'Arte !

Mme Odette Grzegorzulka. Vous avez aussi privatisé TF 1, monsieur de Broissia !

M. Louis de Broissia. Nous avons favorisé le développement du numérique. Nous avons permis aux groupes privés et publics français de s'exporter. Nous avons enfin modernisé les lois sociales qui les concernent.

Mme Odette Grzegorzulka. Vous vouliez brader la SFP !

M. Louis de Broissia. Bilan contre bilan, je préfère le nôtre, et j'invite mes collègues du groupe du Rassemblement pour la République à refuser cette première et médiocre loi budgétaire pour l'audiovisuel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Kert, pour cinq minutes.

M. Christian Kert. Je ne dispose que de cinq minutes, monsieur le président ? (*Sourires.*)

M. le président. Oui, monsieur Kert, et je suis sûr que vous allez les respecter ! (*Sourires.*)

M. Christian Kert. J'en suis moins sûr que vous, monsieur le président ! (*Sourires.*)

Madame le ministre, lors de la présentation de votre budget devant notre commission des affaires culturelles, vous avez indiqué que ce budget mettrait fin à une sorte de spirale infernale qui, selon vous, menait le service public de l'audiovisuel à sa perte. Ainsi, vous et le Gouvernement seriez les « sauveurs » de ce service public auquel les groupes de l'UDF et du RPR attachent, comme vous, beaucoup d'importance.

Permettez-moi d'être moins convaincu que vous. Ce budget, qui en apparence augmente, comporte de nombreuses faiblesses quant à la structure des financements prévus et, surtout, quant au développement et à l'avenir du service public face aux nouvelles technologies.

Les faiblesses des structures de financement, d'abord.

Vous nous présentez l'augmentation de la redevance comme une mesure singulièrement courageuse – le mot est de notre rapporteur pour avis M. Didier Mathus, qui a la chance d'être beaucoup cité ce soir – n'allant toutefois pas jusqu'à dire qu'elle est novatrice ou imaginative. En effet, vous conviendrez avec moi, madame le ministre, que résoudre un problème en augmentant l'impôt n'a pas de quoi susciter la surprise ou l'enthousiasme des parlementaires, qui étaient en droit d'attendre une véritable révolution après les critiques très vives que vous aviez portées à l'encontre des actions de votre prédécesseur.

Point de révolution donc, mais, en réalité, une continuité *a minima*, sauf que vous augmentez la redevance de 5 %, ce qui, j'en conviens, devrait permettre au secteur public de moins recourir aux recettes publicitaires.

Toutefois, pourquoi, compte tenu de cette augmentation, les deux principales chaînes France 2 et France 3, chaînes les plus regardées par ceux qui paient la redevance, « bénéficient-elles », si je puis dire, d'une baisse de plus de 40 millions des montants de redevance affectés ? Cette ressource, considérée avec raison comme sûre, est donc nettement en baisse, et l'on doit craindre que le remboursement des exonérations de redevance, qui est en augmentation, ne donne lieu à un reversement total.

Pour France 3, cette excellente chaîne qui s'est développée du temps banni de vos prédécesseurs, madame le ministre, je ne trouve dans votre budget aucune ressource nouvelle pour assurer le développement des stations régionales. Cette action, que vous et vos amis réclamiez hier – avec nous d'ailleurs –, ne fait l'objet d'aucune ligne budgétaire.

Voilà qui renvoie au rayon des vœux pieux la belle affirmation de nos deux rapporteurs, excellents par ailleurs. Je cite : « Il faudra, bien entendu, que l'effort financier demandé aux téléspectateurs se traduise d'une façon perceptible dans la qualité des programmes. »

Nous avons également relevé combien vous demeurez aussi perplexe que nous l'étions pour ce qui est des rapports entre financement public et recettes publicitaires. On comprend que vous posiez la question cette année, mais on imagine mal que vous n'y répondiez pas dès l'an prochain.

En attendant, le budget prévoit une augmentation de 4,6 % des recettes publicitaires et de parrainage, ce qui représente 26,1 % du financement total de l'audiovisuel public.

Lors de votre audition devant notre commission, madame le ministre, je vous ai alerté sur ce qui me paraît être un dysfonctionnement au sein de l'audiovisuel public, je veux parler de la fusion de la Sept-Arte et de la Cinquième, fusion que nous pourrions qualifier de fusion sans incandescence. Je vous redis, comme je l'ai fait en commission, combien il me paraît aventureux de laisser la situation en l'état pour plusieurs mois encore.

Quel est le cadre précis imparti au président commun des deux unités toujours distinctes ? Je sais la confiance que vous placez dans la présidence commune, mais en refusant d'entériner rapidement le dispositif prévu par la loi Douste-Blazy – ou de l'infirmier d'ailleurs, en proposant une autre structure – ne risquez-vous pas de pousser votre président « à la faute » ? Et lui avez-vous bien rappelé, comme vous semblez le penser, qu'il doit respecter la ligne éditoriale de chaque chaîne, ce qui était, vous le savez, l'un des engagements de votre prédécesseur à l'égard des dirigeants et des personnels de ces chaînes ?

Vous avez stigmatisé la baisse des crédits qui ont été alloués en 1997 tant à la Sept qu'à la Cinquième. A-t-on pensé à vous signaler que cette baisse était exceptionnelle, puisqu'elle correspondait aux économies qui devaient résulter de la fusion ?

M. Louis de Broissia. Ils le savent !

M. Christian Kert. Madame le ministre, je ne sais toujours pas ce que vous pensez de la Banque de programmes et de services de la Cinquième, mais, moi, je trouve que, dans un paysage audiovisuel aussi calamiteux que vous avez pu le décrire, c'est une belle invention à mettre au crédit du président Jean-Marie Cavada et de ses équipes.

M. Michel Françaix. Une bonne action en dix ans !

M. Christian Kert. Il faut continuer à l'aider. Nous feindrons de penser que vous en êtes l'instigatrice à défaut – et c'est normal – de n'avoir pu l'initier.

Sur tous les autres sujets – création audiovisuelle, nouvelles technologies, garantie du pluralisme – les rapporteurs posent, comme nous le faisons, peut-être avec plus de talent,...

M. Louis de Broissia. Non !

M. Christian Kert. ... les vraies questions. Mais, pour l'instant, votre budget n'apporte pas la moindre réponse. J'en arrive à ma conclusion.

M. le président. Très, très vite ! (*Sourires.*)

M. Christian Kert. Nous savons que les enjeux économiques et culturels liés à la maîtrise des nouvelles technologies de communication sont très importants.

Quels seront le rôle et la place du service public dans les nouveaux modes de diffusion ?

Où en sommes-nous en matière de développement des chaînes thématiques ? Des projets existent, ils sont nombreux. France Télévision est actionnaire de la chaîne Histoire, mais pourquoi la chaîne Emploi, thème fort pour le service public, est-elle mise en œuvre par Canal Plus ?

Pour conclure et pour tenir la promesse que je ne vous ai pas faite, monsieur le président, de m'en tenir à mes cinq minutes (*sourires*), je ferai deux remarques sur les aides à la presse et sur les programmes.

En ce qui concerne les aides à la presse, vous avez bien saisi, madame le ministre, l'ampleur des problèmes. Il faut, en quelque sorte, révolutionner le système. Nicolas Sarkozy, en son temps, avait ouvert la boîte de Pandore.

M. Michel Françaix. Il l'avait vite refermée !

M. Christian Kert. La tâche est si grande que la boîte se referme sitôt venu le moindre instant de distraction. Par conséquent, madame le ministre, ne vous laissez pas distraire.

S'agissant des programmes, bien qu'il ne soit pas coutume de les aborder ici, je voudrais tout de même dire que, au moment où, sur tous ces bancs, nous évoquons la place de la famille et de l'enfant dans la société, il ne serait pas pensable de laisser s'installer sur nos écrans de télévision une dérive en matière de violence et de vulgarité. Nous avons inventé un codage de la violence mais ce n'était qu'une première réponse. Il faut que le CSA ait des pouvoirs nouveaux en la matière. La loi Douste-Blazy a évoqué le sujet, et j'ai été heureux que Noël Mamère l'aborde également. Veuillez, madame le ministre, à ce qu'il soit traité dans votre loi.

Vous avez indiqué qu'il restait beaucoup à faire,...

M. le président. Concluez, monsieur Kert.

M. Christian Kert. ... mais ce n'est pas parce que les autres n'ont rien fait, c'est parce que l'audiovisuel va très vite. Si votre projet était déjà ficelé aujourd'hui et si vous ne nous le présentiez qu'en juin prochain, la copie serait à refaire. L'audiovisuel, c'est complexe, comme votre budget. Vous avez compris qu'il fallait beaucoup plus d'argent, mais vous allez réaliser demain que ce sera très insuffisant, et ce sont ces insuffisances qui ont conduit mon collègue Dominati à vous dire que le groupe UDF ne voterait pas ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Vos orientations budgétaires, madame le ministre, sont rassurantes. Votre budget croît globalement de 18 milliards de francs, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 1997. J'ai écouté, comme chacun ici, les interventions de nos collègues de l'opposition, et je dois dire que je me suis régalé, car, comparé à celui présenté l'an dernier par M. Douste-Blazy, ce budget, qui n'est pas merveilleux, loin de là, est tout de même préférable, très honnêtement, même s'il ne nous fait pas passer de la nuit à la lumière...

M. Christian Kert. C'est un plaisir de vous avoir régalé !

M. Georges Sarre. Ce n'est pas toujours le cas !

M. le président. Ne perdez pas trop de temps, monsieur Sarre, vous n'avez que cinq minutes.

M. Georges Sarre. Ensuite, madame le ministre, votre budget augmente la redevance pour élargir globalement les marges de manœuvre des sociétés nationales de programmes, ainsi que la qualité des programmes.

Enfin, il annonce des priorités : une ligne de crédit est affectée à France 2 afin de lui permettre de s'équiper en nouvelles technologies, et la presse quotidienne est activement soutenue dans l'un de ses maillons faibles, la diffusion.

Toutefois, la lecture de ce budget a soulevé quelques inquiétudes, en partie levées par le vote d'un amendement présenté par le rapporteur relatif à une substitution de redevance pour un montant de 200 millions de francs entre France Télévision et RFI. Il aurait été dangereux de priver France Télévision du bénéfice de la redevance, au profit de crédits budgétaires.

L'amendement de M. Le Guen procède à un réajustement logique puisque RFI relève de l'action audiovisuelle extérieure. Il est donc justifié que RFI soit financée pour l'essentiel par les affaires étrangères, et pour le complément sur le fascicule des services généraux du Premier ministre. Le service public a besoin de financements sûrs. Or le versement des crédits budgétaires, l'expérience le montre, est incertain, ce qui renforce la probabilité de devoir recourir à la publicité ; il faut obtenir de Bercy le versement des crédits budgétaires.

Enfin, on ne peut demander à France Télévision une amélioration de la qualité des programmes sans prévoir les moyens correspondant à cet objectif et, dans le même temps, exiger d'elle près de 85 millions de francs d'économies. Je voterai donc, vous l'avez compris, l'amendement de M. Le Guen, rapporteur spécial.

D'autres inquiétudes demeurent. Il n'est pas prévu de financer certains projets. Parmi eux, la chaîne des régions de France 3 prévue dans le protocole de TPS.

Je crains que la chaîne, qui travaille activement à l'élaboration de ce projet, ne soit obligée de resserrer le budget consacré à sa mission générale si elle entend lancer cette chaîne au printemps de 1998. Il faut faire en sorte que ce projet aboutisse.

J'ajoute que la participation du service public au projet TPS lui-même doit être soutenue au nom de la diversité de l'offre sur le satellite, mais également parce que c'est un projet d'entreprise qui engage financièrement France Télévision.

Autre sujet d'inquiétude, la Société française de production.

Quand j'ai lu votre communiqué et votre décision, j'ai poussé un « ouf » de soulagement, car c'est l'orientation pour laquelle je combattais depuis un certain temps. Mais le budget pour 1998 ne prévoit pas de lui allouer une fraction de la redevance. Je m'interroge sur la manière dont la SFP sera rattachée effectivement au service public de l'audiovisuel et j'espère que vous pourrez nous donner quelques informations à l'occasion de ce débat.

Naturellement, je souhaite que RFO soit visible et audible en métropole, en Ile-de-France – nous avons beaucoup de personnes venues des territoires et départements d'outre-mer – mais aussi dans les grandes métropoles régionales. Il faudrait également une fréquence radio pour RFO en métropole.

Enfin, le déménagement de France 2 et France 3 doit être préparé pour que tout se passe au mieux. Je suis très content que nous ayons un immeuble qui accueillera France Télévision. Encore faut-il que le déménagement et l'emménagement se déroulent dans de bonnes conditions. Des réserves existent dans le budget des chaînes, mais il me semble qu'il faut s'attaquer à une question qui a été jusqu'à présent éludée, celle de l'harmonisation des salaires entre les personnels des chaînes, de façon que la coexistence, ou la cohabitation, comme l'on voudra, s'effectue dans de bonnes conditions.

Madame le ministre, est-il besoin d'ajouter que les députés du Mouvement des citoyens et moi-même voterons votre budget ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. Je salue l'exactitude de M. Sarre.

La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzberg.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Madame le ministre, je voudrais d'abord saluer l'augmentation du budget de l'audiovisuel public et l'évolution de la rede-

vance : celle-ci devrait permettre, à terme, aux chaînes de service public de cesser de devoir recourir toujours davantage au financement publicitaire, comme elles y étaient contraintes par les budgets précédents.

J'observe tout de même qu'en 1998 le financement publicitaire représentera encore 51 % du budget de France 2, ce qui est beaucoup, ce qui est trop.

Dans ces conditions, la chaîne pourra-t-elle vraiment s'émanciper de la dictature de l'Audimat et de la logique commerciale, qui n'incitent pas à la qualité des programmes ?

Faisons en sorte, par les budgets futurs, que France 2 cesse de devoir être TF 1 *bis*.

Pour le reste, dépassant le cas de France 2, je voudrais exprimer une préoccupation quant à la situation d'ensemble de l'audiovisuel. Reconnaissons-le, le paysage audiovisuel français ne se caractérise ni par l'indépendance, ni par la transparence, ni par le pluralisme. S'il y avait un triptyque à retenir pour le caractériser, ce serait plutôt : dépendance, opacité, concentration.

Cela pose d'abord le problème du CSA, qui n'a guère acquis de légitimité.

M. François Loncle. C'est vrai !

M. Georges Sarre. Il faut le supprimer !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Déjà en 1992, Jacques Rigaud le qualifiait de simple « gardien de square ». On pourrait rêver mieux pour une instance de régulation, chargée notamment de garantir l'indépendance de l'audiovisuel public par rapport au pouvoir.

En réalité, en 1995 et 1996, le CSA a semblé peu rétif envers les nominations suggérées ou souhaitées par le pouvoir du moment.

On l'a vu en 1995 quand il a désigné comme président de Radio-France M. Michel Boyon, dont le principal titre était d'avoir dirigé de 1986 à 1988 le cabinet de M. Léotard, ministre de la culture et de la communication du gouvernement Chirac. On l'a vu aussi en 1996, quand il a nommé à la tête de France Télévision M. Xavier Gouyou-Beauchamps, dont les qualités personnelles sont certes réelles, mais qui avait appartenu lui aussi à ce même cabinet, où il avait préparé la loi de privatisation de TF 1. Insolite référence, qui ne prédisposait à l'évidence pas à présider les télévisions publiques.

L'éviction d'Ivan Levaï, jugé trop indépendant, de la direction de l'information de Radio-France, puis le départ du journal de France 2 de Bruno Masure, dont on connaît aussi la liberté d'esprit, sont-ils totalement sans rapport avec les nominations faites à la présidence de ces chaînes ? En tout cas, la question peut être posée.

Mme Frédérique Bredin et M. François Loncle. Très bien !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Vulnérable aux sollicitations du pouvoir politique, le CSA paraît également clément envers les opérateurs privés, dans des conditions d'opacité.

Est-il opportun par exemple qu'il ait, en 1996, reconduit sans appel à d'autres candidatures ni publicité l'autorisation délivrée en 1987 au groupe Bouygues d'exploiter TF 1 ?

Mme Frédérique Bredin. C'est scandaleux !

M. François Loncle. C'est lamentable !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Il est temps d'avoir une instance de régulation de l'audiovisuel qui soit pleinement respectable et respectée. Ni par son statut – qui

fait dépendre ses membres des majorités politiques successives –, ni par des compétences limitées au câble et à l'hertzien, ni par l'exercice indulgent de celles-ci, ni par son manque de fermeté quand il s'agit de sanctionner le non-respect des quotas, le CSA n'est parvenu à s'imposer.

Il est temps d'en tirer les conséquences et de réformer cette institution. Rendons-la plus autonome en faisant désigner ses membres par le Parlement à une majorité qualifiée des quatre cinquièmes, garantissant un consensus sur les personnalités retenues. Et surtout, rendons ses délibérations plus transparentes, en assurant l'audition publique systématique des candidats à la direction d'une chaîne ou au renouvellement de fréquences ou d'autorisations.

Souhaitons un CSA qui devienne une maison de verre et qui cesse d'apparaître comme une instance secrète, perdue dans les zones d'ombre.

Mme Frédérique Bredin et M. François Loncle. Très bien !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Dernier impératif : garantir le pluralisme dans l'audiovisuel.

La loi Léotard de 1986, certes imparfaite, avait cependant fixé un certain nombre de règles minimales pour limiter la concentration dans l'audiovisuel privé, comme le seuil de 25 % pour un même opérateur. La loi Carignon de 1994 a, quant à elle, relevé à 49 % la part de capital pour un même opérateur.

Il faut revenir à un vrai seuil anticoncentration de 25 %, plafond nécessaire pour maintenir un pluralisme interne au sein d'une chaîne.

Enfin, il serait très souhaitable d'en finir avec la confusion entre médias privés et marchés publics.

Aujourd'hui, la plupart des télévisions privées sont adossées à de grandes sociétés de services qui vivent pour l'essentiel des marchés publics : BTP, distribution de l'eau, traitement des déchets ménagers.

Résultat : un curieux mélange des genres et des liaisons qui pourraient être dangereuses pour l'indépendance réciproque qui devrait caractériser les rapports entre médias et pouvoirs politiques.

L'accès à l'antenne des uns ne peut être régulé par l'accès des autres aux marchés publics. Le pluralisme et l'égalité de traitement des divers courants d'opinion n'ont rien à gagner à cet échange de bons procédés et de faveurs tacites, à ce système d'arrangements plus ou moins implicites.

Pour éviter de tels errements, il importe désormais de mieux séparer télévision privée et commande publique, en excluant, comme le recommandait une proposition de loi déposée au début de cette année, des procédures de soumission aux marchés publics toute société détenant plus de 10 % des parts d'une entreprise de presse audiovisuelle.

Madame le ministre, les députés radicaux socialistes voteront votre budget, pour les raisons que j'ai déjà exposées. Mais ils souhaitent que soit engagée au plus vite avec notre assemblée une réflexion sur les questions relatives à la concurrence, à la concentration et à la régulation du paysage audiovisuel français.

Nous souhaitons vivement que le Gouvernement dépose, au plus tard au printemps de 1998, sur le bureau de notre assemblée un projet de loi garantissant enfin l'indépendance, la transparence et le pluralisme dans notre système audiovisuel.

Le paysage audiovisuel français ne peut rester ce qu'il est trop souvent aujourd'hui, c'est-à-dire le territoire du pouvoir politique ou le terrain de manœuvres des grands groupes économiques. A bien des égards, c'est la réalité de notre démocratie qui est en jeu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. Excellent !

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement. Je voudrais d'abord adresser mes remerciements aux rapporteurs, qui ont souligné, dans des termes différents, ma volonté de présenter à l'Assemblée nationale un budget restauré pour l'ensemble du secteur des médias et de la communication, qu'il s'agisse de l'audiovisuel public ou de la presse écrite.

M. le rapporteur spécial a développé des réflexions auxquelles je souscris pleinement ; il a souligné en particulier la nécessité de modifier la forme des documents budgétaires afin de permettre une plus grande transparence, une plus grande efficacité.

Ces réflexions rejoignent les miennes, en particulier les propositions que je soumets au Gouvernement et au Premier ministre pour changer la structuration administrative de tout le secteur de la communication. Car, si nous voulons répondre efficacement aux défis actuels, qui concernent autant la technologie que la rapidité de la réponse et de l'adaptation de l'Etat eu égard à ses ambitions, il nous faut une structure budgétaire organisée, constante, efficace ; mais nous devons également compléter notre compétence et nos capacités d'intervention, notamment du point de vue économique.

Je remercie M. Mathus, rapporteur pour avis, ainsi que M. Bartolone, président de la commission des affaires culturelles, qui ont évoqué la perspective d'auditions afin d'engager une réflexion sur les défis technologiques et l'organisation du secteur public, ainsi que sur l'ensemble de l'audiovisuel. Cette réflexion devrait intervenir à la fin de l'année ; il est en effet important que le débat soit large et que les éléments de réflexion soient partagés.

J'ai relevé un certain nombre de critiques, certes, mais j'ai cru percevoir, sur les bancs qui se trouvent à la droite de l'hémicycle, une certaine attente, voire une certaine disponibilité. N'ai-je pas entendu M. Dominati prononcer le mot de consensus et M. de Broissia parler de credo commun ? Certes, il visait le constat d'où nous partons.

J'ai souhaité aborder ce budget sans polémiquer, en manifestant une lucidité sur les choix à faire et sur la situation que j'ai trouvée en arrivant.

Nous vivons en effet aujourd'hui une véritable révolution technologique. Nous devons répondre au développement des bouquets satellitaires, à l'évolution du numérique et à la nécessité d'adapter tout notre système législatif.

Notre service public, pour continuer à remplir ses missions, doit accompagner, et peut-être même impulser, un certain nombre de transformations.

Cette volonté politique forte, il ne faut pas seulement l'affirmer, il faut la traduire dans les actes. On a cru voir tout à l'heure un aspect polémique dans mes propos. Simplement, la lucidité dont je veux faire preuve à l'égard de la situation du service public audiovisuel m'a permis

de constater les besoins, notamment en ce qui concerne les mesures nouvelles, mais aussi d'assumer la charge des décisions antérieures. J'aurais souhaité consacrer des crédits plus importants aux programmes et à l'innovation, car ce sont deux orientations fortes que j'ai soulignées, mais j'ai dû prendre en compte les conséquences du déménagement du siège de France Télévision ainsi que quelques autres décisions qui concernent non pas l'activité mais plutôt l'immobilier.

Je ne dis pas cela pour polémiquer ni pour exprimer un regret, et je souhaite travailler dans la plus grande transparence avec l'ensemble des députés. L'un de vous a parlé de ma volonté d'interrompre la mission qui avait été confiée à M. Poniatowski et à M. Bourg-Broc. Elle n'a pas été interrompue de par ma volonté, mais tout simplement « dissoute » par d'autres décisions... (*Sourires.*)

Nous devons donc trouver d'autres instances de réflexion et le ministère est prêt à transmettre tous les documents nécessaires aux travaux de votre assemblée.

En vue de préparer la loi sur l'audiovisuel, qui doit vous être soumise au printemps prochain, j'ai confié une mission sur le service public à M. Jean-Louis Missika. Ses conclusions devraient m'être remises vers la fin du mois de novembre et nous permettre d'effectuer un recadrage, de définir le rôle et les missions du service public et de répondre aux nouveaux défis technologiques et aux conditions de son développement. Cela répondra sans doute à l'attente des députés qui ont manifesté leur préoccupation quant à la définition des cahiers des charges dans le nouveau contexte.

Il faut également, au-delà de la définition des missions de service public, traduire nos choix et nos orientations dans le budget.

Je remercie les députés et les rapporteurs qui ont souligné la qualité de ce budget. Je prétendais faire un bon budget, qui réponde correctement aux missions qui doivent être confiées au secteur public de l'audiovisuel et assure le respect d'un certain nombre d'objectifs : pérennité des ressources, rééquilibrage entre les ressources publicitaires et la redevance – sur lequel je reviendrai dans un instant –, redynamisation de l'ensemble des secteurs, qu'il s'agisse des radios, des chaînes de télévision ou d'autres organismes dépendant de ce budget.

Cette augmentation de 3,3 % a été jugée par certains relativement modeste. Je considère quant à moi qu'elle permet de faire un grand pas en avant. Elle permet en particulier de rééquilibrer l'ensemble du budget, de lui redonner une structuration. Il s'agit là d'une première étape, que je souhaite poursuivre dans le budget de l'année 1999, selon les orientations que je vous présente dès ce budget-ci.

L'ensemble du secteur avait été assez malmené au cours des années précédentes. Poursuivre la réduction des ressources publicitaires, assurer dans le même temps la pérennité que vous souhaitez, avec une pluriannualité des ressources, maintenir la part des crédits budgétaires, suppose que nous nous attelions à la tâche non seulement pour l'exercice 1998, mais également pour les suivants.

M. Louis de Broissia. Assurément !

Mme le ministre de la culture et de la communication.

Je partage entièrement le souci exprimé par tous les orateurs : le secteur de la communication a besoin d'une visibilité qui dépasse les douze mois et qui ne se limite pas, par conséquent, à l'annualité budgétaire.

Le budget que je vous présente, outre le fait qu'il marque une étape, a voulu inverser une tendance qui pouvait très rapidement devenir une spirale infernale. En

effet, si nous avons laissé, conformément aux intentions qui s'étaient antérieurement exprimées, augmenter les recettes publicitaires qui alimentent notamment les budgets de France 2 et de France 3 et, d'une façon plus générale, l'ensemble du secteur de l'audiovisuel, nous aurions risqué d'inverser fortement les équilibres et d'être confrontés, au bout d'une période relativement brève, à des ressources publicitaires allant bien au-delà de ce qui aurait permis de considérer que nous aurions encore été dans le cadre du service public.

Les avis ont été partagés, les uns considérant qu'une plus grande qualité des programmes aboutirait à relever le taux d'audience des chaînes publiques, les autres estimant que la course à la publicité entraînerait une certaine perte d'autonomie des chaînes publiques, au mépris de la qualité des programmes.

L'étape que constitue le budget de 1998 permettra de stabiliser – je n'ai pas encore prétendu la diminuer – la part des recettes publicitaires. J'en ai freiné radicalement l'évolution pour répondre à la fois au souci de pérennité, au souci de rééquilibrage et au souci de qualité des programmes pour l'ensemble des téléspectateurs.

En fixant à France Télévision une progression spectaculaire des ressources publicitaires en 1997 – de 7 % pour France 2 et de 30 % pour France 3 –, le but n'était alors plus de remplir les missions de service public, mais d'atteindre des objectifs commerciaux et de satisfaire les besoins des annonceurs. Il devenait en conséquence facile de montrer que les chaînes publiques n'étaient plus différentes des chaînes privées, par la structure même de leur financement. On pouvait ainsi en justifier plus aisément la disparition à terme.

De même, imposer un montant d'économies considérable à la SEPT et à La Cinquième, soit 140 millions de francs, en anticipant les conséquences de leur rapprochement revenait à affaiblir l'une et l'autre société. L'un des intervenants a d'ailleurs fortement insisté sur la nécessité que ces deux chaînes remplissent leurs obligations de service public en matière de programmes.

J'ai donc souhaité casser cet enchaînement. C'est ce qui est fait dans le projet de loi de finances pour 1998.

La progression du budget de la communication de 3,3 % est très supérieure à celle du budget de l'Etat, ce qui est le résultat d'arbitrages gouvernementaux favorables au secteur public audiovisuel.

Lorsque nous avons commencé les discussions, la position de la direction du budget était de partir de la progression du budget de l'Etat, soit 1,2 %. Nous en sommes à 3,3 %. La différence est notable. Nous avons donc accompli un pas déterminant.

J'en viens aux ressources et, ce faisant, je m'adresserai en particulier aux députés qui ont anticipé une décision de régulation qui n'a pas été prise.

J'ai connu le débat sur la réduction des crédits en 1997, lors de l'application d'un certain nombre de décisions avant que ne soit pris le décret d'avances de cet été. Je me suis engagée, ce que les entreprises du secteur public audiovisuel ne soient pas placées, par la volonté de l'Etat, dans une situation déficitaire. En effet, nous ne pouvons à la fois attribuer un budget – l'Etat est actionnaire – et être confrontés à des décisions contraires à l'objectif, que l'Assemblée partage, de traiter le secteur public audiovisuel non seulement quant au contenu de ses missions, mais aussi quant à sa mission économique, qui est de diffuser une part de l'offre audiovisuelle dans l'ensemble de notre pays, ce qui en fait aujourd'hui une véritable industrie.

Il serait contradictoire de demander aux entreprises concernées de définir à moyen terme leur évolution technologique et une stratégie d'entreprise supposant un contrat passé avec les salariés, ...

M. Louis de Broissia. C'est vrai !

Mme le ministre de la culture et de la communication. ... dans un contexte qui ne permettrait d'assurer ni la pérennité et ni le maintien des ressources allouées.

Mesdames, messieurs les députés, je comprends l'inquiétude qui est ressentie, eu égard à la pratique qui a été celle du passé. Mais je pense aussi que vous pouvez apporter un appui à la ministre que je suis.

Nous avons un défi à relever.

Les ressources des chaînes privées progressent très régulièrement, comme celles de TF 1, qui augmentent de 6 %. Si nous n'y prenons pas garde, le jeu risque d'être déséquilibré. Puisque nous souhaitons que l'audiovisuel public soit un pôle référentiel dans un contexte concurrentiel, nous devons assurer non seulement le maintien et le respect des ressources, telles qu'elles sont décidées, mais aussi leur progression.

L'audiovisuel public est un service public à part entière, mais il faut l'aborder selon l'économie qui est propre à ce secteur. Cela signifie que, traitant les organismes audiovisuels comme des entreprises, l'Etat doit leur assurer la sécurité financière sans laquelle ils ne pourraient vivre. En contrepartie, il faut leur demander une rigueur de gestion sans faille. Dans cet esprit, si j'ai souhaité augmenter la redevance de 5 %, c'est pour améliorer la qualité des programmes et du service public lui-même. Car si l'on veut respecter le contrat que l'on doit honorer vis-à-vis du téléspectateur, il faut être parfait en matière de gestion des ressources publiques, qu'il s'agisse de crédits budgétaires ou du produit de la redevance.

J'ai pris la responsabilité d'augmenter la redevance de 35 francs. Je souhaite que cet argent serve à améliorer le service rendu aux téléspectateurs. Cette marge nouvelle doit permettre de lancer des actions complémentaires qui pourront avoir un effet bénéfique pour l'ensemble du secteur public audiovisuel.

Vous avez insisté sur le fait que la redevance devait aider France 2 et France 3, permettre à RFI d'assurer sa pérennité et financer les actions nouvelles.

Je vous rappelle que nous travaillons sur des sommes qui doivent être redistribuées à l'ensemble du secteur. J'ai souhaité que cela puisse se faire dans les meilleures conditions.

S'agissant de la redevance, je ferai un petit rappel.

On a évoqué tout à l'heure la nécessaire mutation de la redevance. Un amendement tend même à sa suppression.

La redevance est née en 1933. Elle a déjà connu une modification essentielle en 1949 pour tenir compte du développement de la télévision. L'essor de nouveaux services et le développement des chaînes thématiques rendent sans doute nécessaire une réflexion sur son assiette et sur les modalités de sa perception. Quoi qu'il en soit, cette taxe garantit au service public un financement stable important, équivalant à 11,7 milliards de francs. Il serait dangereux, pour le moment, de penser à renoncer à une telle recette sans avoir assuré une compensation par des solutions nouvelles.

Le débat n'est pas clos, mais nous devons être bien conscients qu'il y va de cette pérennité des ressources que j'évoquais il y a quelques instants.

Plusieurs orateurs ont parlé de la diminution des crédits budgétaires, notamment dans le passé. Ils avaient diminué de 798 millions en 1996, et de 386 millions en 1997. Il est peu probable qu'ils puissent retrouver leur montant initial de 1,4 milliard.

Cela dit, le débat est ouvert. Je me suis battue pour maintenir le montant le plus élevé possible, ce qui a supposé un transfert de 200 millions de francs.

Le privilège accordé à la redevance répondait au souci de pérennité. Nous devons chercher à assurer des ressources qui ne souffrent pas, je le répète, de discussion. Mais nous devons veiller à ce que ces crédits soient maintenus car ils marquent la volonté de l'Etat de traduire les efforts engagés vis-à-vis du secteur public de l'audiovisuel.

L'amélioration du service public et l'innovation doivent permettre de relever les défis technologiques auxquels nous sommes confrontés.

Après la qualité des programmes, l'innovation est le second axe du budget que je vous présente. C'est autour de ces deux axes que s'organisent les mesures nouvelles décidées pour 1998.

La qualité des programmes d'abord.

La SEPT-Arte et La Cinquième avaient été lourdement pénalisées en 1997 et n'avaient plus les moyens de remplir leurs missions spécifiques.

Les mesures décidées pour 1998 marquent un redressement de la situation, notamment en ce qui concerne la SEPT-Arte, mais elles traduisent aussi le souci de développer les programmes et d'accroître leur qualité.

Le budget de la SEPT-Arte augmente de 7,3 % et celui de La Cinquième de 6,7 %. Avec respectivement 44,9 millions et 17 millions supplémentaires à consacrer à l'amélioration de leur grille, ces deux chaînes pourront offrir aux téléspectateurs des programmes plus attractifs et conformes à leurs missions.

France 2 et France 3, qui appartiennent à France Télévision, voient également progresser leurs ressources dans le but de développer une politique de programmes de qualité au service de tous les publics.

Radio France bénéficie d'une mesure nouvelle en faveur de la création et de l'innovation dans ses programmes.

Vous auriez souhaité, mesdames, messieurs les députés, que l'on aille plus loin. Mais nous avons dû tenir compte de contraintes, et des arbitrages ont dû s'exercer. Ce sont ces arbitrages qui me permettent de vous soumettre les propositions budgétaires dont nous discutons.

Je considère néanmoins avec la plus grande attention la « chaîne des régions », projet de France 3, qui souhaite pouvoir développer son service au plus près de nos concitoyens. Un tel projet correspond au souci d'évolution du service public tel que nous l'entendons tous.

J'en viens à l'innovation, second axe du budget.

Je ne reviendrai pas sur les deux opérations phares : la Banque de programmes et des services de La Cinquième, et le centre de consultation du dépôt légal des programmes audiovisuels à la Bibliothèque François-Mitterrand.

Vous avez tous souligné l'importance de ces deux projets, et je vous en remercie. Il a en effet fallu se battre pour obtenir leur inscription dans le budget de 1998.

C'est avec le même souci de valoriser le patrimoine audiovisuel et de répondre aux besoins de l'enseignement et de la recherche scientifique qu'est lancé un plan de numérisation des archives et que sera ouvert, au mois de

juillet 1998, le centre de consultation de l'Inathèque à la Bibliothèque François-Mitterrand. Ce seront 42 millions de francs qui y seront consacrés.

Tels sont, brossés à grands traits, les éléments d'équilibre et les ambitions dont nous avons voulu tenir compte à travers les budgets des chaînes.

Nous avons dû prendre acte cette année, sans pouvoir les remettre en cause compte tenu de leur degré d'avancement, non seulement du projet immobilier du siège commun de France 2 et de France 3, mais aussi du siège et des installations de RFO en Guyane et en Guadeloupe. J'insiste au passage sur l'attention portée par le Gouvernement à RFO en particulier, notamment à ses programmes. Le budget que je présenterai l'an prochain ne sera plus grevé par ces opérations qui pèsent lourdement sur le budget de 1998.

En ce qui concerne les radios, je voudrais maintenant apporter quelques éléments de réponse aux orateurs qui se sont exprimés à ce sujet.

D'abord, les radios associatives seront présentes dans la loi sur l'audiovisuel, sur laquelle je reviendrai dans quelques instants. Par ailleurs, nous avons assuré la prorogation de l'accès des radios associatives au compte de soutien. Celui-ci sera réformé et vous pouvez par conséquent être assurés de sa pérennité.

Un audit des fréquences a été commandé. Il avait été prévu précédemment et doit permettre de connaître toutes les fréquences disponibles. Un appel d'offres international a été lancé pour réaliser cette étape.

Il est évident que l'on doit aussi faire émerger les différentes hypothèses d'utilisation des fréquences pour améliorer, voire optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

Nous avons voulu que le financement de l'audit soit public et que les procédures d'appel d'offres soient transparentes afin d'éviter toute contestation des parties prenantes. Nous avons insisté sur un traitement spécifique des fréquences des radios publiques, qui garantisse la qualité de l'exécution des missions du service public.

Plusieurs orateurs ont parlé des aides à la presse.

Qu'il me soit permis de remercier les députés qui ont bien voulu voter l'amendement de M. Le Guen, relatif à la taxe de 1 % sur le hors média. Dans le prolongement de la loi Sapin, il permet de poursuivre l'effort consenti en faveur de la presse écrite quotidienne. Cet effort permettra de soutenir le plan de modernisation sur lequel j'ai engagé une concertation avec les interlocuteurs de la presse quotidienne d'information.

La concertation a permis d'évoquer les différents sujets sur lesquels portera le plan de modernisation : la connaissance du public, de la presse et de son environnement économique ; la numérisation des moyens documentaires et des archives ; l'amélioration de la productivité dans la fabrication, avec le lancement d'une démarche prospective en matière de métiers et de compétences ; les différentes formes de distribution, dont le portage, particulièrement soutenu dans le budget de 1998, mais aussi de nouveaux dispositifs, tels que les distributeurs automatiques ; enfin, l'ouverture vers le multimédia, qui bénéficie déjà d'une inscription de 15 millions de francs, ce qui traduit clairement la volonté d'associer ce secteur au plan de développement multimédia annoncé par le Premier ministre.

J'apporterai quelques précisions supplémentaires.

Je parlerai d'abord des hommes et des femmes qui font vivre l'audiovisuel, en particulier ceux dont les métiers sont mis en cause par les évolutions technologiques.

La question de la convention collective a été évoquée. Nous avons prévu un contrat d'études prospectives, qui est déjà signé. Le processus pourra commencer très rapidement. Nous pourrions ainsi aborder les questions sociales, que nous devons pouvoir traiter avec dynamisme, tant dans les chaînes publiques qu'à la SFP, dont le devenir n'est pas remis en question : j'ai souhaité interrompre le processus de privatisation car celle-ci ne pouvait être en aucun cas une bonne solution pour l'entreprise.

Nous devons assurer à la SFP son redressement financier et lui permettre d'avoir un projet qui lui autorise de nouveau à penser à son avenir. Pour travailler sur cette convention collective, nous devons évidemment remettre un mouvement le collège des employeurs et, en même temps, favoriser le dialogue social entre les employeurs et les salariés.

Le projet de loi qui avait été soumis à votre assemblée par M. Douste-Blazy, mon prédécesseur, a été abandonné car il ne permettait pas d'apporter des réponses, pourtant indispensables, vous l'avez vous-même rappelé, s'agissant de l'intégration de la directive « Télévision sans frontières » dans le droit français et de l'instauration d'un régime pour le satellite. Ce projet aurait été une sorte de piège à amendements, sans que nous puissions examiner les questions au fond.

Mon ambition est de traiter les cinq grandes questions actuelles qui ont été évoquées : la concurrence, en particulier sous l'angle d'une forme de régulation économique ; le pluralisme et l'indépendance à l'égard du pouvoir économique ; le périmètre et l'organisation du service public, intérieur et extérieur ; la convergence de l'audiovisuel et des nouveaux services ; enfin, les télévisions régionales ou locales, qui sont également l'un des défis que nous devons relever.

Nous souhaitons arriver le plus rapidement possible à un cadre législatif et réglementaire stable. Je n'ai pas la prétention de vouloir faire la loi qui permettra de régler la situation pour les cinquante prochaines années, car la technologie avance vite. Mais je pense que nous devons stabiliser le secteur, lui permettre de se développer et lui donner un cadre particulièrement propice.

Hubert Védrine et moi-même comptons nous livrer à la réorganisation de l'ensemble de l'audiovisuel extérieur. De nombreux rapports se sont succédé. Nous connaissons les différentes hypothèses. Il faut maintenant agir et je vais vous donner les orientations à partir desquelles je ferai mes propositions dans le cadre de l'interministériel consacré à l'audiovisuel extérieur. Je souhaite en effet rapprocher l'audiovisuel extérieur et l'audiovisuel intérieur, favoriser les coopérations entre audiovisuel extérieur public et audiovisuel extérieur privé, car nous devons avoir un objectif de présence de notre culture, de notre langue, partout dans le monde. En outre, il faut davantage envisager la question dans une optique d'exportation audiovisuelle que sous l'angle de la diplomatie audiovisuelle. En effet, ce sera peut-être aussi un changement de culture quant à la manière d'aborder ce secteur.

Je reviendrai plus tard sur l'amendement qui tend à transférer des crédits de RFI à France 2 et France 3.

Vous vous êtes préoccupés, mesdames, messieurs les députés, de la taxation des chaînes thématiques. Le projet de loi de finances rectificative pour 1997 que vous examinerez avant la fin de l'année comporte un article qui réforme le mode de taxation de ces chaînes. Il s'agit d'abord de clarifier l'assiette de la taxe sur les services de communication audiovisuelle qui alimente le compte de

soutien à l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel. En effet, les recettes tirées de l'exploitation par satellite entrent dans le champ d'application de la taxe, de même que les recettes des chaînes étrangères francophones. Le texte précise en outre les modalités de taxation des recettes publicitaires des chaînes thématiques. La réforme se propose par ailleurs de simplifier le recouvrement de la taxe transféré à l'administration des impôts et d'en garantir l'efficacité. L'objectif général de cet élargissement est d'adapter cet instrument efficace qu'est le compte de soutien aux évolutions du paysage audiovisuel. Je tenais à vous donner ces précisions, mesdames, messieurs les députés, pour vous démontrer que la réflexion sur les ressources et sur l'évolution de l'armature financière de tout le secteur est l'une de mes préoccupations constantes, ainsi que sa traduction dans le cadre des développements des nouveaux services.

Les décodeurs ne doivent pas constituer une barrière au développement des bouquets satellitaires. Les différents systèmes doivent être compatibles entre eux dans l'intérêt du téléspectateur.

M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles. Très bien !

Mme le ministre de la culture et de la communication. Les opérateurs doivent trouver entre eux des accords qui permettent cette compatibilité. Je compte sur eux pour le faire. Si cette démarche n'aboutit pas rapidement, à ce moment-là il est bien entendu prévu de mettre en œuvre un mécanisme plus contraignant.

S'agissant de la présence d'Arte sur CanalSatellite, je peux vous l'annoncer ce soir : ce sera chose faite dans les prochaines heures. Après TPS, Arte va rejoindre aussi CanalSatellite. C'est son destin de chaîne publique de pouvoir être accessible et c'est sa mission de porter des programmes culturels le plus largement possible.

En ce qui concerne « Le Mouv' », conformément à ce que j'avais indiqué début juillet au président de Radio France, j'ai confié un audit au SJTI. Cet audit prendra en compte le projet, sa mise en œuvre, la qualité de l'antenne, le fonctionnement et les moyens nécessaires. Au terme de cette évaluation, nous déciderons de l'avenir de ce projet qui fait l'objet, vous l'avez rappelé, de très nombreuses interrogations, y compris au sein de l'entreprise.

Je veux rassurer l'un des intervenants concernant l'observatoire de la publicité. Cet observatoire existe bel et bien. Il s'est réuni très dernièrement. Je souhaite pour ma part qu'il soit un lieu de discussion et de concertation dans la préparation du fonds spécial d'affectation qui correspondra à cette fameuse nouvelle ressource sur le hors média. Ce sera donc un instrument essentiel dans la mise en œuvre du programme prévu pour la presse écrite.

Messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, je vous remercie d'avoir témoigné, par la qualité de vos interventions, de l'intérêt que vous portez à ce budget. J'ai bien compris votre souci que l'audiovisuel et la presse écrite soient des éléments de compréhension et des facteurs du ciment social dans notre pays. Nous devons garantir la vie, le développement de l'information en France. Nous aurons aussi bien sûr un débat sur la déontologie, mais ce ne sera pas au ministère d'en fixer le cadre et de l'imposer. Avoir les meilleurs programmes, la meilleure information est une façon de se sentir mieux dans un monde qui change. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Mes chers collègues, vous connaissez bien les règles de cette procédure et je vous remercie de bien vouloir les respecter.

Nous commençons par les questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Henri Plagnol.

M. Henri Plagnol. Madame la ministre, en présentant votre projet de budget, vous avez justifié la forte augmentation de la redevance - 5 % -, impôt qui touche la plupart des ménages sans distinction de ressources, en affirmant que c'était là la seule façon de redonner au service public les moyens de son indépendance. Or, qu'avons-nous constaté à la lecture de votre projet de budget ?

Premièrement, la part des ressources publicitaires dans le financement de France 2 et France 3, loin de diminuer, augmentera sensiblement en 1998. C'est ainsi que les ressources publicitaires prévisionnelles augmentent de 96 millions de francs pour France 2 et de 68 millions de francs pour France 3. En revanche, les ressources publiques provenant de la redevance diminuent en valeur absolue.

Deuxièmement, comme l'ont dit bien des orateurs, le financement public de l'audiovisuel ne suffira pas à permettre à France 2, France 3, Radio France et RFI de faire les investissements indispensables à leur présence face aux nouveaux publics et sur les nouveaux marchés. Je ne vais pas reprendre la liste des incertitudes, car elle est longue, mais on se pose des questions sur la capacité des chaînes de service public à être dans le bouquet satellite TPS et, pour Radio France, sur le lancement de la nouvelle radio jeunes « Le Mouv' ». Je remarque que la création de la chaîne parlementaire annoncée à plusieurs reprises n'est pas budgétée.

Bref, en dépit de la hausse de la redevance, ce projet de budget ne donne pas aux chaînes et aux radios publiques ayant une large audience les moyens de leur indépendance et de leur modernisation. Dans le même temps, il n'a échappé à personne que La Sept et La Cinquième sont les grandes gagnantes. On atteint maintenant un budget cumulé pour les deux chaînes qui avoisine les 2 milliards de francs. Ma question est simple : un tel investissement est-il raisonnable alors que l'on n'a pas donné les moyens de son développement au service public de l'audiovisuel, aux chaînes et des radios les plus généralistes touchant le public le plus large ?

Comment allez-vous justifier, vis-à-vis des contribuables modestes, l'augmentation de la redevance ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de la culture et de la communication. Je vais vous donner quelques chiffres pour en finir une fois pour toutes avec ce débat sur la part entre les recettes publicitaires et les ressources publiques.

Pour France 2, la part des ressources publiques était de 47,9 % en 1997 et elle sera de 47,8 % en 1998. Quant aux recettes publicitaires, elles ont représenté 48,2 % du financement en 1997 et ce pourcentage restera le même en 1998.

Pour France 3, les ressources publiques ont atteint un taux de 60,7 % en 1997 et leur proportion sera de 60 % en 1998. Pour les recettes publicitaires, le taux a été de 30,5 % en 1997 et sera de 31 % en 1998. Cela marque donc une stabilisation - je l'ai dit, je n'ai rien caché - et non pas une diminution, mais c'est une étape considérable par rapport à ce qui avait été souhaité au début de

l'élaboration de ce budget, à savoir une augmentation bien supérieure des recettes de publicité, qui ne sont pas sûres. En effet, ces recettes sont tributaires du marché, des annonceurs et de leur volonté. Par conséquent, inscrire un certain volume de recettes publicitaires sans tenir compte de la réalité du marché est évidemment un pari sur l'avenir.

Vous nous dites, monsieur le député, que La Sept - Arte et La Cinquième ont des budgets qui atteignent maintenant, ensemble, 2 milliards de francs. Je ferai une comparaison entre ces chaînes, qui sont encore assez jeunes, et nos grandes dames que sont France 2 et France 3. La redevance représente, en recettes, 2,3 milliards de francs pour France 2 et 3,3 milliards de francs pour France 3. S'agissant de la publicité, 2,5 milliards de francs sont prévus pour France 2 et 1,7 milliard de francs pour France 3. Les crédits budgétaires représentent la même somme pour les deux chaînes : 103 millions de francs. Nous arrivons à des budgets totaux de 5,18 milliards de francs pour l'une et de 5,64 milliards de francs pour l'autre, ce qui recouvre la proportion que j'évoquais précédemment.

Enfin, monsieur le député, je vais répondre à votre seconde préoccupation. J'ai eu l'occasion de rencontrer M. le président de l'Assemblée nationale. Nous avons évoqué la chaîne parlementaire et je l'ai assuré que nous étions tout à fait motivés pour qu'elle se réalise. Mais je rappelle que son devenir et son financement dépendent d'abord de votre honorable assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Ladislas Poniatowski.

M. Ladislas Poniatowski. Madame le ministre, ou madame le ministre, excusez-moi, par courtoisie je vous appellerai comme il vous plaira, mais je n'y arrive pas bien ! (*Sourires.*)

La presse est bien malade. Elle connaît une crise sans précédent. Certes, pas toute la presse car, comme vous le savez, la presse magazine, la presse technique se portent bien. Je veux surtout parler de la presse d'information politique et générale, qu'elle soit quotidienne ou hebdomadaire, nationale ou régionale.

Les causes de la crise sont nombreuses. Nous en connaissons certaines. Cette presse n'a pas assez de lecteurs, surtout comparativement aux pays voisins. Elle est trop chère – de deux à trois fois plus chère que dans les pays voisins. La distribution des journaux français est trop coûteuse, malgré les efforts des NMPP. La presse a perdu une partie importante de ses recettes publicitaires au profit de l'audiovisuel, vous avez été plusieurs à en parler. Elle est sous-capitalisée et c'est grave parce qu'elle a besoin de se moderniser, mais elle ne trouve ni les capitaux ni les crédits. Enfin, elle est un peu ballottée par toutes les lois et les règles que l'Etat lui impose brutalement. Et en disant cela, je pense aussi bien à la loi Evin...

Mme Odette Grzegorzulka. Excellente loi !

M. Louis de Broissia. Loi scélérate !

M. Ladislas Poniatowski. ... – nous sommes le seul pays à imposer ce genre de dispositions – qu'à l'augmentation des coûts postaux. Il s'agit donc de décisions aussi bien de droite que de gauche.

M. Michel Français. Surtout de droite, d'ailleurs !

M. Ladislas Poniatowski. Non, de tous côtés ! La presse connaît donc des difficultés.

Si je vous rappelle cela, madame le ministre, c'est que je me fais l'avocat de tous ceux que nous avons auditionnés dans le cadre de la mission pour la presse : les patrons de presse, les journalistes, les syndicalistes, les distributeurs. Je me ferai une dernière fois leur avocat en vous interrogeant sur un point que j'évoque régulièrement, quel que soit le Gouvernement, à savoir le taux zéro de TVA pour la presse. Un tel taux est appliqué par plusieurs pays en Europe : la Belgique, la Norvège, la Suède, le Danemark et surtout le Royaume-Uni, qui se porte très bien. Nous serons dans une période transitoire jusqu'en 2001, autant dire que ce sera l'anarchie pendant quelques années. En 2001, ce sera différent, puisqu'il y aura un même taux pour tout le monde.

Madame le ministre, compte tenu de la situation de notre presse, qui va mal, ne devriez-vous pas vous battre pour essayer d'obtenir un taux zéro de TVA ? Le combat sera rude parce qu'il faudra vous battre à la fois contre Bruxelles pour convaincre nos partenaires et contre Bercy, parce qu'on sait très bien que passer de 2,1 % à 0 % de TVA représente à peu près 630 millions de francs. Mais vous rendriez service à la presse écrite française en menant ce combat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, la situation de la presse écrite est en effet très préoccupante. Nous en percevons la fragilité en même temps que nous mesurons la perte de lectorat, qui s'explique par différentes raisons, en particulier le prix des journaux, vous l'avez souligné. J'examine actuellement ce qui se passe dans le domaine de l'écrit, tant dans l'édition que dans la presse, parce que certains groupes sont à la fois éditeurs de livres et éditeurs de presse, et aussi parce que nous connaissons des mécanismes qui sont des sujets d'interrogation et de préoccupation.

Il a été établi à plusieurs reprises dans les rapports, au cours des concertations, que les aides à la presse ne pouvaient plus se poursuivre dans les mêmes conditions. Nous en avons proposé un redéploiement selon des priorités, dont certaines relèvent directement des conséquences de l'évolution technologique. Je pense pour ma part que nous devons d'abord poser la question du devenir économique des entreprises de presse et, par conséquent, favoriser leurs réinvestissements, leur permettre de poursuivre l'évolution de leurs forces vives et de maintenir les titres.

Quant à moi, je ne peux pas me substituer à ceux qui dirigent ces entreprises de presse. D'abord, il faut y croire. Le ministère est prêt à tout mettre en œuvre pour faire lire la presse écrite et à prendre des initiatives beaucoup plus nombreuses. Mais poser la question du taux de TVA ne dédouane pas de poser celle du prix des journaux, car ce n'est pas seulement le taux de TVA qui explique le prix.

C'est toute la chaîne économique que nous devons considérer, vous le savez. Une baisse de TVA ne dépend pas que de la France. Comme je le fais dans le domaine culturel, je suis prête à défendre des évolutions qui pourraient être favorables, bien entendu, mais c'est là une bataille qui n'est pas gagnée d'avance. En attendant, ce sera l'un des éléments de la concertation que nous engageons dès à présent.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Baeumler.

M. Jean-Pierre Baeumler. Madame la ministre, votre budget marque votre volonté et celle du Gouvernement de restaurer un service public audiovisuel novateur, créatif et de qualité, au service de tous les publics. Je m'en félicite ainsi que la plupart de mes collègues.

Alors que nous assistons à une course à l'audience toujours plus acharnée, à un assujettissement excessif des politiques audiovisuelles à des impératifs commerciaux, vous souhaitez réaffirmer le rôle primordial du service audiovisuel public dans ses missions d'éducation, d'impartialité dans l'information ou de promotion de productions culturelles de qualité. Cette politique a un coût. L'augmentation de 35 francs du montant de la redevance et les moyens supplémentaires mis à la disposition des jeunes publics doivent permettre d'améliorer le service rendu aux téléspectateurs, de revaloriser les programmes et de diffuser des émissions de qualité au plus grand nombre, pour ne pas dire à tous, et ce sur l'ensemble du territoire.

Mais c'est là qu'il y a une difficulté. En effet, une part trop importante de Français ne pourra pas bénéficier de cette offre audiovisuelle améliorée. Je pense notamment, et ce n'est pas tout à fait un hasard, aux téléspectateurs alsaciens et, plus précisément encore, à mes concitoyens haut-rhinois dans la zone frontalière des vallées vosgiennes ou de la bordure rhénane qui ne peuvent capter ni la Sept-Arte ni La Cinquième, chaînes de référence en matière de programmes culturels et éducatifs.

Il est particulièrement regrettable que cette région frontalière soit si mal desservie, notamment par Arte, chaîne initialement franco-allemande, aujourd'hui à vocation européenne et dont le siège se trouve actuellement à Strasbourg, ville où je crois savoir vous avez quelques attaches, madame le ministre. *(Sourires.)*

Ma question est simple : quelles initiatives comptez-vous prendre pour améliorer très largement la diffusion de ces deux chaînes hertziennes, la Sept-Arte et La Cinquième, sur l'ensemble du territoire national, et particulièrement en Alsace et, plus spécialement encore, dans le sud de cette région où, je tiens à le préciser, moins de la moitié de la population est en mesure de recevoir les émissions de ces deux chaînes publiques. Je tiens les chiffres à votre disposition.

Je suis persuadé que, connaissant l'intérêt et l'attachement que vous avez toujours su témoigner pour cette région, vous ne manquerez pas de répondre positivement à l'attente des populations : cela constituerait une grande victoire pour le service public audiovisuel et pour l'Alsace, comme l'a été hier soir la victoire de Strasbourg sur Liverpool. *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, l'Alsacienne que je suis connaît bien cette question. Si 85 % des Français reçoivent aujourd'hui ces chaînes par voie hertzienne, ce taux n'est que de 50 % en Alsace où 850 000 habitants en sont privés. Certes, la situation s'est améliorée depuis 1995, grâce à la mise en service de nouveaux émetteurs mais le plan qui avait débuté à l'époque a été arrêté l'année suivante.

Les crédits correspondants pour l'année 1996 avaient été annulés en octobre de cette année-là et le budget de 1997 n'avait accordé aucune somme pour la poursuite de ce projet.

Il n'est pas aujourd'hui opportun de reprendre ce plan qui avait été prévu en 1995 car la situation a changé. Le développement de la diffusion satellitaire offre de nouvelles possibilités moins coûteuses et plus adaptées. En effet, l'extension de la couverture en Alsace ne peut passer par l'installation de nouveaux émetteurs. Nous sommes toujours en discussion avec les voisins, la proximité de la Suisse et de l'Allemagne et l'occupation de fréquences par leur télévision créant une situation de pénurie. Il n'y a plus de fréquences disponibles et les demandes faites par le CSA pour le compte d'Arte n'ont pu aboutir.

Un projet, cependant, est à l'étude. Dans le cadre d'un accord franco-allemand, un émetteur de grande puissance pourrait être installé sur le territoire allemand en un point élevé ; nous le demandons depuis longtemps. Près de la moitié de l'Alsace pourrait ainsi être desservie.

La présence de ces chaînes dans les bouquets numériques est également un autre moyen de régler la question. Arte et La Cinquième sont déjà présentes dans l'offre TPS et seront bientôt disponibles en clair sur Astra grâce à un accord avec CanalSatellite. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme Odette Grzegorzulka.

Mme Odette Grzegorzulka. Madame la ministre, ma question portera sur l'Institut national de l'audiovisuel. Je me réjouis, au nom de mes collègues socialistes, que les crédits publics connaissent cette année une croissance significative de 12,6 %. J'oserais dire « Bravo ! » Et surtout : « Il était temps ! »

Il était temps en effet, l'INA devant faire face à un double défi : le défi stratégique du numérique, qui l'oblige à affronter des modifications dans ses activités commerciales et ses conditions de travail, et le défi que lui pose la loi de 1992, qui lui a accordé le dépôt légal des œuvres radiophoniques et audiovisuelles. Il lui faut désormais remplir aussi bien que possible les tâches de collecte, de traitement de l'image et de restitution du patrimoine et de la mémoire à l'ensemble du public.

C'est pourquoi, après des reports successifs d'année en année, je me réjouis – et je vous en félicite – qu'enfin l'INA puisse passer à la vitesse supérieure notamment en installant à la Bibliothèque François-Mitterrand l'Inathèque. Ce sera un véritable centre de documentation et de consultation pour le public : le public professionnel comme amateur intéressé par les techniques de travail sur l'image et le son.

Pensez-vous néanmoins, madame la ministre, que le budget pour 1998 permettra à l'INA de bien organiser le recentrage nécessaire de ces activités, de développer de nouvelles relations avec ses usagers, ses clients et de devenir une référence, une vitrine en matière de formation, d'ingénierie documentaire et de stockage de la programmation ?

Quel appui pouvez-vous apporter à l'Institut national de l'audiovisuel, pour favoriser l'implantation à Rennes d'une vidéothèque régionale, comme celle que vous connaissez à Strasbourg ?

Quel soutien pouvez-vous lui accorder afin que le dépôt d'archivage de la Sept et de Arte lui soit confié, depuis que TF1 s'est adressé à un autre prestataire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de la culture et de la communication. Madame la députée, le Gouvernement a clairement affirmé dans le budget qui vous est présenté sa volonté de

voir l'INA jouer pleinement son rôle d'institution et de prestataire de référence dans tous les domaines d'activités concernés par la conservation du patrimoine, notamment l'Inathèque et l'archivage.

A cette fin, en effet, le budget de 1998 pour l'INA progresse de 6 %. Cet effort public est destiné à accompagner les efforts que l'institut devra lui-même accomplir pour réorganiser ses activités et moderniser ses processus, en saisissant la chance que lui offre le développement des technologies numériques.

Il s'agit pour l'INA d'engager la numérisation de ses archives, pour lesquelles une mesure nouvelle de 5 millions de francs est prévue, et de mettre en place une organisation industrielle recentrée, qui permette d'offrir à ses clients publics et privés les meilleures prestations aux meilleures conditions économiques. Enfin, qu'il s'agisse du traitement documentaire, de l'expertise du système d'information ou de l'accès du public et des professionnels aux archives, l'INA doit répondre à toutes ces missions.

L'institut doit aborder avec confiance et dynamisme cette ère numérique, en saisissant les opportunités nouvelles qui lui sont proposées. Il saura le faire s'il réussit une adaptation nécessaire, ce dont je ne saurais douter car les possibilités qu'offre le présent budget peuvent mobiliser à la fois la direction et l'ensemble du personnel.

En ce qui concerne les implantations régionales, l'INA s'est engagée à développer progressivement la prise en charge de l'archivage régional, en procédant à un quadrillage du territoire bien conçu et qui limite les coûts. C'est ainsi que des délégations ont été ouvertes à Marseille, Lyon, Strasbourg – je connais bien cette implantation –, Lille et Toulouse. La dernière implantation prévue, celle de Rennes, fait actuellement l'objet de discussions avec les collectivités locales et France 3. Ce sont ces différents partenaires qui se retrouvent en effet chaque fois pour réaliser ce type d'implantation. L'institut aura à arbitrer, dans le cadre de son budget pour 1998, le niveau des moyens nécessaires au fonctionnement de cette délégation, qui viendrait très utilement compléter le dispositif régional.

M. le président. La parole est à M. Didier Mathus.

M. Didier Mathus. Je voudrais revenir sur le développement régional de France 3. Nous sommes quelques-uns à avoir la conviction qu'à côté du développement de l'offre thématique sur le numérique l'autre grand axe du développement de la télévision dans les années qui viennent sera la télévision locale.

Le projet de loi Douste-Blazy avait tenté de fabriquer un aménagement visant à favoriser le développement de télévisions plutôt privées – on pensait à M 6 à l'époque. Nous avons bien compris que le présent projet de budget ne permettrait pas de financer le développement régional de France 3, mais il nous semble que cela doit être l'une des grandes priorités pour les mois qui viennent. Nous ne voudrions pas que, dans le cadre des travaux préparatoires du futur projet de loi sur l'audiovisuel, soient prises des dispositions visant à permettre à des groupes privés de s'implanter durablement sur le marché de la télévision locale si, dans le même temps, nous ne sommes pas budgétairement en mesure de donner les moyens à France 3 de remplir la même mission.

C'est là une grande préoccupation et, au-delà du constat sur le budget de cette année, j'aimerais que vous nous communiquiez les mesures que le Gouvernement peut envisager, y compris en collaboration avec France 3,

pour faire de cet axe une priorité du développement de la télévision publique dans les mois qui viennent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marie Le Guen. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la culture et de la communication.

Monsieur le député, j'ai rappelé l'intérêt que nous portons au développement régional de France 3, qui doit assurer, au plus près des citoyens, le service public régional et pouvoir se transformer en jouant aussi, au-delà de l'information régionale, un rôle de télévision de proximité. Le défi est clairement posé.

Comme je l'ai dit, cette question, qui concerne à la fois le service public et les initiatives privées de création de chaînes locales, régionales ou de proximité, sera examinée dans le cadre du projet de loi qui sera soumis à l'examen du Parlement au printemps prochain. Aujourd'hui, nous en sommes encore à la phase de discussion et d'étude. J'espère que ce qui sera, à l'avenir, l'un des développements importants pour France 3 pourra être engagé dès 1998.

Sachez qu'une mission visant à examiner les questions qui concernent les chaînes locales va être créée très prochainement. Il importe, en effet, de préparer dans les mêmes conditions, mais de façon plus spécifique, les développements à venir. Nous reviendrons, bien sûr, devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale pour évoquer les conclusions de cette mission.

M. Didier Mathus. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Patrick Bloche.

M. Patrick Bloche. Ma question porte sur le problème de la distribution du cinéma indépendant. Mais, auparavant, je voudrais vous rendre hommage pour deux actions. D'abord, pour les choix budgétaires que vous avez opérés, puisque vous consacrez 20 millions de francs environ au soutien de la distribution indépendante, et 15 millions à l'aide à la rénovation des salles gérées par des distributeurs indépendants dans les zones d'influence des multiplex. Ensuite, pour avoir répondu avec célérité au mois de juin, alors que vous veniez d'être nommée ministre, à la demande que nous avons été plusieurs à formuler et visant à ce qu'un recours soit déposé devant la commission nationale d'équipement cinématographique à propos de l'implantation d'un multiplex de quatorze salles à Aquaboulevard.

Une solution a été trouvée et ce multiplex est autorisé après qu'un certain nombre de garanties eurent été apportées, notamment par la société Gaumont. Mais la procédure qui a été mise en place, en application de la loi du 5 juillet 1996, ne m'apparaît pas satisfaisante, s'agissant notamment de la composition des commissions nationale ou départementales d'équipement cinématographique.

Pour prendre le département que je connais le mieux, à savoir celui de Paris, la composition de la commission départementale comprend sept membres : le maire de Paris ou son représentant, le maire de l'arrondissement du lieu d'implantation, un conseiller d'arrondissement désigné par le conseil de Paris, le président de la chambre de commerce, le président de la chambre des métiers, un membre du comité consultatif de la diffusion cinématographique et un représentant des associations de consommateurs du département. Or cette composition ne m'apparaît pas satisfaisante, notamment parce que les

distributeurs indépendants ne sont pas représentés. Madame le ministre, envisagez-vous de réformer la loi du 5 juillet 1996 ?

M. Jean-Pierre Baeumler. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, je sais que vous êtes intéressé par cette question et l'épisode que vous avez rappelé a été l'une de mes premières expériences de ministre, le premier week-end qui a suivi l'installation du Gouvernement.

Pour les multiplex, on peut dire que le constat est rude. Le système actuel ne fonctionne pas bien. Parfois, on ne tranche pas entre les différents projets et ceux-ci peuvent se multiplier sur des zones extrêmement rapprochées. Cela pose deux problèmes : celui de la viabilité de ces structures et celui de leur programmation, car, si elles ont du mal à assurer une certaine rentabilité, elles seront tentées par une programmation plus commerciale. Outre les conséquences que cette démarche entraînera pour les films d'auteurs, qui en subiront le contrecoup, il faut aussi envisager une incidence sur la tarification. La concurrence risque alors de devenir une lutte qui pourrait à son tour, par effet de ricochet, jouer sur la qualité des programmations et des services offerts à la population.

Cela étant, les multiplex recèlent quelques possibilités nouvelles, et il convient d'aborder cette question sans polémique et en toute lucidité. L'ouverture de multiplexes permet aussi de faire venir vers les salles de cinéma. Personnellement, j'estime qu'ils doivent être considérés comme des équipements culturels à part entière.

Il faut donc les voir non pas comme des distributeurs de films, qui s'apparenteraient à des grandes surfaces de distribution, mais comme des équipements culturels qui s'intègrent dans un territoire donné, avec un certain nombre de conséquences dans le paysage culturel du réseau des institutions, et des effets de proximité entre tissus urbain et rural.

Voilà pourquoi j'ai souhaité avancer dans deux directions. La première vise à donner la possibilité aux élus d'être éclairés dans les choix qu'ils peuvent faire lorsqu'ils s'engagent dans un projet de multiplex. Dans ce but, nous apportons la touche finale à un guide des élus que j'avais annoncé en commission des affaires culturelles lors de ma première audition. La seconde tend à refondre de la loi, car nous ne disposons pas aujourd'hui des moyens de travailler correctement et de décider.

Je peux, quant à moi, procéder par recours. Je l'ai déjà fait et je le ferai vraisemblablement encore dans certains cas. Cette procédure permet sans doute d'élaborer une certaine jurisprudence, mais cela ne me paraît pas particulièrement judicieux. Mieux vaut, en effet, prévenir plutôt que tenter de guérir par une procédure qui risque d'amener des révisions de choix pas forcément très compréhensibles ni par les élus ni par les entreprises qui veulent s'investir.

Parallèlement, monsieur le député, les actions en faveur des salles indépendantes sont renforcées par l'augmentation du soutien sélectif aux salles, particulièrement dans les centres-villes ou dans les zones d'influence des multiplex, car il faut le faire dans les deux cas.

Nous procédons également à la réforme de l'aide aux salles indépendantes d'édition à Paris et dans les grandes villes. L'objectif de cette procédure renouvelée est d'encourager les salles qui se consacrent à une pro-

grammation difficile en leur apportant une aide économiquement justifiée qui est susceptible de maintenir ou d'élargir leur clientèle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean-Claude Guibal.

M. Jean-Claude Guibal. Madame le ministre, je voudrais attirer votre attention sur le régime de la redevance audiovisuelle dans les établissements hôteliers. Vous le savez, un hôtel qui met des postes de télévision à la disposition de sa clientèle est soumis à un régime de la redevance obéissant à un barème relativement complexe. Les modalités en sont les suivantes : pour chacun des postes, du premier au dixième, le paiement de la redevance se fait au taux de base ; du onzième au trentième, le paiement est à 75 % du taux de base ; à partir du trente et unième poste, le paiement correspond à 50 % du taux de base. Ce régime est relativement lourd et pèse assez gravement sur les comptes d'exploitation des établissements hôteliers, surtout dans une période économique relativement morose.

Par ailleurs, le régime est pénalisant pour les établissements hôteliers français si on compare leur situation à celle de leurs homologues dans les autres pays européens, en particulier en Grande-Bretagne et en Allemagne où les barèmes sont plus favorables. Ainsi, en Allemagne, un abattement de 50 % sur le taux de base de la redevance est prévu dès le premier poste, tandis que, au Royaume-Uni, une redevance est perçue pour les quinze premiers postes, puis une autre pour chacun des groupes de cinq postes suivants.

Du reste, au 1^{er} janvier 1997, il avait été envisagé de mettre en place un barème qui aurait permis de faire payer une redevance pour les dix premiers postes uniquement. Cette mesure n'a pas abouti et les hôteliers restent de ce fait soumis au régime du décret de 1982.

M. le président. Pouvez-vous poser votre question, s'il vous plaît ?

M. Jean-Claude Guibal. Je vais vite, monsieur le président.

Selon ce décret, la télévision était un service supplémentaire offert par les hôteliers. Il n'en est rien aujourd'hui ; c'est un besoin demandé par l'ensemble des clients.

M. le président. Votre question, s'il vous plaît !

M. Jean-Claude Guibal. Madame le ministre, que vous semble-t-il possible de faire pour alléger et adapter aux critères européens le régime de la redevance payée par les établissements hôteliers qui disposent de postes de télévision ?

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, je rappelle que différentes mesures ont été prises dès 1992 pour moduler la redevance due par les hôteliers et les cafetiers. Certaines demandes complémentaires ont été présentées, qui visent en particulier à exonérer de la redevance certains appareils installés dans les hôtels ou à abaisser le taux majoré de redevance due par les débits de boissons. Quelles que soient leurs justifications – vous y êtes revenu assez longtemps –, il me semble prudent et équitable de ne pas répondre favorablement à ces demandes.

En dépit du principe, qu'il faut maintenir, d'un assujettissement minimum de tous les foyers et de toutes les professions, les hôtels saisonniers, qui sont souvent de petits établissements, bénéficient déjà d'un taux réduit de 25 %.

D'autres exonérations ou abaissements me semblent inopportuns, notamment s'agissant des comptes multiples qui génèrent une ressource significative.

En revanche, l'exonération partielle dont bénéficient les établissements de soins reste justifiée pour des raisons évidentes de solidarité.

Enfin, il ne faut pas non plus compliquer à loisir, si nous voulons faire de la redevance une ressource active et significative, les systèmes d'exonération.

Cette réponse est la même que celle que j'ai faite à votre collègue qui m'interrogeait sur l'évolution à terme de la redevance, mais lorsque nous aborderons ce point toutes les questions seront évoquées.

M. le président. La parole est à M. François Baroin.

M. François Baroin. Permettez-moi tout d'abord, madame la ministre, une observation à propos de la conclusion de votre intervention dans laquelle vous évoquez l'éventualité d'un grand débat sur la déontologie journalistique, sous l'impulsion de votre ministère.

Etant ministre de la communication et porte-parole du Gouvernement, détenant le pouvoir, au nom des pouvoirs publics, d'administrer les aides directes et indirectes de l'Etat à la presse, ayant la capacité de dire aux journalistes, dans votre exercice de porte-parole, ce que fait le Gouvernement, si vous envisagez maintenant de dire aux journalistes comment ils doivent travailler...

M. Michel Françaix. Ce n'est pas sérieux !

M. François Baroin. ... je crains que vous n'ayez une conception un peu restrictive de la liberté de la presse, à tout le moins de l'exercice de la responsabilité des journalistes dans leur métier. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Françaix. Demandez à Léotard !

M. François Loncle. Vous méprisez le Parlement !

M. le président. S'il vous plaît !

M. François Baroin. C'est plus une observation professionnelle pour la sérénité du débat que je crois, comme vous, nécessaire. Il doit néanmoins venir sous l'impulsion des professionnels, mais en aucun cas des pouvoirs publics et certainement pas du ministère de la communication.

M. François Loncle. Et les parlementaires, ils comptent pour rien ?

M. François Baroin. Ma question porte sur l'abattement pour les journalistes.

Le précédent gouvernement avait envisagé de supprimer cet abattement, dans une logique générale de réduction des impôts, avec, d'un côté, la suppression de ce que l'on peut appeler des niches fiscales et, de l'autre, le maintien du pouvoir d'achat, en l'occurrence celui des journalistes.

Je rappelle néanmoins que si certaines stars gagnent beaucoup d'argent, il y a de très nombreux journalistes qui en gagnent peu. Cet abattement permettait ainsi aux établissements de presse d'avoir une politique salariale modérée.

L'actuelle majorité a abondé un fonds de compensation à hauteur de 100 millions. Je voudrais connaître précisément quels en sont les critères d'attribution et quels garde-fous seront mis en place pour faire en sorte que les professionnels, les journalistes, en particulier ceux qui travaillent la nuit et qui vont passer à la trappe sur le plan fiscal,...

M. le président. Monsieur Baroin, concluez !

M. François Baroin. Je termine... puissent utiliser la compensation à laquelle ils sont en droit de prétendre.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, ou bien vous avez voulu donner un tour assez tendancieux aux propos que j'ai tenus, ou bien vous les avez sans doute mal entendus, car je n'ai jamais dit que le ministère de la communication allait organiser le débat sur la déontologie des professionnels.

J'ai pris bonne note, dans les contacts que j'ai eus avec les différentes organisations professionnelles, de ce que les professionnels eux-mêmes en disent. Loin de moi l'idée d'interférer dans leurs responsabilités, dans leurs réflexions.

M. François Baroin. Très bien !

Mme le ministre de la culture et de la communication. Cependant j'ai eu aussi l'occasion d'être témoin de leurs préoccupations et de leurs soucis, par exemple lors d'événements aussi graves que le décès de la princesse Diana, quand les journalistes et les reporters photographes ont été la cible d'un débat qui prenait une tournure très vive et qui m'a interpellée directement puisque j'ai reçu une délégation de reporters photographes.

Permettez-moi de vous rappeler, en prenant deux exemples, le rôle du ministère qui m'est confié.

D'abord, s'agissant de la situation des journalistes, nous constatons tous qu'il y a de plus en plus de pigistes. Or plan de modernisation de la presse, moyens du secteur public audiovisuel, convention collective sont autant de questions de fond qui concernent les professionnels dans l'exercice de leur métier, la reconnaissance de leurs qualifications, les conditions dans lesquelles ils l'exercent.

Ensuite, quant à la table ronde sur la formation des journalistes, il nous a été demandé d'en prendre l'initiative en concertation avec les uns et les autres dans le cadre de ce travail sur la modernisation des entreprises de presse.

Tel est notre rôle : favoriser l'évolution de ce métier tout en lui permettant, pour préserver son indépendance, de s'exercer dans des conditions sociales et légales qui assurent aux journalistes les conditions optimales de travail et, en même temps, de répondre autant que nous le pouvons tous ici, vous et nous, au souci de nos concitoyens de disposer d'une information de qualité.

M. François Baroin. Précision d'importance !

Mme le ministre de la culture et de la communication. Cette question rejoint aussi celle que vous posiez sur la déontologie.

Pour en revenir à la suppression de l'abattement de 30 %, ce n'est pas le Gouvernement, mais M. Auberger qui l'a proposée, en militant d'ailleurs très fortement au sein de cette assemblée pour convaincre les uns et les autres.

M. Alain Claeys. Bien à tort !

M. François Loncle. Il ne fallait pas l'accepter, monsieur Baroin !

Mme le ministre de la culture et de la communication. Ce qui m'importe aujourd'hui, ce sont les conséquences pour les professionnels. En effet, un fonds de compensation de 100 millions de francs a été annoncé, que vous pourrez voter demain en même temps que les crédits du Premier ministre puisqu'ils y sont rattachés. Nous travaillons maintenant à l'élaboration du mécanisme de compensation qui doit être mis en place, en concertation bien entendu avec les représentants des organisations professionnelles et des entreprises de presse, concertation qui aura lieu dès cette semaine sous l'égide conjointe du ministère des finances et du ministère de la communication. En tout cas, par rapport à ce qui avait été étudié au premier semestre de 1997, j'aurai surtout le souci de faire en sorte que ne soient pas oubliés les pigistes et les jeunes journalistes. Je suis originaire d'une ville dans laquelle se trouve une école assez dynamique et connue.

M. François Loncle. Ce n'est pas la seule !

Mme le ministre de la culture et de la communication. J'ai pu voir quel était le sort de ces jeunes que j'ai parfois pu suivre dans leur carrière. Ils sont aussi porteurs de cet enthousiasme et de cette volonté de défendre un métier qui nous est à tous nécessaire.

M. Jean-Marie Le Guen. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Madame la ministre, mes chers collègues, chacun le sent, les technologies numériques de la communication offrent de nouvelles possibilités à notre politique culturelle.

La France, me semble-t-il, doit développer une stratégie reposant notamment sur la numérisation de notre patrimoine culturel qui est riche et diversifié.

Inquiet sur la question des moyens mis en œuvre dans votre budget, madame la ministre, je souhaite savoir comment le Gouvernement compte, d'une part, soutenir le développement des productions multimédia en France et, d'autre part, aider la presse à faire son entrée sur les réseaux.

Concernant d'abord la production multimédia, on ne peut que souhaiter l'intervention rapide de l'Etat pour des actions telles que identifier, inventorier et protéger les œuvres du patrimoine ; amplifier le plan de numérisation des données patrimoniales de l'Etat et des collectivités locales par un soutien financier renforcé ; aider à la création de bases de données et à la mise en réseau interne et externe des institutions disposant de bases de données patrimoniales ; soutenir le développement du secteur de l'édition et de la production multimédia ; favoriser la consommation de produits multimédia grâce à un abaissement à 5,5 % de la TVA sur les produits et services multimédia : les CD-Rom, l'accès à Internet et les services en ligne.

S'agissant, ensuite, de soutenir l'entrée de la presse sur les réseaux en ligne, le Gouvernement pourrait à la fois aider à la numérisation des fonds éditoriaux et accorder à la presse électronique les avantages fiscaux de la presse papier, notamment grâce à une harmonisation, au niveau européen, de la TVA en ligne. Au nom de quoi, par exemple, les informations diffusées dans les journaux électroniques seraient-elles taxées dix fois plus que celles diffusées sur papier ?

Enfin, il convient d'aménager un système de provision sur ressources, comparable à celui de l'article 39 *bis* du code général des impôts, pour faciliter la numérisation des fonds des agences de presse.

La France a, me semble-t-il, un rôle moteur à jouer face à l'hégémonie américaine en développant une véritable stratégie visant à proposer des sources informationnelles et culturelles alternatives. J'espère que le Gouvernement dégagera les moyens nécessaires et surtout développera une véritable stratégie à long terme pour ne pas manquer le rendez-vous de la société de l'information.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, je sais combien le multimédia vous intéresse puisque vous avez vous-même rédigé un rapport très intéressant à ce sujet. Je vous remercie de soumettre diverses propositions qui permettent de répondre aux préoccupations communes, énoncées dans votre rapport, à d'autres parlementaires, aux milieux professionnels, des entreprises et reprises dans le plan que Premier ministre a annoncé cet été.

En ce qui concerne le développement des productions de multimédia en France, nous sommes en train d'élaborer les propositions qui s'articulent autour de trois axes de réflexions principales.

Premier axe : soutenir l'activité de productions multimédia et promouvoir une offre de contenus attractifs en français. Les ministères de la culture et de l'industrie ont très tôt perçu la nécessité de prendre des initiatives en faveur du multimédia. Le ministère de la culture et de la communication dispose déjà de crédits consacrés à l'édition multimédia. Le fonds d'aide à l'édition a été créé dès 1989. Il importe aujourd'hui d'aller plus loin pour mieux structurer ce secteur, pour lui donner les moyens d'un véritable développement industriel, qu'il s'agisse de la production de nos programmes hors ligne ou en ligne. De nouveaux mécanismes de financement seront proposés, de même que le développement d'actions d'accompagnement pour la recherche-développement, les garanties des prêts et tout ce qui peut contribuer à favoriser l'émergence plus forte de ce secteur.

Deuxième axe : soutenir la demande en développant les usages du multimédia et la sensibilisation du public. La baisse de la TVA sur ces produits est une demande récurrente. Elle implique une discussion européenne – je l'ai évoqué précédemment – mais elle n'est qu'une modalité d'action sur la demande parmi d'autres. Pour que le multimédia se développe en France et en français, il est nécessaire de rapprocher ce nouveau média de l'ensemble de nos concitoyens en veillant à ce que le plus grand nombre, dans les villes comme dans les zones rurales, y ait accès. C'est, en particulier, sur des actions en direction des bibliothèques et des initiatives du type des cybercentres, très ouvertes, mais aussi par l'équipement et l'installation de moyens multimédia dans les établissements scolaires et de formation que nous pouvons agir. Je compte donc proposer un grand programme d'initiation du public à l'Internet et au multimédia, pas uniquement réservé à la jeunesse. J'ai la faiblesse de penser que, quelle que soit la génération à laquelle on appartient, on peut s'intéresser aux nouvelles technologies. Il faut dédramatiser cet accès en le rendant le plus quotidien et le plus banal possible pour en tirer le meilleur.

Troisième axe : poursuivre la numérisation des documents et collections et la constitution d'outils professionnels multimédias. Les directions du ministère, notamment

à vocation patrimoniale, les archives, la direction des musées de France, la direction du livre sont engagées dans des programmes importants de numérisation des documents, de constitution de catalogues professionnels et de banques de données. Ces actions sont souvent reliées à des programmes importants sur le plan européen et seront poursuivies.

Enfin, trois orientations sont envisagées concernant l'entrée de la presse écrite dans le multimédia.

La création de nouveaux contenus éditoriaux offerts sur le Net ; ceux-ci peuvent aller d'une transposition du journal papier sur le nouveau support à la valorisation de domaines de compétences, économie, sports, sciences, etc. ou de territoires, en fédérant des acteurs d'une région, d'une ville ou de réseaux de partenaires existants.

La numérisation, ensuite, de fonds d'archives et de documentation du journal ; cela concerne quelques titres, aux fonds particulièrement riches et dont la crédibilité est suffisante pour justifier un tel investissement. Je pense aux grands quotidiens nationaux en particulier.

L'intégration des ressources de l'Intranet ou l'Internet dans le fonctionnement du réseau rédactionnel ; les bureaux décentralisés et le siège, les correspondants également, l'utilisation de l'Internet dans le travail.

Voilà quels sont les axes, nécessairement un peu résumés, sur lesquels nous travaillons à l'heure actuelle.

M. le président. Nous avons terminé les questions.

J'appelle la ligne 46 de l'état E concernant la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision.

ÉTAT E

Tableau des taxes parafiscales dont la perception est autorisée en 1998

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 80-854 du 30 octobre 1980.)

LIGNES		DESCRIPTION	PRODUIT pour l'année 1997 ou la campagne 1996-1997	ÉVALUATION pour l'année 1998 ou la campagne 1997-1998
1997	1998			
46	46	Nature de la taxe : - Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision. Organismes bénéficiaires ou objet : - Compte spécial du Trésor institué par l'article 33 de la loi de finances pour 1975. Taux et assiette : - Redevance perçue annuellement (en 1997 et 1998) : - 471 F pour les appareils récepteurs « noir et blanc » ; - 735 F pour les appareils récepteurs « couleur ». Textes : - Décret n° 92-304 du 30 mars 1992 modifié ; - Décret n° 94-1088 du 15 décembre 1994 ; - Décret n° 95-1333 du 29 décembre 1995.	11 638 370 000	12 415 212 000

Je mets aux voix la ligne 46 de l'état E.

(La ligne 46 de l'état E est adoptée.)

M. le président. J'appelle maintenant la ligne 47 de l'état E concernant la taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée.

ÉTAT E

Tableau des taxes parafiscales dont la perception est autorisée en 1998

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 80-854 du 30 octobre 1980.)

LIGNES		DESCRIPTION	PRODUIT pour l'année 1997 ou la campagne 1996-1997	ÉVALUATION pour l'année 1998 ou la campagne 1997-1998
1997	1998			
47	47	Nature de la taxe : - Taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée. Organismes bénéficiaires ou objet : - Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale. Taux et assiette : - Taxe assise sur le produit des activités des régies publicitaires. Textes : - Décret n° 92-1063 du 30 mars 1992 ; - Décret n° 94-1222 du 30 décembre 1994 ; - Arrêté du 30 décembre 1994.	100 000 000	103 000 000

Je mets aux voix la ligne 47 de l'état E.

(La ligne 47 de l'état E est adoptée.)

Article 48

M. le président. J'appelle l'article 48 rattaché à ce budget.

« Art. 48. – Est approuvée, pour l'exercice 1998, la répartition suivante du produit hors taxe sur la valeur ajoutée de la taxe dénommée « redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision », affectée aux organismes du secteur public de la communication audiovisuelle :

	millions F
« Institut national de l'audiovisuel	383,4
« France 2	2 364,5
« France 3	3 295
« Société nationale de radiodiffusion et de télévision d'outre-mer	1 132,6
« Radio France	2 544
« Radio France internationale	294,6
« Société européenne de programmes de télévision : la SEPT-Arte	956,5
« Société de télévision du savoir, de la formation et de l'emploi : La Cinquième	710,9
« Total	<u>11 681,5</u>

« Est approuvé, pour l'exercice 1998, le produit attendu des recettes des sociétés du secteur public de la communication audiovisuelle provenant de la publicité, pour un montant total de 4 419,8 millions de francs hors taxes. »

M. Dominati a présenté un amendement n° 55 ainsi rédigé :

« Supprimer l'article 48. »

La parole est à M. Ladislav Poniatowski, pour soutenir cet amendement.

M. Ladislas Poniowski. Je défends cet amendement de M. Dominati, qui tend à supprimer la redevance, bien que je sois tout à fait hostile à cette suppression. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) En revanche, je suis favorable à l'exposé des motifs.

Madame le ministre, vous nous avez vivement incités à ne pas clore le débat sur la redevance.

Je suis très favorable à une télévision publique forte. Je crois que notre pays a les moyens et le devoir d'avoir des télévisions publiques et des télévisions privées. Dès lors, il faut donner à la télévision publique des moyens financiers.

En revanche, c'est une erreur, comme l'a dit M. Mamère, de permettre à une télévision publique d'avoir des recettes publicitaires importantes. Que 52 % des recettes de France 2 et presque 40 % de celles de France 3 proviennent de la publicité n'est pas une bonne chose. Cependant, si nous sommes défavorables à des recettes publicitaires pour la télévision publique, il faut bien trouver de l'argent ailleurs. Je pense que la redevance est un bon moyen d'y parvenir. Par conséquent, je ne suis pas favorable à sa suppression.

Néanmoins, M. Dominati a tout à fait raison dans son exposé des motifs, lorsqu'il fait allusion à ces nouvelles technologies. En effet, aujourd'hui, en France, vous pouvez, tout en respectant la loi, vous équiper de matériels qui permettent de capter toutes les chaînes publiques sans écran télévisuel, donc sans obligation de payer la redevance. Imaginez que, demain, la redevance atteigne 1 000, 1 500, 2 000 francs et que des commerciaux malins démarchent le public en disant : « Vous allez gagner, avec l'économie que vous faites sur la redevance, une partie du matériel que je vous vends pour votre foyer. »

M. Dominati a donc eu raison de soulever le problème quand il conclut qu'il n'y a plus matière à faire payer une redevance parce qu'on peut très bien capter les chaînes publiques sans en payer.

M. le président. Compte tenu de votre position cornélienne, dois-je comprendre que vous retirez l'amendement ?

M. Ladislas Poniowski. Oui, monsieur le président, mais j'aimerais beaucoup entendre Mme le ministre.

M. le président. L'amendement n° 55 est retiré.

La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la culture et de la communication. Je ne reviendrai pas sur le débat de la redevance et de sa nécessaire évolution. En tout état de cause, il faut rester très très prudent : on ne peut pas vouloir tout à la fois garantir la pérennité des ressources et aller trop vite. Le contenu de cet amendement, comme son exposé des motifs, est en opposition totale avec l'article 48 soumis à votre vote. L'amendement de M. Dominati tend à supprimer la redevance, considérée comme archaïque dans l'expression des motifs ; l'article 48 vise quant à lui à répartir le produit de la redevance. Je suis tout de même surprise que M. Dominati propose un amendement de suppression de la redevance, source directe du financement des entreprises publiques du secteur audiovisuel.

M. le président. Je suis saisi de trois amendements, n°s 57, 56, et 39, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 57, présenté par M. Dominati, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le tableau de l'article 48 :

INA.....	271,3
France 2.....	2 381,5
France 3.....	3 319,7
RFO.....	1 104,9
Radio France.....	2 144,9
RFI.....	267,2
La Sept Arte.....	784,6
La Cinquième.....	647,9
Total.....	10 922,0

L'amendement n° 56, présenté par M. Dominati, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le tableau de l'article 48 :

INA.....	274,5556
France 2.....	2 410,078
France 3.....	3 359,5364
RFO.....	1 118,1588
Radio France.....	2 170,6388
RFI.....	270,4064
La Sept Arte.....	794,0152
La Cinquième.....	655,6748
Histoire.....	628,436
Total.....	11 681,5

L'amendement n° 39, présenté par M. Migaud, rapporteur général, et M. Le Guen, est ainsi libellé :

« Les deuxième, troisième et sixième lignes du tableau de l'article 48 sont ainsi rédigées :

« France 2 : 2 464,5 millions de francs ;

« France 3 : 3 395 millions de francs ;

« Radio France internationale : 94,6 millions de francs. »

La parole est à M. Christian Kert, pour soutenir les amendements n°s 57 et 56.

M. Christian Kert. M. Laurent Dominati, appelé dans sa circonscription...

M. René Dosière. Sa lointaine circonscription !

M. Christian Kert. ... a demandé à M. Poniowski et à moi-même de l'excuser et de défendre ses amendements.

Dans son amendement n° 56, par une intelligente provocation comptable – vous l'aurez compris, madame le ministre –, Laurent Dominati suggère de faire entrer une chaîne thématique dans le concert des grandes chaînes. Cela sous-entend une question : quelle est votre vision du devenir des chaînes thématiques ? Comment pouvons-nous leur permettre de se développer ? Quels moyens le secteur public peut-il accorder aux chaînes thématiques ? Le cas de la chaîne Histoire n'a été retenu qu'à seule fin d'exemplarité.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 39.

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial. La teneur de l'amendement n° 39 de la commission est simple. Il tend à affecter à France Télévision des crédits de redevance aujourd'hui affectés à RFI et, en contrepartie, d'attribuer à RFI un montant comparable de crédits budgétaires initialement prévus pour France Télévision.

La commission a adopté cet amendement pour deux raisons principales.

La première est d'ordre structurel. Il nous est apparu logique que l'essentiel de la redevance aille vers France Télévision, c'est-à-dire vers la télévision regardée par les Français qui payent la redevance. De son côté, l'action de

RFI, qui participe excellemment à l'action audiovisuelle extérieure de la France, répondant à la volonté parfaitement légitime de l'Etat de s'adresser au reste du monde, en quelque sorte, doit être appuyée par des crédits budgétaires. C'est donc une question de logique budgétaire. Nous avons à progresser dans ce sens, et Mme le ministre a déjà à répondu plusieurs questions sur la restructuration budgétaire de ce secteur.

La deuxième raison est davantage d'ordre conjoncturel : c'était aussi une forme d'interpellation de Mme le ministre sur l'évolution des divers crédits budgétaires au cours de l'année 1998, et ses conséquences sur le niveau des financements publics de France Télévision.

M. le président. Et quel est l'avis de la commission sur les deux premiers amendements ?

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial. La commission a rejeté les amendements n^{os} 57 et 56 de M. Dominati. Pour la chaîne thématique Histoire, un financement est d'ores et déjà prévu dans le cadre des entreprises de France Télévision ; il n'y a aucune possibilité d'accorder un financement direct à une chaîne qui, pour partie, est une filiale de France Télévision. En outre, le montant suggéré par M. Dominati pour la chaîne Histoire représente environ huit à dix fois le prix réel de la chaîne, ce qui en ferait l'histoire la plus chère du monde...

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n^{os} 57, 56 et 39 ?

Mme le ministre de la culture et de la communication. On peut s'interroger sur la recevabilité de l'amendement n^o 57, puisqu'il tend à diminuer une recette publique sans proposer de compensation. La mesure proposée rompt donc l'équilibre financier en recettes et en dépenses du budget 1998 de l'audiovisuel public.

Mme Odette Grzegorzulka. Absolument !

Mme le ministre de la culture et de la communication. Il manquera en effet 500 millions de francs en recettes si la redevance n'est pas augmentée de 5 %. Ainsi, non seulement les sociétés ne bénéficieraient pas de mesures nouvelles, mais encore le simple budget d'ajustement technique ne se trouverait pas financé.

Si on allait au bout du raisonnement, il faudrait rétablir l'équilibre en imposant un taux de progression de recettes publicitaires irréaliste et dangereux, de l'ordre de 8 ou 9 %, au lieu des plus 4 % prévus dans le projet de budget.

Cette hypothèse aboutirait par conséquent à dégrader gravement la part proposée de financement du secteur public audiovisuel assuré par les ressources publiques par rapport au financement sur recettes publicitaires.

Mme Odette Grzegorzulka. Très bien !

Mme le ministre de la culture et de la communication. Quant à l'amendement n^o 56, il ne permettrait pas aux chaînes publiques de disposer des ressources nécessaires à leur développement. La comparaison avec l'inflation n'est pas non plus pertinente : l'augmentation de la redevance est de 5 %, volontairement supérieure à l'inflation, précisément parce qu'elle répond à une volonté d'améliorer le service rendu aux téléspectateurs, tant sur la qualité des programmes que sur les actions nouvelles.

La chaîne Histoire est une chaîne intéressante. Il est bon que les chaînes publiques soient présentes dans son capital ; mais c'est une société mixte qui ne peut, je le rappelle, être bénéficiaire de la redevance.

M. Ladislas Poniatowski. Malheureusement, elle n'a aucun moyen financier !

Mme le ministre de la culture et de la communication. Cette question peut être effectivement posée : mais peut-être aurait-il fallu la poser avant de s'engager dans des initiatives qu'on ne sait pas financer ensuite ! C'est une question de méthode. Je suis favorable au développement de nouveaux services comme le lancement de chaînes thématiques ; mais chaque fois qu'on développe un projet, il faut absolument en assurer le financement. C'est une règle d'or.

Quant à l'amendement n^o 39, il prévoit le transfert de 200 millions de francs de crédits budgétaires de RFI vers France 2-France 3. Je comprends le souci de la commission des finances. Nous avons déjà parlé de cette question. Mais je ne peux considérer, je l'ai dit tout à l'heure, que la rationalisation de la gestion de ces sociétés soit devenue une réalité. La situation de RFI notamment, parce que déficitaire, a donné lieu cette année à une participation du budget de la communication plus importante que notre quote-part habituelle. Après avoir engagé la réflexion et fait en sorte qu'elle soit connue et débattue avec les présidents de chaînes, de même que par le personnel de RFI, qui voit dans ce geste une attention particulière portée à la situation de cette radio internationale, je me garderai de soutenir cet amendement – à mon grand regret, monsieur le rapporteur spécial.

Mais j'apporterai un argument supplémentaire, d'ordre technique et décisif : on ne peut faire « moins 200, plus 200 ». Il manquerait tout de même 15 millions de francs du fait de la contribution au compte de soutien, si bien que votre opération de transfert ramènerait les ressources de France 2-France 3 à hauteur de 185 millions de francs. Voilà les raisons pour lesquelles, le Gouvernement ne soutient pas cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Je suis particulièrement heureux d'avoir entendu les derniers mots de Mme le ministre. En effet, j'étais inquiet ; j'ai lu comme tout le monde, les fiches budgétaires de RFI. J'ai déjà interrogé Mme le ministre en commission des affaires culturelles sur la situation délicate de RFI, due aux investissements considérables que celle-ci a dû engager pour étendre son audience dans le monde, y compris dans le numérique.

De surcroît, c'est un des postes de l'audiovisuel public où l'augmentation est la plus faible : 1,9 %. On fragiliserait dangereusement RFI en lui apportant, si je suis bien les calculs de l'amendement de MM. Migaud et Le Guen, des ressources provenant pour 90 % de crédits budgétaires et pour 10 % de la redevance. Cette fragilisation supplémentaire de RFI n'irait pas dans le sens de ce que votre majorité souhaite : vous aggraverez la fragilité budgétaire antérieure que vous, justement, vous dénoncez.

Plus généralement, madame le ministre, on voit bien là que nous jouons au mistigri avec les crédits budgétaires. On sent bien que la somme à répartir dans l'audiovisuel public est insuffisante ; dès que l'on touche d'un côté, on provoque des manques cruels de l'autre. Je l'ai dit tout à l'heure : le budget pour l'audiovisuel public, pris dans son ensemble, est riquiqui. (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Françaix.

M. Michel Françaix. Nous avons tous compris l'intérêt que pouvait présenter l'amendement de M. le rapporteur spécial. Il soulève toutefois une difficulté majeure : on ne peut en même temps affirmer que notre politique exté-

rieure de l'audiovisuel doit être défendue, de façon différente, et pénaliser RFI au-delà du raisonnable. C'est elle qui, nous le savons tous, se trouve dans la situation la plus difficile, avec notamment un budget composé à 52 % des dépenses de personnel, qui lui-même pose de très nombreux problèmes. Il faut donc réfléchir dans un cadre beaucoup plus large avant d'envisager la façon dont on peut faire évoluer ce dossier. C'est la raison pour laquelle je demande, au nom du groupe socialiste, de repousser cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Noël Mamère.

M. Noël Mamère. N'appartenant pas au groupe socialiste, mais au groupe RCV, je voterai pour cet amendement. Les arguments invoqués par Jean-Marie Le Guen sont de bons arguments. L'exposé des motifs est parfaitement clair : il faudrait que l'on se décide enfin dans ce pays à savoir comment traiter l'audiovisuel, les chaînes généralistes et les chaînes qui ont vocation à diffuser vers l'extérieur, en liaison avec le ministère des affaires étrangères. Il faudrait enfin savoir ce que l'on veut faire de notre audiovisuel public, en particulier de notre grande chaîne généraliste France Télévision. Il faudrait savoir si nous voulons la soumettre à la dictature de la publicité ou, au contraire, permettre à l'Etat de jouer son rôle pour que cette télévision publique garantisse la diversité.

M. Louis de Broissia. Il faut que la majorité plurielle s'exprime !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial. J'ai expliqué les raisons qui avaient poussé la commission à adopter cet amendement. Nous avons longuement discuté sur différents éléments, – la structure du budget notamment – et l'opportunité de cet amendement. Mais Mme le ministre vient de nous donner plusieurs éléments qui, me semble-t-il, répondent aux préoccupations de la commission.

Par ailleurs, elle a soulevé un problème technique à propos du financement, que nous n'avions pas, je le reconnais, mesuré, à savoir que le transfert d'un compte à un autre, pour des raisons un peu dépassées, conséquences d'une taxe plutôt archaïque, aboutirait à une diminution des crédits affectés à France Télévision. Cela n'était, à l'évidence, pas du tout l'esprit des travaux de la commission des finances. Aussi, en tant que rapporteur spécial, je retire cet amendement.

M. Louis de Broissia. Très bien !

M. le président. L'amendement n° 39 est retiré.

La parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Après avoir apprécié le caractère pluriel de la position de la majorité sur cet amendement, je retire, avec l'autorisation de leur auteur, M. Dominati, les amendements n°s 57 et 56, qui avaient avant tout vocation à susciter le débat.

M. le président. Les amendements n°s 57 et 56 sont retirés.

Je mets aux voix l'article 48.

(L'article 48 est adopté.)

M. le président. Les crédits de la communication seront appelés à la suite de l'examen des crédits des services du Premier ministre.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

6

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 22 octobre 1997, de M. le Premier ministre, un projet de loi portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil, en date du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données.

Ce projet de loi, n° 383, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

7

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 22 octobre 1997, de Mme Michèle Alliot-Marie un rapport d'information, n° 384, déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires étrangères, sur l'attribution de bourses aux étudiants et stagiaires étrangers.

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 23 octobre 1997, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998, n° 230 ;

M. Didier Migaud, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305) ;

Services du Premier ministre : services généraux, secrétariat général de la défense nationale, Conseil économique et social, Plan, Journaux officiels,

Services généraux, Conseil économique et social, Plan et Journaux officiels :

M. Georges Tron, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 39 au rapport n° 305) ;

Plan :

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 310, tome XVII) ;

Secrétariat général de la défense nationale :

M. Pierre Hériaud, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 38 au rapport n° 305) ;

Agriculture et pêche, budget annexe des prestations sociales et agricoles,

Agriculture :

M. Martin Malvy, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 4 au rapport n° 305) ;

M. Alain Le Vern, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 310, tome I),

Pêche :

M. Louis Mexandeu, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 5 au rapport n° 305),

M. Dominique Dupilet, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 310, tome II) ;

Budget annexe des prestations sociales agricoles :

M. Charles de Courson, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 42 au rapport n° 305),

M. Yves Fromion, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 306, tome XIV).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 21 octobre 1997, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 938. – Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant la protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel (COM [97] 356 final) ;

N° E 939. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion, au nom de la Communauté européenne, pour les matières relevant de sa compétence, des résultats des négociations de l'OMC sur les services de télécommunications de base (*corrigendum* au document COM [97] 368 final. – COM [97] 368 final/2).

